



Dossier N° 376 258

**« Les enjeux sécuritaires et maritimes
du
Golfe de Guinée à dix ans »**

(EPS N° 2011/86)

EMM

Rapport final

18/05/2012

FMES

« LES ENJEUX SECURITAIRES ET MARITIMES DU GOLFE DE GUINEE A DIX ANS » *(EPS N° 2011/86)*

Rapport final

SOMMAIRE

1. Évolutions dans la zone du golfe de guinée	11
1.1. Démographie et facteurs humains	12
1.1.1. Du « boom » à la transition démographique	12
1.1.2. Développement humain	12
1.1.3. Évolution.....	13
1.1.4. Crisis Pattern.....	14
1.2. Economie	14
1.2.1. Perspectives favorables en matière de croissance dans la zone	14
1.2.2. Matières premières	16
1.2.3. Exportations africaines.....	18
1.2.4. Investissements étrangers	19
1.2.5. Typologie des économies	20
1.3. Changements climatiques et migrations	22
1.3.1. Climat	22
1.3.2. Migration et urbanisation.....	23
1.4. Facteurs identitaires	24
1.4.1. Religion	24
1.4.2. Ethnies	25
1.4.3. Langues.....	27
1.5. Instabilités conflits et menaces	27
1.5.1. Facteurs d'instabilité politique	27
1.5.2. Situations conflictuelles.....	31
1.5.3. Menaces transverses et non étatiques	34
1.6. Contexte diplomatique.....	42
1.7. Paramètres structurant et <i>crisis pattern</i>	43
2. Les scénarios a dix ans	44
2.1. Méthodologie.....	44
2.2. Les scénarios	44
2.2.1. La famille F1 « Croissance économique »	45
2.2.2. La famille « Perte de contrôle » par les États de la zone	47
2.2.3. La famille « Crise politique »	51
3. Les stratégies de lutte contre l'insecurite maritime	56
3.1. La sécurité maritime dans les scénarios.....	56
3.1.1. Famille F 1.....	56
3.1.2. Famille F 2.....	57

3.1.3. Famille F 3.....	58
3.1.4. Le risque maritime : synthèse	60
3.2. Stratégies de lutte contre l'insécurité maritime	60
3.2.1. Le socle commun d'actions en mer	60
3.2.2. Les actions spécifiques	70
ANNEXE 1.....	72
Classes de paramètres et <i>crisis pattern</i>	72
ANNEXE 2.....	73
Les scénarios	73
ANNEXE 3.....	76
Stratégies de lutte contre l'insécurité maritime	76

Équipe projet

Faye Francis (*F & F Conseil*) : Chef de projet

Balencie Jean-Marc (*Risk & Co*) : Consultant

Dujardin Bernard (*Century Flyer*) : Consultant

RAPPORT FINAL

Le présent document constitue le rapport final de l'étude « Les enjeux sécuritaires et maritimes du golfe de Guinée à dix ans » (EPMES N° 2011/86). La date de la réunion de lancement qui s'est tenue le 30 novembre a été recalée au 18 novembre, nouveau T0 de l'étude.

Le présent document est organisé en 3 chapitres :

- Chapitre 1 : Évolutions dans la zone du golfe de Guinée ;
- Chapitre 2 : Les scénarios à dix ans;
- Chapitre 3 : Les stratégies de lutte contre l'insécurité maritime.

Les annexes figurent dans un document séparé :

- Annexe 1 : Classes de paramètres *Crisis pattern*;
- Annexe 2 : Scénarios ;
- Annexe 3 : Impacts sur la sécurité maritime.

AVANT- PROPOS

La situation du golfe de Guinée au cours de la décennie à venir va dépendre de l'interaction entre une forte croissance démographique (seuls quelques rares pays de la zone étant réellement engagés dans la transition démographique) et un taux de croissance économique relativement élevé (+ de 5% en moyenne depuis 2000). Dans ce contexte de dynamisme démographique, tous les scénarios d'évolution reposent, pour une grande part, sur le fait de savoir si le taux de croissance maintiendra son niveau élevé actuel (supérieur à la moyenne mondiale depuis plusieurs années) et permettra de faire effectivement reculer la pauvreté et le sous-développement et tous les maux qui les accompagnent. Déjà, l'émergence d'une classe moyenne au cours de la décennie écoulée constitue un facteur positif en matière de stabilité des régimes politiques locaux mais cette avancée est fragile et limitée. Une meilleure gouvernance, une répartition plus équitable des diverses rentes, énergétiques, minières, agricoles... combinés à l'enracinement des principes de l'État de droit et des pratiques démocratiques constituent des paramètres majeurs, lesquels sont encore loin d'être assurés dans la plupart des pays de la zone : au manque de progrès réels, s'ajoute le risque de rechute brutale et de dérapage aventureux, comme le démontre l'exemple du Mali depuis quelques mois.

1. La poussée démographique toujours en cours dans cette partie de l'Afrique, qui représente environ un tiers de la population du continent noir, va se traduire par une mobilité accrue de la population : cette mobilité est provoquée par diverses causes : exode rurale, exode climatique, conflits, insécurité chronique, pauvreté, famines.... Il en résulte déjà, et cette tendance ne devrait que se conforter au cours de la décennie à venir, d'importants flux migratoires à l'intérieur des pays de la zone mais aussi au sein de la sous-région, et pour une petite part, vers des destinations extra-africaines (Europe et dans une moindre mesure Moyen Orient). Cette forte mobilité des populations engendre deux phénomènes majeurs qui vont fortement restructurer le panorama politique, économique et sécuritaire de la zone : une urbanisation croissante et accélérée et une « littoralisation » grandissante des populations et des activités économiques. Ce double phénomène devrait être accentué par les changements climatiques qui affectent la bande sahélienne et dont les premiers effets sont déjà observables : progrès de la désertification, destruction des terres arables, pénurie des ressources en eau et épuisement des nappes phréatiques fossiles. Ces phénomènes physiques et climatiques ont, et vont avoir, d'importantes conséquences sur le contexte socio-économique (rupture des cycles de nomadisation, baisse des rendements agricoles, rivalités pour l'accès à la terre et à l'eau, tensions nomades / sédentaires et éleveurs / agriculteurs), laissant augurer une recrudescence des antagonismes identitaires. Ces tensions vont donner lieu des déplacements d'ampleur de déplacement de populations vers les villes ou les zones littorales, voire les deux à la fois. Entre croissance naturelle et afflux de nouvelles populations, le littoral du golfe de Guinée devrait ainsi se couvrir de mégapoles portuaires et de conurbations sur le modèle de l'expansion plutôt anarchique qu'ont connu ces dernières années Lagos ou Kinshasa.

L'avenir du golfe de Guinée à l'horizon 2020 semble, pour une large part, devoir s'articuler sur une forte concentration de jeunes urbains vivant sur une bande côtière à l'environnement fortement dégradé par une urbanisation sauvage, au sein de sociétés se caractérisant par la dureté des relations sociales et un fort niveau de violences quotidiennes (criminalité, médiocre gouvernance étatique, dysfonctionnement chronique des services publics de base, poids persistant des activités informelles). Toute la question est de savoir si ces jeunes urbains resteront une masse désœuvrée (et aisément manipulable par quelques personnalités charismatiques porteuses de discours contestataires ou d'idéologies radicales) ou s'ils seront en mesure d'entrer dans une logique de production grâce à une meilleure exploitation des divers atouts dont bénéficient les pays riverains (en particulier de leurs diverses rentes, agricoles, minières et énergétiques mais aussi des nouvelles infrastructures en passe de sortir de terre), leur permettant de s'intégrer - mieux qu'aujourd'hui - à l'économie contemporaine globalisée. Le maintien de la stabilité dans ces zones urbaines côtières sensibles (par les États, les organisations régionales ou la communauté internationale) constituera un des grands enjeux sécuritaires à l'échelle du continent pour les décennies à venir.

2. Cette dynamique de « littoralisation urbaine » devrait s'accompagner de ce que l'on peut appeler un « thalasso-tropisme » de la part des populations, phénomène relativement novateur pour des sociétés jusqu'à présent, peu tournées vers la mer. La décennie à venir devrait se caractériser par une « maritimisation » accrue des économies des États riverains (importance des flux maritimes dans les échanges commerciaux pour une meilleure intégration de la zone dans l'économie mondiale ; rôle clef des activités portuaires pour le développement économique et les rentrées fiscales ; exploitation *off-shore* des ressources énergétiques ; part de la pêche dans l'alimentation des populations...). De plus en plus de riverains vivront près de la mer, de la mer, grâce à la mer.

Ce thalasso-tropisme recouvrira également une « face sombre », prenant la forme de diverses menaces et sources d'instabilité liées aux activités maritimes : trafics en tous genres, brigandage portuaire, piraterie(s), contrebandes, « zones grises », pillage des ressources halieutiques, pollution et destruction des écosystèmes marins ou côtiers, sans oublier le risque de voir certains États de la zone chercher à remettre en cause le statut juridique des espaces maritimes et la Convention internationale du droit de la mer de Montego Bay.

3. Par ailleurs la zone va demeurer une zone majeure d'approvisionnements des économies développées tant en matières agricoles que minières et énergétiques (gaz, pétrole ou uranium). La France sera en particulier dépendante de la zone pour ses approvisionnements en uranium (l'entrée en service du gisement d'Imouraren à partir de 2014/2015 permettant au Niger de redevenir le second producteur mondial, et à la France d'importer alors plus de 50 % de ses besoins de ce pays, le minerai nigérien étant « à usage libre ». Cette dépendance envers la région sera également forte en ce qui concerne le pétrole, dont 12 à 15 % de nos approvisionnements proviennent actuellement des producteurs du golfe de Guinée. Dans un souci de diversification de nos sources d'approvisionnement, cette part devrait au mieux demeurer à cette hauteur, voire croître en raison des incertitudes planant sur le Moyen Orient (risque de conflit avec l'Iran, impacts des « printemps arabes », tensions au sein des exécutifs locaux...). À ce sujet, il convient de distinguer la dépendance à l'égard de la région de la France en matière d'approvisionnements pétroliers de celle de la firme Total, beaucoup plus importante. Celle-ci extrait plus de 20 % de sa production mondiale du golfe de Guinée, qui constitue pour cette *major* une zone de production pratiquement aussi importante que le Moyen Orient ou la mer du Nord. Il est à rappeler que seule une partie de ce pétrole est à destination de la France,

l'essentiel de la production extraite par Total de la zone étant à destination des marchés nord-américains et asiatiques.

4. Une dernière tendance marquante de l'évolution de la zone à l'horizon 2020 devrait être la reconfiguration de la scène géopolitique régionale, sous le double effet de la montée en puissance des organisations sous-régionales (CEDEAO, CEEAC, voire Commission du golfe de Guinée), soucieuses d'une meilleure intégration régionale, et de la présence de plus en plus affirmée de « nouveaux acteurs » aux côtés des puissances occidentales présentes traditionnellement dans la zone. Le fort développement des interventions diplomatiques, industrielles et commerciales des pays émergents, au premier rang desquels les deux grandes puissances asiatiques (Chine et Inde) et le Brésil (proximité géographique oblige) sur la zone, devrait prendre des formes variées (IDE, échanges commerciaux, expatriés, accords de défense et présence navale). Pour les acteurs extra-africains traditionnels, cette nouvelle donne géopolitique va constituer autant un défi (concurrence accrue pour l'accès aux matières premières et aux marchés de la région) qu'une opportunité (intérêts communs à assurer la stabilité de la région).

5. L'histoire maritime de l'Afrique montre que les Africains n'ont historiquement été que marginalement préoccupés par la mer. Il n'est donc guère étonnant que les responsables politiques africains, actuellement mais aussi dans un avenir proche, confrontés aux problèmes identitaires qui sont la marque du continent africain et à une gestion hasardeuse des revenus considérables tirés de l'exploitation des immenses richesses de leur continent, se sentent essentiellement concernés par les menaces terrestres pesant sur la stabilité des États dont ils assument le destin. Les matières premières représentent trois segments de vulnérabilité : la zone d'extraction dont la vulnérabilité est politique, l'acheminement terrestre dont les vulnérabilités sont autant politiques que relevant d'une insécurité latente, l'acheminement maritime, y compris le chargement dans les ports des pays riverains, dont la vulnérabilité constitue le sujet même de l'étude. Le brigandage portuaire étant banalisé, considéré comme partie intégrante de la criminalité urbaine, *l'oil-bunkering* participant largement à l'économie informelle, les responsables africains n'ont pas encore montré une sensibilité particulière à la sécurité maritime et se sont contentés jusqu'à présent de réactions verbales depuis l'apparition de la piraterie hauturière, sans prendre réellement de dispositions susceptibles de faire intervenir des moyens navals contre cette menace.

6. La lutte contre l'insécurité maritime doit être conduite sur deux terrains :

- à terre, en menant une lutte globale et permanente contre la corruption qui gangrène l'ensemble des pays africains, maladie endémique qui a donné aux organisations criminelles et aux mafias une capacité de nuisance sans égal, pouvant aller jusqu'à la neutralisation des appareils d'États ;
- en mer, en mettant en œuvre des moyens navals alors que la disponibilité opérationnelle de ceux dont les États riverains disposent, est le plus souvent proche de zéro.

Ce constat qui révèle une grande incurie des États riverains dans ces deux domaines d'action régaliens a conduit les « puissances traditionnelles » (UE, États-Unis), les Émergents et les organisations internationales (ONU, OMI) à faire pression sur les organisations sous-régionales (CEDEAO, CEEAC, CGG) pour provoquer une prise de conscience de la criticité de la piraterie et que soient formalisés les principes d'une organisation à bâtir dans la zone pour lutter contre elle. On voit que pour les puissances extérieures à la zone, il s'agit de protéger leurs approvisionnements stratégiques, la communauté internationale (ONU et

puissances) devant impérativement empêcher qu'une nouvelle zone maritime de non droit ne s'établisse dans le golfe de Guinée.

7. Les futurs possibles de l'ensemble des dix-neuf pays riverains et des six pays enclavés qui composent la zone « golfe de Guinée » s'inscrivent dans trois familles de scénarios :

- la première famille, traduit « l'espoir » de voir la zone continuer de progresser dans les mêmes conditions de croissance économique et de développement humain que l'ensemble de l'Afrique au cours de la décennie 2000/2010, sans que l'un des 25 États ne soit le théâtre d'une perte de contrôle ou d'une crise politique grave ;
- la deuxième famille, regroupe les scénarios de « perte de contrôle » par leurs dirigeants des États en raison de l'aggravation de l'une des maladies endémiques de la zone : soubresauts de « l'après pétrole » (Cameroun, Gabon et Congo Brazzaville) ; déstabilisation provoquée par une rente pétrolière nouvelle perturbant gravement le contexte socio-économique local (Ghana, Guinée, Sao Tomé et Príncipe, RDC, etc.) ; déstabilisation des pays riverains sous la pression permanente des flux migratoires en provenance des États enclavés ou sous l'effet d'une crise climatique aggravée dans la bande sahélo-saharienne ; enfin pourrissement généralisé possible des pays riverains sous l'action de diverses mafias ou groupes criminels ;
- la troisième famille comprend les scénarios de « crises politiques » majeures : « Sahel en folie », livré à la combinaison de pouvoirs corrompus, de fractures identitaires et des actions des islamistes (Aqmi, Ançar Dine, MUJAO) ; faillite d'un État sur le modèle libérien des années 90 ; éclatement de l'une des deux puissance régionales (Nigeria, RDC) ; mise sous influence d'une puissance régionale (RDC, Nigeria, Angola, Côte d'Ivoire...) par une puissance extérieure émergente ; enfin apparition d'un « Venezuela africain » en totale rupture avec l'Occident.

Parmi les scénarios de déstabilisation de la zone golfe de Guinée, soit par perte de contrôle d'un État soit par apparition d'une crise politique grave, le scénario « Sahel en folie » se joue déjà depuis plusieurs semaines et devrait avoir de lourdes conséquences tant sur l'espace sahélo-saharien que sur les pays riverains du golfe de Guinée pendant la décennie à venir. Les autres scénarios de déstabilisation qui trouvent leur origine dans les conditions de l'exploitation des matières premières – rente, corruption, expropriation, etc.-, décrivent une menace pour nos intérêts stratégiques à leur source et sur le segment terrestre de leur acheminement. À cet égard le scénario « Sahel en folie » rend très vulnérable l'approvisionnement en uranium d'AREVA qui dépendra de la mise en pleine exploitation de la mine d'Imouraren.

Quelle que soit la famille de scénarios, l'urbanisation accélérée de la bande côtière du golfe dans la décennie à venir, le risque de criminalisation croissante de celle-ci, terreau d'une piraterie propre aux conditions régnantes sur le littoral du Golfe (syndrome de « l'État pourri » en lieu et place de « l'État failli » prévalant dans le cas de la piraterie somalienne) constituent une forte menace sur le segment maritime de nos approvisionnements stratégiques, ports et espace maritime. La sécurité du port de Cotonou constitue ainsi le second maillon de l'approvisionnement stratégique du parc de centrales électronucléaires françaises.

8. Pour lutter contre les divers facteurs d'instabilité menaçant la sécurité maritime dans la zone, un « socle commun », dispositif global « d'action des États en mer » (AEM) dans le golfe de Guinée, doit être mis en place, organisé autour du triptyque : maîtrise de l'information (système coopératif, entre les pays riverains du golfe, de tenue de situation, en mer dans les ports) ; organisation opérationnelle de la lutte anti-

piraterie (duplication par la CEDEAO de l'organisation mise en place par la CEEAC); moyens d'intervention en mer crédibles.

Le premier volet du socle consiste à fédérer et améliorer les moyens de surveillance existants pour obtenir la surveillance de la situation maritime dans le golfe, tâche centrale des nouveaux centres de contrôle du trafic maritime à mettre en place. L'incapacité actuelle des pays riverains de disposer de forces navales en état de disponibilité opérationnelle, conduit à envisager plusieurs options pour disposer des moyens de lutte en mer contre la piraterie : aider les États riverains à obtenir une capacité opérationnelle crédible de leurs forces navales ; externaliser la fonction intervention des États en mer (en partie réalisée au Nigeria, dans des conditions non dénuées de suspicion...); créer une force d'action en mer mutualisée entre États riverains. La réalisation de ce « socle commun » ne peut être pilotée et financée que par la communauté internationale (ONU, OMI, puissances traditionnelles et Émergents) et devrait être confiée aux deux organisations sous-régionales existantes, CEDEAO et CEEAC. Des coopérations pour lutter contre l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée seront nécessairement nouées entre les Émergents (Chine, Brésil) et les puissances traditionnelles, l'action de celles-ci pour la formation des administrations concernées par la mer dans les pays riverains restant un levier puissant pour la mise en place d'un tel socle.

Les scénarios de crise politique grave impliquent des dispositifs maritimes multinationaux, la France devant maintenir une capacité d'intervention pour assurer, seule ou en coopération, la sauvegarde de ses expatriés.

Rapport final

1. ÉVOLUTIONS DANS LA ZONE DU GOLFE DE GUINEE

Le document « État des lieux dans le golfe de Guinée », joint au présent rapport final :

- décrit l'ensemble des caractéristiques des pays de la zone : données générales dont les données physiques, les géographies religieuses et ethniques, les organisations et les liens régionaux, les phénomènes dynamiques transverses à tous les pays de la zone - développement économique (économie réelle, exploitation des ressources, investissements et pénétration étrangers), développement humain (démographie, corruption, urbanisation)- et les facteurs d'instabilité et les menaces.
- dessine les contours des enjeux maritimes des pays riverains : degré de culture maritime, recensement des administrations et institutions en charge de la gestion des affaires de la mer (tant au niveau national que de la sous-région), les activités maritimes licites et illicites, les dispositifs mis en place ou envisagés par les pays riverains, les puissances étrangères et l'ONU pour faire face aux facteurs maritimes d'instabilité et assurer la sécurité maritime dans la zone.

Les paramètres qui structurent ces deux volets de l'état des lieux sont regroupés pour former des classes qui déterminent les dynamiques d'évolution de la zone : démographie, développements humains et dynamiques migratoires et urbaines, évolutions économiques, changements climatiques, clivages identitaires (tensions ethniques, religieuses, régionales, socio-économiques), conflits (inter- et intra-étatiques) et menaces non étatiques (endogènes et exogènes).

L'évolution de la zone à dix ans dépend, pour partie, de différents facteurs plus ou moins quantifiables (tendances démographiques, perspectives économiques, niveau de développement humain, modèles de changements climatiques), d'autres facteurs étant beaucoup plus difficiles à appréhender selon une approche chiffrée (niveau de conflictualité, d'instabilité, d'insécurité...), leur évolution ne pouvant être envisagée que selon une approche plus « impressionniste ». Enfin, les évolutions « plausibles » peuvent être profondément perturbées et mises en pièces par l'irruption brutale d'éléments de rupture, difficiles à appréhender, voire parfois même à seulement envisager rationnellement¹.

L'association de certains paramètres dont la sensibilité est particulièrement crisogène, constitue des « *crisis pattern* » (gabarits de crise) qui peuvent être transverses à plusieurs pays ou concerner spécifiquement un pays de la zone ou une dynamique particulière.

L'annexe 1 propose le tableau général des classes de paramètres qui structurent l'état des lieux et les *crisis pattern* attachés à chaque classe de paramètres.

¹ Concept de « cygne noir »

1.1. DEMOGRAPHIE ET FACTEURS HUMAINS

1.1.1. Du « boom » à la transition démographique

L'Afrique a dépassé le seuil du milliard d'habitants en 2009 et représente désormais 14 % de la population mondiale. Sur ce total, la zone du golfe de Guinée pèse un peu moins d'un tiers si l'on ne prend en compte que les pays riverains (350 millions d'habitants) et près de 40 % si l'on intègre les pays sahéliens de l'hinterland (supplément de 65 millions d'habitants). Le poids démographique spécifique de la zone équivaut actuellement approximativement à celui de l'Amérique du nord.

Si certains pays du Maghreb ont déjà entamé leur transition démographique, peu de pays subsahariens se sont engagés dans cette voie. Dans le golfe de Guinée, rares sont les pays qui ont entamé ce processus (Gabon, Cap Vert, Sao Tome et Principe). La plupart sont seulement à la phase 3, voire pour certains encore à la phase 2 du processus (baisse de la mortalité, en particulier infantile mais taux de fécondité toujours très élevé, 7 pays ayant encore un taux supérieur à 5 enfants par femme, même si une relative baisse de la fécondité est observée). Il en résulte un accroissement naturel qui demeure très élevé et une moyenne d'âge très basse. L'âge médian dans la zone est en dessous du seuil des 18 ans et pratiquement les 2/3 de la population ont moins de 25 ans.

Toutefois, l'espérance de vie moyenne demeure relativement basse, encore fréquemment inférieure à 50 ans dans certains pays.

L'effet de l'épidémie de SIDA (l'Afrique centrale étant ben plus affectée que l'Afrique de l'ouest) et des maladies endémiques – notamment du paludisme - est toutefois assez limité dans la zone, en tout cas bien en deçà des prévisions les plus alarmistes, et cet effet devrait décroître au cours de la décennie à venir, en particulier du fait des progrès attendus dans le traitement des maladies endémiques.

Le dynamisme démographique actuellement observé devrait mettre un terme au sous-peuplement historique de la zone, un des facteurs structurels expliquant son sous-développement. Un doublement de la population est attendue d'ici 2050, date à laquelle le poids démographique mondial de l'Afrique devrait atteindre les 20 % (soit 7 % pour le seul golfe de Guinée).

1.1.2. Développement humain

Les pays de la zone trustent les dernières places au classement des divers indices servant à quantifier le niveau de développement humain et de bonne gouvernance.

– L'indice de développement humain (IDH), élaboré par le PNUD, qui intègre divers facteurs caractérisant la santé la longévité, le niveau d'éducation et le niveau de vie classe les pays de la communauté internationale en quatre groupes de « très élevé » à « faible » : dans la zone, seuls 4 pays, le Gabon (largement en tête), le Cap Vert, le Ghana et la Guinée Équatoriale sont dans le groupe « moyens » alors que tous les autres pays sont dans le groupe « faibles ».

– L'indice Ibrahimy établi pour les seuls pays africains par une fondation composée d'experts de plusieurs institutions africaines intègre les facteurs qui caractérisent la sécurité et la souveraineté, le respect des droits de l'homme (processus électoraux), les développements économique et humain, fait apparaître en queue de classement les « trois Guinée », les « deux Congo » les trois « poids lourds » de la zone, le Nigéria, l'Angola et la Côte d'Ivoire.

- Les résultats sont similaires pour l'indice « *Doing business* », l'indice de facilité à faire des affaires (dix paramètres de la création d'entreprise à la protection des investissements, ... à l'exécution des contrats), un indice élevé signalant un environnement réglementaire propice aux opérations commerciales. La quasi totalité des riverains du golfe de Guinée (17 sur 19) se trouvent dans les cinquante derniers du classement mondial, en compagnie de la Mauritanie et des 5 pays enclavés, l'Angola, le Bénin, la Guinée Bissau, la Guinée, les deux Congo ainsi que le Niger, le Tchad et la Centrafrique étant dans les douze derniers mondiaux.
- En matière de corruption, la quasi-totalité des pays de la zone se situe au-delà de la centième place dans le classement mondial établi par *Transparency International*. Seul le Cap Vert se situe dans la moyenne mondiale, suivi par le Ghana qui a longtemps été le champion honorable de la zone. Les pays dont les revenus dépendent fortement du secteur extractif, tant pétrolier (Angola, Guinée Equatoriale), que minier (Congo Kinshasa et Guinée) apparaissent comme les pays les plus corrompus dans ce classement. Ce fort niveau de corruption appauvrit les services publics, aggrave les inégalités sociales et empêche toute redistribution équitable de la rente étatique, alimentant ainsi frustrations et violences.

1.1.3. Évolution

Si quelques pays riverains devraient entrer en transition démographique d'ici à l'horizon 2020, la grande majorité ne devrait connaître ce phénomène qu'à une date lointaine. La plupart des paramètres démographiques ne devraient donc guère significativement évoluer.

Le dynamisme démographique actuel génère plusieurs grands phénomènes structurants :

- une forte mobilité des populations provoquée par diverses raisons (exode rurale, exode climatique, conflits, insécurité chronique, pauvreté, famines...) générant d'importants flux migratoires à l'intérieur des pays mais aussi au sein de la sous-région, et pour une petite part vers des destinations extra-africaines (Europe et dans une moindre mesure Moyen Orient) ;
- une urbanisation croissante de la zone (cf. infra) ;
- un « thalasso-tropisme » des populations (cf. infra).

À l'exception du Ghana et peut-être du Cap Vert, aucun pays de la zone ne devrait avoir atteint les objectifs du Millénaire fixés par l'ONU en 2015, voire en 2020.

Les défis en matière d'éducation sont considérables : la bataille de l'alphabétisation s'annonce difficile à remporter du fait de l'essor spectaculaire des classes d'âge à éduquer et des moyens, souvent largement insuffisants, octroyés au secteur éducatif. Le taux d'illettrisme dans la population est élevé et ne devrait baisser que marginalement d'ici 2020, en dépit du pourcentage de PIB (jusqu'à 5 %) consacré à l'éducation dans certains pays.

Même si une progression quantitative des résultats indiciaires devrait être notée, il est peu probable que les pays riverains abandonnent leurs positions actuelles en queue des divers classements mondiaux relatifs au développement humain et à la bonne gouvernance. Rares sont les pays non africains (hormis peut être quelques rares asiatiques) qui pourraient se faire doubler dans ces classements par des pays africains.

La situation en matière de corruption ne devrait guère connaître d'évolution sensible. Hormis de possibles évolutions positives ponctuelles dans certains pays (cf. les progressions du Cap Vert ou du Liberia ces dernières années), la tendance la plus probable devrait être le maintien d'un relatif statu quo, des retours en arrière étant toujours possibles (cf. dégradations comme au Sénégal). L'indice « *Doing Business* », très étroitement corrélé avec l'indice de corruption ne semble pas devoir évoluer de manière significative dans un avenir prévisible.

La persistance des difficultés à créer un véritable tissu entrepreneurial est probable jusqu'à l'horizon 2020. Le paysage socio-économique devrait demeurer caractérisé par l'ampleur de l'économie informelle, un taux d'inemploi élevé, les résultats insuffisants du secteur éducatif, l'inexistence de la formation professionnelle, et la persistance de l'émigration des élites formées sur place, prenant la forme d'une véritable « fuite des cerveaux ».

1.1.4. Crisis Pattern

- Augmentation de la densité de la population : montée des conflits fonciers (contrôle des terres arables et accès aux ressources en eau) et des antagonismes identitaires (clivages ethniques, religieux, socio-économiques, électoraux et partisans).
- Rapport croissance démographique / croissance économique : recul de la pauvreté ou stagnation ?
- Devenir des surplus de populations : possibilité / difficulté d'intégration aux sociétés locales ? Niveau d'accès à des emplois formels ou informels ? Taux d'emploi et d'inemploi ?
- Importants flux migratoires à la recherche d'une meilleure qualité de vie et de meilleurs revenus.
 - flux internes : (nord / sud) (campagnes / villes) (intérieur / littoral)
 - flux à l'échelle de la sous-région : (Sahel / littoral du golfe de Guinée) (zones rurales / gisements extractifs) (Afrique de l'ouest / pays producteurs d'hydrocarbures, du Nigeria à l'Angola)
 - flux vers les pays riches (Europe, voire péninsule arabique).
- Accroissement de la population urbaine dans un contexte de « mal développement urbain ». Dysfonctionnement des services de base. Émergence de masses de jeunes urbains désœuvrés et peu éduqués, faciles à instrumentaliser.

1.2. ECONOMIE

La zone connaît une croissance élevée et régulière depuis le début de la décennie 2000 (près de 5 % de croissance depuis le début de la décennie 2000, tout juste ralentie par la crise mondiale de la fin 2008). La plupart des études et des prospectivistes tablent sur une prolongation de cette dynamique à un rythme relativement similaire, sans doute supérieure à la croissance moyenne mondiale.

1.2.1. Perspectives favorables en matière de croissance dans la zone

Le taux de croissance, globalement élevé (5 %), pendant les dix dernières années, pour l'ensemble de la zone, s'est réparti inégalement en fonction de deux critères : la production d'hydrocarbures et la stabilité politique. Ainsi, en 2011, l'Angola, le Nigeria et la Guinée Équatoriale occupent le peloton de tête alors que la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau et le Liberia ont occupé le peloton de queue en raison de leur instabilité politique.

La dépendance de la croissance de l'Afrique en général et de la zone du golfe de Guinée en particulier vis-à-vis du secteur extractif a été démontrée en 2008 : les pays pétroliers ont connu une chute de 30 % de leurs revenus ; les pays non pétroliers de 75 %.

L'un des résultats les plus significatifs du décollage économique des pays du golfe de Guinée depuis les années 2000 est l'apparition d'une classe moyenne, stabilisatrice sur les plans économique et politique, estimée à plusieurs dizaines de millions de personnes.

Évolution

Le taux de croissance élevé (plus de 5 %) et supérieur à la moyenne mondiale devrait se maintenir dans les années à venir, même si de profondes variations devraient perdurer à l'intérieur de la région, entre pays. Celles-ci peuvent s'expliquer par l'existence ou non d'une rente extractive, le degré de stabilité politique et une meilleure gouvernance (réformes macroéconomiques, disparition d'aberrations en matière de gestion, amélioration du climat des affaires, meilleures rentrées fiscales...).

Tirée par les exportations de matières premières, en particulier à destination des pays émergents, la croissance de la zone devrait cependant rester très dépendante des variations de la croissance mondiale, et en premier lieu, de celle de la Chine et des autres pays émergents.

La zone devrait bénéficier d'une hausse très nette des IDE (investissements direct étranger), tant en provenance d'Occident que des pays émergents. Ces IDE devraient demeurer principalement concentrer dans le secteur extractif, mais également dans le domaine des infrastructures, voire dans le secteur industriel et manufacturier (hypothèse de délocalisations en dépit de gros problèmes concernant la formation professionnelle de la main d'œuvre).

Des efforts devraient être entrepris pour augmenter - sur le sol africain - la part de valeur ajoutée dans la transformation des matières premières actuellement exportés à l'état brut (ex : bois découpé et non plus simples grumes, alumine ou aluminium et non plus bauxite, GNL et non plus gaspillage de gaz torchés, voire demain produits sidérurgiques et non plus minerai de fer) et faire émerger un secteur commercial et industriel privé africain.

Un autre axe d'efforts devrait porter sur l'accroissement du commerce intra-africain qui est actuellement très limité. Cela passe par une meilleure intégration économique au niveau sous-régional (assurant une meilleure circulation des personnes, des capitaux et des marchandises) et par la réalisation de nombreuses et importantes infrastructures visant à faciliter les transports et les communications.

Les années à venir devraient être marquées par la poursuite du développement d'une classe moyenne : cet essor devrait contribuer à stabiliser nombre de situations politiques actuellement volatiles et à tirer une croissance intérieure qui devrait peser de manière croissante sur les résultats macroéconomiques de la zone. Certains cabinets (cf. Mac Kinsey) estiment que cette classe moyenne naissante devrait s'accroître d'au moins 50 % d'ici 2020 et englober à cette date 40 à 50 millions dans zone du golfe de Guinée. Cette nouvelle masse de consommateurs constitue une « nouvelle frontière » pour nombre de grands groupes internationaux et français.

Une des conséquences de cet essor de la classe moyenne pourrait être d'alimenter des flux migratoires vers les pays du nord, ces populations disposant des moyens financiers nécessaires pour payer le prix (élevé, au minimum plusieurs milliers d'€) du passage clandestin de membres de leurs familles vers l'Europe.

Les incertitudes concernant le devenir de la monnaie pourraient relancer le débat dans les pays francophones concernant l'intérêt de maintenir le franc CFA dans la zone euro et de couper (ou non) ce cordon ombilical avec l'économie française et européenne. Les projets de monnaie commune africaine (ou au minimum ouest-africaine) devraient connaître un nouvel engouement.

Si les perspectives économiques semblent globalement positives et tendent à l'optimisme, les effets et l'ampleur de cette croissance ne se feront pas ressentir uniformément dans chacun des pays riverains du golfe de Guinée, tant les différences sont énormes (cf. Nigeria et Sao Tome). La qualité des dirigeants, le potentiel économique, la pertinence des politiques économiques conduites, l'amélioration du système éducatif, l'état des infrastructures, l'ampleur de la corruption, le niveau de stabilité politique et d'insécurité vont impacter, dans chaque pays différemment, cette tendance générale.

1.2.2. Matières premières

L'essentiel des revenus des pays de la zone est tiré du secteur extractif et provient de l'exportation d'hydrocarbures, de minerais et de produits agricoles tropicaux (cacao, café, coton, ananas...) ou forestiers (bois exotiques).

A. Agriculture

La zone du golfe de Guinée offre d'importantes superficies de terres arables (encore peu exploitées pour une large part), d'abondantes ressources en eau (en particulier en Afrique centrale et sur le littoral du golfe) et des conditions climatiques propices à l'agriculture. Ce secteur offre de nombreuses perspectives en termes de création d'emplois, de revenus à l'exportation et de satisfaction des besoins des populations locales. Mais ce potentiel agricole est actuellement sous-exploité, et attire de plus en plus de convoitises comme le prouve les investissements en cours d'États extra-africains (principalement moyen-orientaux ou asiatiques) et de firmes privées, voire de fonds d'investissements, sous forme de locations de terre sur une longue durée (plusieurs dizaines de millions d'hectares en Afrique subsaharienne depuis 2008), locations présentées comme des « investissements agricoles responsables » par certains, mais trop souvent ressentis comme des « accaparement des terres » par d'autres.

Pour l'heure, le secteur agricole repose sur l'existence d'une agriculture industrielle, centrée sur les productions tropicales (arachide, banane, ananas, canne à sucre, café, cacao, coton, hévéa) ou de contre-saison (primeurs), nécessitant d'importants capitaux et dont les acteurs sont intégrés dans le système économique ; mais aussi d'une agriculture vivrière, employant un grand nombre d'éleveurs et de cultivateurs et relevant, pour une grande part de l'économie informelle.

En dépit de la croissance de la population, en cours et à venir, le golfe de Guinée n'a pas connu et semble à l'abri d'une crise alimentaire majeure. La bande sahélienne constitue une exception en la matière : mais l'insécurité alimentaire qui y persiste de manière chronique est davantage liée à un problème de distribution et d'accès des populations aux ressources alimentaires qu'à une pénurie effective de celles-ci.

Dans le golfe de Guinée comme ailleurs, les populations rurales constituent un socle de population plutôt conservatrice, généralement légitimiste envers le pouvoir en place et avide de stabilité politique et de prospérité. Elles constituent de puissants facteurs de stabilité à l'échelle régionale.

À l'image du reste de l'Afrique sub-saharienne, la zone du golfe de Guinée apparaît comme un gigantesque « front pionnier agricole », susceptible de connaître une « révolution verte » au cours de la prochaine décennie et de devenir un des greniers de la planète à l'horizon 2020/2030.

B. Hydrocarbures

L'Afrique fournit 12 % de la production mondiale de pétrole, à partir de principaux foyers de production : le Maghreb et le golfe de Guinée. Cette zone fournit désormais 50 % du pétrole africain, et le Nigeria (23 %) et l'Angola (18 %) sont désormais devenus les deux premiers producteurs africains devant l'Algérie et la Libye. La Guinée Équatoriale, le Congo Brazzaville et le Gabon sont des producteurs de second rang. Le démarrage

de la production de pétrole au Ghana annonce une nouvelle vague de pays producteurs au cours de la décennie à venir, principalement située le long de « l'arc guinéen » du golfe de Guinée (du Sénégal au Togo).

L'essentiel de la production de pétrole et de gaz est extrait de gisements *offshore*, situés de plus en plus loin des côtes et à des profondeurs de plus en plus importantes. Le golfe de Guinée est un haut-lieu de *l'offshore* profond et ultra profond et le développement de ce secteur d'activité va fortement marquer le contexte économique régional.

Les États-Unis entendent augmenter très sensiblement leurs importations de pétrole et de gaz du golfe de Guinée (jusqu'à 25 % de leurs importations après 2020) afin de réduire leur dépendance énergétique envers le golfe arabo-persique.

Le gaz africain pourrait constituer une source alternative pour l'Europe et réduire sa dépendance vis-à-vis des gaz russe et algérien.

C. Minerais

Si le sous-sol de la zone recèle de très nombreux minerais (cuivre, cobalt, or, diamant), quatre principaux minerais y sont - ou vont très prochainement être- exploités en quantité significative, susceptible d'impacter les marchés mondiaux :

- **Fer** : Guinée, Liberia, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Gabon, Cameroun, Congo Brazzaville ;
- **Bauxite** : Guinée, Sierra Leone, Cameroun, Ghana, Côte d'Ivoire;
- **Manganèse** : Gabon, Ghana, Burkina Faso ;
- **Uranium**: Niger, et dans une moindre mesure Gabon, Centrafrique.

Évolution

• Agriculture

- Amplification du phénomène de location de terres arables par des acteurs extra-africains ;
- Augmentation de la production et amélioration de la productivité agricole ;
- Perspective de « révolution verte » laissant augurer l'apparition d'une « rente verte » dans la région (boom des exportations agricoles de plantation, hausse de la demande interne pour l'agriculture vivrière, développement des agro-carburants...)

Augmentation des rivalités pour le contrôle des terres arables et des ressources en eau (investisseurs étrangers / paysans traditionnels, autochtones / populations allogènes, agriculteurs / éleveurs, sédentaires/ nomades...).

• Pétrole/gaz:

- Doublement de la production *offshore* dans la période 2010/2020 avec la mise en exploitation de super gisements dans *l'offshore* ultra profond au Nigeria, en Angola et au Ghana ;
- Augmentation significative de la production au Ghana et en Côte d'Ivoire et arrivée probable de nouveaux producteurs *offshore* (Guinée, Sénégal, Bénin, Togo, Sao Tomé et Príncipe.)

- Démarrage de la production *onshore* en RDC (Graben, voire Cuvette centrale) et sortie de ce pétrole par le littoral atlantique (cf. projet Reptilien)
- Déclin, voire épuisement, des réserves du Cameroun, du Gabon, et éventuellement du Congo Brazzaville, conduisant ces pays à devoir faire face à l' « après-pétrole » ;
 - **Minerais** : Augmentation globale de la production dans la zone.
- Démarrage de l'exploitation de nouveaux gisements (fer, bauxite, manganèse) de taille mondiale au Gabon, au Cameroun, au Nigeria, en Guinée, au Ghana, au Liberia, au Niger.
- Importance croissante des foyers de production du golfe de Guinée sur le marché mondial du fer (15 % du fer mondial sera extrait de la zone à l'échéance de 2020, principalement à destination de la Chine et de l'Inde);
- La plupart des projets dans le secteur minier se chiffrent à plusieurs milliards de dollars et prévoient d'importants travaux en matière d'équipements et d'infrastructures (voies ferrées, routes, centrales thermiques, usines, ports notamment minéraliers en eau profonde). Près d'une dizaine de nouveaux ports minéraliers sont en projet ou en construction dans la zone et seront, pour la plupart, en service d'ici 2020 ;
- Réorientation de l'acheminement des minerais du Katanga (RDC) vers le golfe de Guinée grâce à l'aménagement du corridor de Lobito et la remise en service du chemin de fer Katanga / Benguela en Angola ;
- L'extraction minière, très peu consommatrice de main d'œuvre, n'aura qu'un impact limité sur le niveau de vie des populations locales.
- Demandes de plus en plus pressantes des États et des syndicats, souvent très puissants, en faveur d'une africanisation des emplois (cf. revendications déjà observables au Gabon et en Angola).

1.2.3. Exportations africaines

Le pétrole de la zone du golfe de Guinée est « le produit stratégique », voire critique, recherché par les pays émergents et les clients traditionnels de la zone (États-Unis et Union européenne).

La Chine est déjà le principal importateur des minerais africains (ex. : 6 % des importations chinoises de fer proviennent de l'Afrique).

A. Évolution des exportations tirées du secteur extractif

En 2010, l'Union européenne importe 41 % du pétrole africain, les États-Unis 20 % (dont 40 % de la production du Nigeria) et la Chine 16 %. La Chine qui consomme 28 % du cuivre et 63 % du fer extraits dans le monde, augmentera ses importations de minerai et de pétrole de la zone du golfe de Guinée.

La France est dépendante de la zone pour ses approvisionnements en uranium (40% et, à l'horizon 2020, plus de 50% grâce au démarrage de l'exploitation du gisement d'Imouraren, le minerai nigérian étant libre de toute contrainte d'utilisation) et en pétrole. Suite à la diversification de nos approvisionnements intervenus au cours de la décennie 2000, désormais près d'un tiers de notre pétrole provient d'Afrique, plus précisément du Maghreb (Libye et Algérie) et du golfe de Guinée (pour 2011 : Angola - 7%, Nigeria – 5%, Gabon et Congo

Brazzaville, de l'ordre de 3 à 4%). La zone assure ainsi désormais, suivant les années entre 12 et 15% de nos approvisionnements, soit un petit peu plus que la Norvège (12%) et un petit peu moins que la Libye (16%). A la dépendance énergétique directe de notre pays en terme d'approvisionnement pétrolier, s'ajoute la dépendance – forte - de la firme Total (1^{ère} capitalisation boursière et 1^{ère} firme énergétique du pays) à l'égard de la zone. Depuis 2007, l'Afrique est devenue la principale zone de production de cette firme (environ 28%, devant l'Europe / Mer du nord et le Moyen Orient, chacune à 22%). Et dans ce total africain, la part du golfe de Guinée par rapport au Maghreb ne cesse de s'accroître, étant passée au cours des dernières années des 2/3 au 3/4 de la production africaine (67,94 en 2009 et 73,3% en 2011)². La majeure partie de la production extraite dans la zone est acheminée vers les marchés nord-américains ou asiatiques, seule une petite partie étant à destination de l'Hexagone. Au regard de ces chiffres, la dépendance de Total à l'égard de la stabilité du golfe de Guinée apparaît bien supérieure à celle de la France. Et d'autres firmes majeures pétrolières sont dans le même cas (Shell, BP, Exxon, ENI), tant le golfe de Guinée apparaît être, pour l'*off shore* profond, une « nouvelle province pétrolière » des plus prometteuse.

Enfin, ce qui reste de sidérurgie européenne à l'horizon 2020 devrait être dépendant du fer et du manganèse extraits du golfe de Guinée.

Par ailleurs, le commerce intra-africain augmentera aussi, le Nigeria fournissant du pétrole au Ghana, au Bénin, au Togo et à la Côte d'Ivoire. Une bonne partie de ce commerce intra-africain se fait sous une forme informelle (cf. ampleur de l'*oil-bunkering* du Nigeria à destination du Cameroun, du Bénin et jusqu'en RCI).

B. Évolution des positions commerciales des clients étrangers

Forte poussée des pays émergents, au premier rang desquels, la Chine. Entre les années 2000 et 2010, la place des émergents, dont la Chine, dans les exportations africaines est passée de 20 à 38 %. Recul de la part des « partenaires traditionnels » (Union européenne et États-Unis) qui dominent encore les échanges commerciaux avec les riverains (évolution de 59 à 46 %). La bascule entre « Traditionnels » et « Émergents » pourrait intervenir d'ici 2020.

La part des pays émergents dans les exportations africaines, en particulier en raison de leurs taux de croissance désormais très supérieurs à ceux des Occidentaux, ne peut que croître. Les émergents vont développer, dans les années à venir, des stratégies de sécurisation de leurs intérêts désormais stratégiques dans la zone (Ex : prêts chinois en Angola et en RDC pour sécuriser l'accès de Pékin au pétrole angolais et aux minerais congolais).

1.2.4. Investissements étrangers

L'Afrique demeure une destination mineure pour les investisseurs internationaux. Le continent noir n'attire qu'un flux limité d'IDE (quoiqu'en légère progression tout au long de la décennie 2000) : de l'ordre de 5 % des investissements étrangers dans le monde.

Les cibles sont par ordre d'importance : l'exploitation des matières premières (41 % des investissements pour les minerais et 21 % pour le pétrole), les infrastructures terrestres et portuaires, les communications et le tourisme.

Les zones prioritaires sont le Maghreb et l'Afrique du sud.

² Selon ce ratio des 3/4 en passe d'être atteint, le golfe de Guinée en tant que tel pèse pour 21% dans la production globale du groupe, soit un tout petit peu moins que la mer du Nord et le Moyen Orient.

Le golfe de Guinée est une destination - pour l'heure - marginale, mais son attractivité auprès des investisseurs devrait croître en raison de l'essor attendu du secteur extractif et de l'émergence de nouveaux marchés de consommation.

Les pays concernés sont les pays dotés de matières premières (Angola, Nigeria, Congo Brazzaville, Ghana) et les divers couloirs économiques de la zone dans lesquels une économie manufacturière et de services pourrait se développer.

Actuellement, le golfe de Guinée n'est pas concerné par la dynamique de délocalisation des sites de productions manufacturières (Maghreb ou Asie du sud et du sud-est).

Évolution

La zone du golfe de Guinée, comme le reste du continent noir, va devenir un espace de compétition accru entre États-Unis, UE et Émergents (au premier rang desquels la Chine). Une course aux IDE s'annonce dans la zone entre Occidentaux et Émergents afin de sécuriser leurs accès respectifs aux matières premières locales (hydrocarbures, minerais, produits agricoles tropicaux).

L'investissement intra-africain devrait prendre une part croissante, mais essentiellement dans l'économie primaire

Il convient de s'interroger sur la capacité des pays riverains à accueillir à l'horizon 2020 des unités de production manufacturières délocalisées : les éventuels atouts (proximité des marchés de consommation européens, faibles coûts de travail, amélioration probable des infrastructures de transport et d'énergie) sont contrebalancés par divers paramètres (faible tradition manufacturière, gros problème de formation professionnelle résultant des dysfonctionnements du système éducatif, médiocrité et instabilité du climat des affaires, manque de transparence et justice vénale).

1.2.5. Typologie des économies

Il n'existe pas dans la zone du golfe de Guinée de pays à « économie diversifiée » comme peuvent l'être les pays du Maghreb ou l'Afrique du sud.

Les pays de la zone se classent en trois catégories :

- Les pays « pétroliers » : l'économie relativement diversifiée (agriculture, services) et stimulée par la seule exploitation des réserves d'hydrocarbures, accompagnée par une corruption et une économie « informelle » généralisées (*oil-bunkering* en particulier). Le Nigeria et l'Angola sont les deux pays correspondant actuellement pleinement à cette catégorie ;
- Les pays « en transition » : l'économie stimulée par l'absence de pétrole connaît un « développement humain » notable (moins de corruption, classe moyenne, etc.), clé du développement d'une industrie manufacturière et de services. La Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Sénégal et le Ghana entrent dans cette catégorie. Ils ont tout à gagner des processus d'intégration régionale en cours. Le démarrage de l'exploitation de gisements de pétrole chez certains d'entre eux (cf. Ghana) induit un fort risque de corruption et de régression de la diversification de l'économie (cf. « malédiction du pétrole »);

Les pays en « pré-transition » : l'économie repose largement sur le secteur agricole en dépit de l'existence de matières premières. La corruption y règne à un niveau élevé et généralisé. Le Liberia, la Sierra Leone, le Congo Kinshasa et les six pays enclavés de la zone appartiennent à cette catégorie.

Évolution

- ✦ Dans les pays pétroliers, l'ampleur de la corruption et de l'économie souterraine constitue un handicap très lourd à surmonter
- ✦ Certains pays pétroliers, tels le Gabon, le Cameroun, le Congo Brazzaville sont guettés par « l'après pétrole » dans les dix années à venir, ce qui devrait induire une restructuration en profondeur de leur économie et une très probable baisse des revenus. Ils vont être confrontés à l'impératif de diversifier leur économie pour trouver des alternatives en terme de croissance et d'emplois. Le succès de cette mutation renforcerait leur stabilité. Son échec ouvrirait la voie à une période d'instabilité sociale et politique. L'hypothèse de troubles majeurs ne peut être écartée d'autant que cette transition économique devrait coïncider avec une période de succession à la tête de ces États. La stabilité (autoritaire) qui caractérise ces 3 États depuis des décennies devrait être sérieusement remise en cause.

Le Ghana, et le Congo Kinshasa (et peut-être demain le Sénégal et la Guinée) forment le groupe des pétroliers « entrants ». À l'image des grands pays producteurs locaux comme le Nigeria et l'Angola, ils vont être exposés à différents maux :

- la « maladie hollandaise » (*Dutch disease*) : l'accumulation de la rente pétrolière va asphyxier les autres secteurs de l'économie, créant une dépendance problématique à l'égard du pétrole qui pourrait à terme devenir une quasi mono-activité;
- la criminalisation des économies locales, suite à l'apparition de maux liés à l'exploitation du pétrole : corruption à grande échelle, *oil-bunkering*, criminalité. Ce risque peut dans certains cas remettre en cause l'évolution vers la diversification et la stabilité (Ghana).

Crisis Pattern

- ✦ Agitation récurrente des populations locales dans les zones agricoles louées sur une longue durée à des investisseurs étrangers ;
- ✦ Aggravation des tensions foncières (contrôle des terres arables et accès aux ressources en eau) dans les zones de production agricole ;
- ✦ Tensions entre autochtones et allogènes dans les zones de production agricole intensive ;
- ✦ Tensions entre agriculteurs et éleveurs ;
- ✦ Tensions internes liés à la répartition de la rente (énergétique ou minière) entre zones de production et pouvoir central (Nigeria, RDC, Ghana) ;
- ✦ Pulsions séparatistes dans les zones de production (delta du Niger, Graben et Est de la RDC, Bioko en Guinée Équatoriale, Cabinda) ;
- ✦ Risque de crise financière et d'implosion sociale dans les futurs pays « post-pétroliers » : Gabon ; Cameroun, Congo Brazzaville ;
- ✦ Progression de l'*oil-bunkering*, de la corruption et gangrène mafieuse des appareils d'État et de sécurité.

1.3. CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET MIGRATIONS

1.3.1. Climat

Le Sahel, déjà handicapé par l'un des climats les plus austères de la planète (chaleur excessive et faible pluviométrie provoquée par l'absence de l'influence maritime et une localisation géographique peu favorable à proximité de l'Equateur favorisant une très forte insolation), apparaît comme l'une des zones parmi les plus menacées par les changements climatiques en cours. Ceux-ci se traduisent, sur place, par une augmentation de la température ambiante provoquée par des facteurs principalement anthropiques (coupe de bois, feux de brousses, défrichages...). Il en résulte une forte érosion et la destruction de terres arables et de surfaces agricoles (de l'ordre de 250 000 hectares / an au Niger au cours de la décennie 2000), rendant bien improbables les efforts en matière d'autosuffisance alimentaires (projet « 3 N » au Niger : les Nigériens Nourrissent les Nigériens).

Une hausse de température (de 0,5° à 1° pour le Sahel et de 1,5° à 2° pour la Mauritanie et le nord du Mali) dans la zone saharo-sahélienne et dans la savane est déjà observée. La réduction de la couverture végétale, combinée à la superficie réduite des plans d'eau dans la zone (fleuves, lacs..) accentue ce phénomène.

Ces changements entraînent des modifications locales des modes de vie et provoquent des migrations vers le Sud. Il en résulte une concentration d'immigrés climatiques dans les zones urbaines du littoral. Ces mouvements de populations ont le plus souvent un impact sur le contexte ethnique ou religieux des zones d'accueil, greffant de nouveaux clivages identitaires dans les grandes villes côtières du golfe de Guinée.

Dans la zone sahéenne, du Sénégal au Soudan, 12 millions de personnes sont menacées par la famine, en raison d'une grave sécheresse qui a débuté en 2011, provoquant un risque d'insécurité alimentaire important. Les cinq pays enclavés, Burkina Faso, Tchad, Mali, Mauritanie, et Niger ont déclaré une situation d'urgence qui se conjugue avec la « saison de la faim » qui démarre normalement à partir de mai.

En Afrique centrale ; les forêts primaires situées dans le bassin du fleuve Congo (en RDC, Centrafrique, Congo-Brazzaville, Gabon, Cameroun) constituent le second principal « poumon vert » de la planète après l'Amazonie et offrent à ces pays des atouts sur le marché mondial des « puits de carbone » et du tourisme vert. Mais ces massifs sont soumis à la pression démographique, à l'expansion urbaine et aux coupes intensives des sociétés forestières (souvent asiatiques). Une réduction sensible et préoccupante des surfaces forestières est d'ores et déjà observée depuis plusieurs années.

Évolution

Alors que l'évolution climatique, confirmée, est lente, ses incidences sur la population décrites ci-dessus sont destinées à s'amplifier.

La diminution de la superficie des forêts primaires du bassin du Congo devrait se poursuivre, avec des impacts très négatifs concernant la préservation de la faune et de la flore locales.

Crisis Pattern

- ✦ Désertification / avancée du désert, baisse des ressources hydriques et réduction des terres arables et des zones de pâturages dans les zones sahéennes;

- ✦ Violences entre éleveurs et agriculteurs, nomades et sédentaires pour l'accès aux ressources en eau et le contrôle des zones de transhumance ;
- ✦ Rupture du cycle saisonnier de la transhumance, forçant les populations d'éleveurs nomades à descendre dans le sud et à se sédentariser. Tensions avec les autochtones ;
- ✦ Difficultés à assurer l'autosuffisance alimentaires dans les zones sahéliennes : insécurité alimentaire chronique et risque de famine ;
- ✦ Exode climatique, principalement vers Sud et le littoral du golfe de Guinée ;
- ✦ Montée des préoccupations liées à l'environnement en réaction à la déforestation dans les zones équatoriales et aux coupes sauvages ou incontrôlées dans les forêts primaires.
- ✦ Menaces sérieuses concernant la biodiversité dans l'ensemble de la zone sous l'effet de la désertification de la bande sahélienne, de la destruction des mangroves dans les zones littorales, de la déforestation dans la bande côtière de « l'arc guinéen » et dans le bassin du Congo et de la surpêche dans les eaux adjacentes.

1.3.2. Migration et urbanisation

L'évolution climatique, l'instabilité chronique, la montée de l'insécurité et les transformations économiques et sociales favorisent l'exode rural et climatique et provoquent une accélération des migrations vers le littoral du golfe de Guinée et ses grandes villes (thalasso-tropisme et urbanisation).

Alors qu'en 1980, seulement 28 % des Africains vivaient en milieu urbain, ils sont désormais 40 % à vivre en ville et le taux de 50 % devrait être atteint vers 2030. La croissance urbaine africaine est exponentielle : 20 millions d'Africains urbains en 1959, 400 en 2010 et 1 milliard prévus en 2050. Déjà en 2010, on recensait 52 villes africaines ayant plus d'un million d'habitants.

Certaines sont déjà devenues de véritables mégapoles (Kinshasa, Lagos, Abidjan, Luanda, etc.), alors même que les équipements publics (voiries, adductions et traitement des eaux, transports publics, infrastructures scolaires, de santé et pénitentiaires) restent en l'état, du moins ne parviennent pas à suivre le mouvement.

D'autres flux migratoires poussent les populations rurales ou sahéliennes vers les zones de production intégrées à l'économie moderne et participant aux échanges mondiaux (secteur extractif, plantations commerciales).

Certains flux ont même des répercussions d'une sous-région à l'autre (ex : afflux d'Africains vers les eldorados pétrolier d'Afrique centrale : Gabon, Congo-Brazzaville et Angola).

Les flux à destination de l'Europe et de la péninsule arabique sont actuellement limités par rapport à l'ampleur des migrations intra-africaines.

L'arrivée de migrants climatiques et économiques favorise le développement de nouveaux clivages identitaires et constitue progressivement un terreau favorable à l'émergence de diverses formes d'insécurité et d'instabilité urbaine (criminalité, trafics, activités informelles) sur l'ensemble du littoral du golfe de Guinée.

Évolution

L'exode climatique et l'exode rural devraient s'amplifier au cours de la prochaine décennie, en direction des grandes agglomérations portuaires du golfe de Guinée.

D'ici 2020, le golfe de Guinée devrait compter une trentaine de villes millionnaires (contre 6 en 1990), 60 villes de plus de 500 000 habitants (contre 17 en 1990) et 300 villes de plus de 100 000 habitants, ce maillage urbain à forte densité étant complété par un grand nombre de centres urbains de petite taille (entre 20 et 100 000 habitants).

Entre Benin City au Nigeria et Accra au Ghana, sur 500 km de littoral, les démographes prévoient en 2020 plus de 25 millions d'habitants et 5 agglomérations portuaires dépassant le million d'habitants.

Cette dynamique nécessite de relever des défis considérables face à l'urbanisation anarchique, la prolifération de l'habitat informel, la saturation des infrastructures et la dégradation des services de base au service des populations.

Les besoins, actuellement grandement insatisfaits, en matières d'équipements et de services sociaux sont considérables et le seront encore plus à l'horizon 2020.

Crisis Pattern

- Accélération de l'urbanisation sur le littoral, accompagné des communautarisations ethniques et religieuses des mégapoles ;
- Croissance urbaine anarchique, voire sauvage (prolifération des bidonvilles), dégradation des conditions de vie pour la grande majorité de la population;
- Délitement de l'ordre public : apparition de « jungles urbaines » et d'un phénomène de « favellisation » ;
- Essor des activités criminelles (trafic, kidnapping, racket...) et de structures mafieuses organisées ;
- Constitution d'un stock de main d'œuvre pour toute entreprise criminelle ou déstabilisatrice : la situation prévalant dans le delta du Niger apparaît comme un laboratoire préfigurant l'évolution de toute la zone.

1.4. FACTEURS IDENTITAIRES

1.4.1. Religion

L'islam, largement dominant dans les populations des régions sahariennes et sahéliennes, est la religion majoritaire dans les pays riverains les plus septentrionaux (Sénégal, Gambie, Guinée, à plus de 85 %). Sa présence décroît en quittant la bande sahélienne vers la forêt équatoriale et le littoral : la Guinée Bissau, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire comptent 50 % de musulmans ; le Ghana, le Liberia, le Togo et le Bénin n'en comptent seulement que 10 à 25 %. Et l'Afrique centrale n'en abrite que de petites minorités. Cet islam, largement confrérique, est très majoritairement sunnite à l'exception de petits groupes chiites locaux ou relevant de la diaspora libanaise installée le long de la côte africaine.

Le protestantisme et le catholicisme font pratiquement jeu égal, même si le dynamisme du prosélytisme évangéliste est en passe de modifier la donne. Le catholicisme est très présent dans les pays riverains à partir

de la Guinée Bissau (50 %), pour atteindre 90 % en Afrique centrale et quasiment 100 % dans les États insulaires de la zone (Guinée Équatoriale, Cap Vert et Sao Tomé et Príncipe). Mais il est de plus en plus concurrencé par les églises africaines et les sectes évangélistes d'inspiration nord-américaine ou brésilienne.

Les religions traditionnelles sont fortement concurrencées par la double progression de l'islam et des diverses formes de christianisme. Mais nombre d'Africains conservent une double pratique religieuse (persistance d'un fond de croyance traditionnelle mêlé de conversion à une des grandes religions du Livre).

Évolution

Aucune modification significative du rapport de force islam / christianisme ne semble envisageable dans les dix années à venir. Néanmoins, il convient de tenir compte :

- ✦ Des migrations des populations sahéliennes très majoritairement musulmanes vers le littoral et de la constitution de quartiers musulmans (à population homogène) dans les grandes agglomérations portuaires (Lagos, Abidjan). Risques de tensions identitaires, souvent liés à des enjeux électoraux ;
- ✦ De l'émergence dans la bande sahélienne de mouvements islamistes radicaux, plus ou moins connectés à la mouvance jihadiste et à Al-Qaïda centrale (AQMI, Boko Haram, MUJOA, Ansar Dine) et extension probable de leurs théâtres d'opération vers le « Sud » et le littoral. Menaces sérieuses contre les intérêts occidentaux présents dans le secteur extractif ;
- ✦ Au sein du christianisme, de l'évolution des rapports de force entre catholicisme et les diverses formes de protestantisme (au profit de ces dernières) et des impacts politiques, économiques et culturels des *Born Again*, en particulier au sein des nouvelles élites africaines.

Crisis Pattern

- ✦ Prolifération et consolidation des mouvements islamistes radicaux dans plusieurs foyers de tensions, plus ou moins connectés les uns aux autres (Sahel, Nord-Nigeria aujourd'hui ; demain en Sénégal et contagion de Boko Haram aux pays voisins : sud du Niger, nord-ouest du Cameroun, Tchad) ;
- ✦ Progression et entrisme des sectes évangélistes dans les appareils d'État et le secteur économique, pouvant conduire à des déstabilisations ponctuelles ;

Émergence de mouvements sectaires violents, syncrétiques et à tendance apocalyptiques sur le modèle de la LRA ougandaise (cf. rébellion des « Ninjas » liri du pasteur Ntumi dans le Pool durant la décennie 2000 ou contestation du mouvement bakongo Bundu Dia Kongo / BDK au Bas-Congo, en RDC au printemps 2009).

1.4.2. Ethnies

La zone du golfe de Guinée se caractérise, comme dans tout le reste de l'Afrique sub-saharienne, par la présence de très nombreuses ethnies, relevant de deux grandes familles ethnolinguistiques : nilo-saharienne et nigéro-congolaises. Une bonne partie de la zone est caractérisée par la forte empreinte des groupes bantous.

Nombre de ces ethnies présentes dans la zone sont réparties de part et d'autres des frontières issues du découpage colonial. Il en résulte des solidarités transfrontalières et des communautés transnationales.

La quasi-totalité des États de la zone sont multiethniques. Cette hétérogénéité est amplifiée par la mosaïque linguistique et la vigueur de la concurrence en matière religieuse.

Il peut en résulter des clivages identitaires combinant rivalités anciennes (antagonismes religieux, tensions foncières, séquelles historiques de la traite négrière ou de la colonisation) et clivages modernes (enjeux électoraux, accès inéquitable à la rente étatique ou aux emplois « modernes », concurrences économiques, rapports Centre / Périphéries et stigmatisation et marginalisation par le pouvoir central de certaines ethnies et/ ou régions.).

Si la cohabitation entre groupes ethniques est le plus souvent pacifique, il est extrêmement facile d'aviver les tensions, de « mettre le feu » et de créer des dynamiques conflictuelles durables (cf. dimension ethnique des conflits au Liberia, en Sierra Leone, au Congo Brazzaville, en Angola et même en Côte d'Ivoire).

Évolution

- La répartition et la diversité ethnique des populations de la zone du golfe de Guinée ne devraient guère évoluer statistiquement. En dépit de cette stabilité, les conflits de nature identitaire vont demeurer une source d'instabilité majeure, affectant la bonne gouvernance et le développement économique des États de la région ;
- Les migrations économiques et environnementales depuis la bande sahélienne vers le sud et le littoral sont en passe de modifier sensiblement la réalité ethnique de certaines zones : (ex : situation prévalant dans l'État du Plateau au Nigeria avec la sédentarisation en cours des nomades peuls et tensions avec les autochtones *biroms*). Un tel cas de figure devrait se reproduire ailleurs.
- Du fait des changements climatiques, le « cycle de nomadisation » de nombreux groupes ethniques vivant de l'élevage est en passe d'être rompu et ces populations sont forcées à descendre vers le Sud et à se sédentariser, induisant des tensions entre autochtones et nouveaux venus ;
- L'exode rural et la fixation dans de grandes agglomérations de populations issues du monde rural conduisent à une perte progressive (parfois en l'espace d'une ou deux générations) des référents identitaires ancestraux. Cette acculturation est favorisée par les contraintes de la vie « moderne », le mélange quotidien des populations, les mariages mixtes et l'émergence de nouvelles générations de « jeunes urbains détribalisés » qui recréent de nouvelles solidarités (bandes, quartier, profession) qui supplantent les vieilles identités (ethnie, village, région, dialecte).

Crisis Pattern

- Migrations environnementales / sédentarisation : tensions locales entre autochtones et nouveaux arrivants (migrants intérieurs) : Nord des zones de savane de la bande sahélienne (rive droite du Niger) ;
- Conflits fonciers pour le contrôle de terres arables et l'accès aux ressources (parfois limitées) en eau ;
- « Jungles urbaines », principalement littorales, développement urbain anarchique et délitement de l'ordre public ;
- Tentation séparatiste et affirmation d'identités régionales fortes (ex : revendication touareg en faveur de l'indépendance de l'Azawad, revendications similaires des Diola en faveur de celle de la Casamance, des Ijaw et des Igbo pour une partie du delta du Niger).

1.4.3. Langues

Les dialectes sont très nombreux, les langues européennes pérennisant les héritages coloniaux. Ainsi, les pays francophones (anciennes colonies françaises, les pays enclavés et le Congo Kinshasa) regroupent 156 millions d'habitants, les anglophones (Nigeria, Ghana, Sierra Leone, Liberia...) 192 millions et les lusophones (Angola, Cap Vert...) 19 millions.

Évolution

Aucune modification significative de ces données ne semble envisageable dans les dix années à venir.

Le clivage francophones / anglophones en Afrique de l'ouest devrait s'atténuer au cours de la décennie à venir du fait des flux migratoires et de la dynamique d'intégration régionale.

1.5. INSTABILITES CONFLITS ET MENACES

1.5.1. Facteurs d'instabilité politique

A. Antagonismes identitaires

Si la situation conflictuelle s'est sensiblement améliorée dans la zone au cours de la décennie écoulée, comparée à ce qui prévalait dans les années 90, de nombreux clivages identitaires (religieux, ethniques, économiques, sociétaux, climatiques, culturels, linguistiques, géographiques) peuvent encore y être recensés. C'est rarement un seul antagonisme (chrétien vs musulman, natives vs settlers, côtiers vs gens de l'intérieur ou des savanes) qui explique le basculement dans la violence et le conflit, mais leur combinaison, formant alors un « cocktail explosif » dans tous les sens du terme (cf. à titre d'exemple la situation prévalant dans les zones de plantations commerciales de l'Ouest ivoirien, entre autochtones Guéré, généralement christianisés et partisans du FPI, et allogènes d'origine burkinabé, musulmans, et favorables à Alassane Ouattara).

Évolutions

L'intensification des migrations internes et les menaces récurrentes d'insécurité alimentaire (aggravées par les effets cumulés du réchauffement climatique qui se profile et du boom démographique en cours) ont tendance à accentuer les violences résultant de litiges ayant pour objet le contrôle de la terre (zones de culture et / ou pâturage) et des ressources hydriques attenantes (points d'eau, puits, sources...).

Ces antagonismes traditionnels peuvent être alimentés par des enjeux plus contemporains : rivalités électorales, compétition pour des postes rémunérateurs et de pouvoir, répartition inéquitable de la rente étatique, contrôle des autorités locales et avantages clientélistes qui en résultent.

Les migrations vers le littoral du golfe de Guinée et l'accroissement rapide de l'urbanisation concourent à déporter dans les grandes mégapoles du golfe ces tensions de nature identitaire, présentes initialement en zones rurales.

Crisis Pattern

- Violences urbaines entre communautés dans les mégapoles ;
- Tensions accrues entre communautés dans les zones rurales pour le contrôle, voire le simple accès aux ressources en eau et aux terres arables qui vont s'amenuiser ;
- Clientélisme et prédation ;

- Compétition électorale exacerbée : fraudes et violences électorales.

B. Agitation chronique des armées

L'agitation au sein des forces armées demeure chronique et peut générer des putschs militaires. Ceux-ci sont désormais vigoureusement condamnés par la communauté internationale et les instances panafricaines. Les putschs réussis tendent donc à se raréfier. Mais les tentatives, plus ou moins bien abouties, sont encore fréquentes : en Guinée (juillet 2011), au Niger (juillet 2011), en Guinée Bissau (décembre 2011 et avril 2012), Mali (mars 2012).

À défaut de vouloir s'emparer du pouvoir, les forces de sécurité peuvent être agitées par des revendications sociales (retard dans le paiement des soldes, conditions déplorables de logements, mauvais approvisionnements...) incitant militaires, gendarmes et policiers à descendre dans la rue pour exprimer leur mécontentement et se « servir » auprès de la population (pillages de magasin, racket des habitants) (cf Burkina Faso au printemps 2011, Guinée, Côte d'Ivoire...).

Évolutions

Des rumeurs de « solution militaire » peuvent réapparaître dans tous les pays de la zone, en fonction des impasses politiques locales.

Pratiquement tous les pays de la zone sont susceptibles d'être affectés par ce phénomène.

Et de spectaculaires retours en arrière sont à redouter (cas du Mali qui apparaissait depuis une décennie comme un bon élève des pratiques démocratiques : le modèle s'est effondré comme un château de cartes en l'espace de quelques jours).

L'hypothèse d'un putsch militaire demeure une option latente au Nigeria, en réaction aux difficultés rencontrées par le président Goodluck Jonathan pour affirmer son pouvoir face aux diverses crises auxquelles il doit faire face.

Crisis Pattern

- Occurrence élevée de tentatives de putsch militaire ou de révolution de palais ;
- Interrogations sur la détermination de la communauté internationale face à de tels événements. La posture actuelle se voulant inflexible (refus du fait accompli, adoption de sanctions financières et économiques, blocus pétroliers, voire intervention armée) va-t-elle durer ?
- Possible scénario d'un blocage de l'action de la communauté internationale par une grande puissance du Conseil de sécurité se satisfaisant de l'arrivée au pouvoir par la violence d'un nouvel exécutif plus favorable à ses intérêts économiques ou stratégiques (dans le cadre des rivalités à venir entre grandes puissances aux intérêts divergents) ;
- Malaise sociale chronique au sein des forces de sécurité et basculement en facteur d'insécurité.

C. Tensions liées aux processus électoraux

L'instauration du multipartisme et de processus électoraux se voulant démocratiques a constitué une grande avancée dans les années 90. Les séquences électorales scandent désormais l'agenda politique africain à intervalles réguliers. Plus d'une vingtaine de pays subsahariens ont connu des élections majeures en 2011 (dont une bonne quinzaine dans le golfe de Guinée). Et dans plusieurs pays, une culture démocratique s'est enracinée, conduisant à de véritables alternances pacifiques au pouvoir au terme de scrutins aux résultats non contestés (Ghana, Bénin, Sénégal...).

Mais si nombre de pays africains maîtrisent le « décorum électoral » (instauration de commissions électorales indépendantes, élaboration « moderne » de listes électorales³, présence d'observateurs étrangers...), nombre d'acteurs politiques locaux ont beaucoup de mal à accepter le fond de la démarche électorale dont la transparence et l'honnêteté sont trop souvent faussées (découpage électorale inéquitable, système électoral biaisé, fraudes lors des scrutins, partialité des commissions électorales, truquage des listes électorales, manipulation des résultats...).

Évolutions

Les séquences électorales devraient demeurer des périodes à risque, cristallisant les tensions entre pouvoir sortant, opposition politique traditionnelle mais aussi sociétés civiles et divers mouvements citoyens et de jeunes (inspirés par les « printemps arabes »). Les contestations pré et post-électorales entretiennent le risque de déboucher sur une crise majeure, donnant lieu à des violences pouvant parfois avoir des relents de quasi-guerre civile.

Chaque année est marquée en moyenne par 10 et 12 élections majeures dans les pays de la zone (une quinzaine prévues en 2012 : présidentielles en Sierra Leone et au Ghana ; incertitudes sur celles programmées au Mali et en Guinée Bissau ; législatives en Gambie, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Guinée Équatoriale, Cameroun, Togo, Sierra Leone, Ghana ; sénatoriales en RDC...).

Chaque année, entre un tiers et la moitié des pays de la zone sont ainsi en période pré ou post-électorale, avec tous les risques de débordements qui en résultent.

Les longues séquences électorales programmées tous les 4 ans au Nigeria (présidentielle, législatives, sénatoriales et gouvernatoriales et locales dans les États fédérés) s'accompagnent d'une flambée de violences chroniques (en 2003, 2007 et 2011). Le prochain round électoral est prévu en 2015 et s'annonce sans doute encore plus meurtrier que le précédent (volonté des élites nordistes de « récupérer » la présidence fédérale au détriment du président sortant ou d'un nouveau candidat sudiste).

Crisis Pattern

- Fraudes électorales ;
- Contestation et remise en cause des résultats électoraux (manque de transparence du processus électoral, partialité des commissions électorales et des administrations en charge de l'organisation des scrutins) ;
- Tentation de bricolage institutionnel : réforme constitutionnelle sur mesure pour lever les limitations du nombre des mandats, modifier la durée des mandats, les conditions d'éligibilité... ;

³ A titre de greffe démocratique réussie sans garantir sa durabilité, citons la mise en place du National Identification System au Ghana en 2003.

- Risque de hold-up électoraux (cf. cas ivoirien, en 2011) ;
- Désillusions des populations à l'égard du processus démocratique et crispations identitaires.

D. Succession à la tête de l'État et tentations dynastiques

La plupart des pays de la zone se caractérise par des régimes politiques hybrides, plus tout à fait des dictatures mais pas vraiment des démocraties, solidement tenus par des personnalités fortes, en place depuis de longues années (Cameroun, Congo-Brazzaville, Angola...). Celles-ci ont accepté depuis les années 90 la mise en place d'un processus électoral a minima, tout en conservant la capacité ultime de « corriger les incertitudes électorales » dans un sens favorable à leur maintien au pouvoir.

Mais se pose la question de leur succession du fait de leur vieillissement inéluctable. Si certains envisagent de rester au pouvoir jusqu'à leur mort (suppression de toute contrainte constitutionnelle limitant le nombre de mandats présidentiels) ; très souvent, la solution retenue pour assurer la pérennité du régime repose sur un scénario dynastique : transmettre le pouvoir à un de ses fils.

De tels scénarii ont déjà été joués depuis le début de la décennie 2000 (en RDC, au Togo, au Gabon...) et devraient se reproduire dans une demi-douzaine d'autres pays de la zone au cours de la prochaine décennie (Angola, Cameroun, Congo B, Guinée Equatoriale, Centrafrique).

Même des pays à enracinement démocratique ne sont pas totalement à l'abri d'une telle évolution (cf. les velléités dynastiques caressées un temps par le président Wade au Sénégal au profit de son fils Karim).

Évolutions

Compte tenu de leurs âges, la question de la succession du chefs d'État omnipotents devrait se poser dans une demi-douzaine de pays de la zone d'ici 2020, la plupart de ces pays étant producteurs de pétrole (Cameroun, Guinée Équatoriale, Congo Brazzaville, Angola, Centrafrique). Le club des présidents « fils de » devrait s'accroître dans les prochaines années.

Des successions dynastiques se profilent à Malabo, à Bangui et à Brazzaville (avec une légère variante dans le cas congolais, neveu à la place du fils).

En Angola, il semble que ce soit un « bon ami » de la famille Dos Santos qui assure un intérim plus ou moins long (Manuel Vicente, l'ancien PDG de la Sonangol), le temps que le premier fils présidentiel, José Filomeno dos Santos, alias « Zenu », ait acquis suffisamment de poids au sein du MPLA pour s'imposer ou que les mentalités changent suffisamment à Luanda pour permettre l'arrivée au pouvoir du meilleur élément de la famille, la richissime et ambitieuse Isabel, la fille aînée du président.

Le scénario semble plus ouvert au Cameroun (toujours aucun dauphin désigné alors que Frank Biya le fils du président apparaît peu crédible en tant que successeur) et au Tchad (où le fils désigné est décédé dans des conditions assez scabreuses à Paris, brisant toute possibilité de scénario dynastique).

Crisis Pattern

- Tentation de bricolage institutionnel : réforme constitutionnelle sur mesure pur faciliter la relève) ;

- Contestation de l'option dynastique au sein du régime (dauphins putatifs et autres barons ambitieux écartés, voire emprisonnés) et dans l'opinion (manifestations) ;
- Violences politiques : instrumentalisation des antagonismes identitaires pour faire bloc autour de l'héritier ;
- Désignation par le régime contesté de boucs émissaires externes (voisins ambitieux, ancienne puissance coloniale) ou interne (minorités ethniques, partis d'opposition) pour tenter de détourner l'attention de la population.

1.5.2. Situations conflictuelles

A. Niveau intra-étatique

« L'arc de crise ouest-africain » (Liberia, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Guinée) s'est sensiblement apaisé. Au Congo Brazzaville et en Angola, la normalisation est bien avancée. Au Congo Kinshasa, en dépit d'un déroulement chaotique du processus électoral en 2011, le pays ne s'est pas enflammé comme on aurait pu le redouter.

Dans l'ensemble de la zone du golfe de Guinée, les conflits ouverts ont cessé, se sont transformés en « paix chaudes », mutant la plupart du temps en de délicats processus de sortie de crise, où alternent longues séquences de progrès et brèves flambées de régressions violentes.

De telles périodes de crise ont globalement été bien gérées par la communauté internationale, que ce soit les Nations unies ou des organisations régionales, et la CEDEAO en particulier.

B. Niveau interétatique

Le contexte sécuritaire dans la région du golfe de Guinée se caractérise actuellement par la quasi-absence de conflits interétatiques. Si les conflits internes et les guerres civiles y ont été fréquents au cours des dernières décennies et si les ingérences étrangères, de la part de puissances extra-africaines ou de voisins plus ou moins bien intentionnés, ont été nombreuses, rares sont les cas d'affrontements armés directs entre forces armées régulières de deux États s'opposant pour le contrôle d'un territoire ou de ressources contestées, ou agissant selon des motivations irrédentistes ou expansionnistes.

Une telle situation s'explique, pour une bonne part, par la faiblesse des capacités opérationnelles des forces armées. Si les militaires participent très souvent au pouvoir et constituent une part importante des fonctions publiques locales, l'absence d'armée structurée ne permet à aucun de ces pays de s'engager dans des conflits avec des voisins.

Le seul cas de crise interétatique sérieuse, susceptible de dégénérer en conflit armé entre deux États (le contentieux entre le Cameroun et le Nigeria concernant la péninsule de Bakassi qui a conduit les deux pays au bord du conflit armé dans les années 1993/1994), a été réglé par la Cour Internationale de Justice (CIJ) de La Haye. La dernière étape de la rétrocession s'est déroulée sans incident le 14 août 2008. La péninsule de Bakassi est désormais intégrée au département camerounais du Ndian.

Le principal risque lié aux frontières concerne le tracé des frontières maritimes, rarement délimitées avec précision : leur tracé est d'autant plus sensible qu'il induit les modalités d'exploitation de gisements *offshore* d'hydrocarbures et la gestion des ressources halieutiques en voie de raréfaction. Six pays ouest-africains (la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée Conakry, la Guinée Bissau, la Gambie et le Cap Vert) ont conclu sous l'égide de la Norvège, un accord pour essayer de fixer à l'amiable leurs frontières maritimes sur le plateau continental et se partager ainsi les richesses que recèlent les eaux concernées. Par ailleurs, plusieurs

contentieux ont été résolus grâce, soit à des accords bilatéraux, soit à un arbitrage international (délimitation de la frontière maritime entre le Sénégal et la Guinée Bissau en 1989 et accord de 1995 mettant en place l'Agence de gestion et de coopération) soit à une décision de la CIJ (délimitation de la ZEE de Sao Tome en 1995).

Évolutions

✦ Frontières terrestres

La région du golfe de Guinée abrite plusieurs aberrations géopolitiques résultant de la fixation artificielle des frontières coloniales par les Européens (composition artificielle de la Guinée Équatoriale, enclavement de la Gambie dans le Sénégal, débouché maritime ridiculement petit – 37 km de côtes – de l'immense RDC et rattachement de l'enclave du Cabinda à l'Angola). Hormis ce dernier cas, où un sentiment séparatiste persiste (même si la lutte armée indépendantiste est pratiquement en sommeil actuellement), aucune de ces « aberrations » ne suscite de revendications de la part de voisins expansionnistes.

Ailleurs, les contentieux ponctuels concernant quelques tronçons limités de frontières donnent lieu à des arbitrages pacifiques par la CIJ ou selon des procédures ad hoc.

✦ Frontières maritimes

Une situation relativement similaire prévaut pour la délimitation des frontières maritimes, même si plusieurs négociations traînent en longueur et donnent lieu à des querelles d'experts (ex : tracé d'une partie des frontières maritimes entre le Nigeria et le Cameroun au large de Bakassi ou entre le Bénin et le Nigeria). Mais il semble difficile d'envisager que de tels contentieux dégénèrent en conflit ouvert.

La découverte de nouveaux gisements *offshore* peut entraîner l'apparition de nouveaux contentieux. (cf : Ghana / Côte d'Ivoire : remise en cause en novembre 2011 des frontières maritimes par les autorités ivoiriennes, la zone contestée abritant plusieurs gisements d'hydrocarbures). Mais dans ce cas également, on imagine difficilement que le contentieux dégénère en conflit ouvert.

Le seul dossier sensible susceptible de dégénérer gravement et de donner lieu à un bras de fer musclé entre deux États concerne les revendications de Kinshasa concernant la modification des frontières maritimes actuelles entre la RDC et l'Angola, et particulièrement de la partie concernant Cabinda et la RDC. Kinshasa estime que Luanda exploite unilatéralement plusieurs gisements *offshore* dont la possession reviendrait à la RDC en cas de rectification des frontières maritimes dans le sens voulu par les Congolais. Les Angolais s'emploient à faire durer les négociations et freinent le recours à la CIJ, ce qui leur permet de continuer à exploiter impunément ces gisements. Compte tenu des enjeux (plusieurs centaines de milliers de barils/jour), le risque de crise à terme ne peut être écarté.

Crisis Pattern

- ✦ Modalités d'exploitation conjointe des gisements *off shore* à cheval sur deux frontières. (exploitation conjointe ou unilatérale en se basant sur un rapport de force) ;
- ✦ Dégradation des relations bilatérales RDC / Angola : frontières maritimes et pétrole, mais aussi flux migratoires, contrôle de certains tronçons de frontières terrestres, relations personnelles Kabila / Dos Santos

C. Vulnérabilité et instabilité du Sahel

Depuis plusieurs années, les zones saharo-sahéliennes sont devenues des foyers d'instabilité, véritables « zones grises » où du fait de la porosité des frontières et de la faiblesse des Pouvoirs centraux locaux, ont proliféré mouvements et milices armées (touareg, arabe, toubou, islamiste...) et puissants réseaux de contrebande (biens de consommation courants, voitures, cigarettes, drogue, armes, êtres humains...) agissant dans une relative impunité. Une « petite » industrie de l'enlèvement d'Occidentaux s'y est également développé au cours de la décennie 2000 (une vingtaine d'otages recensés mi-avril 2012). Cet environnement délétère s'est encore plus dégradé suite à la crise libyenne et à la chute du régime Kadhafi, qui contribuait, tant bien que mal, à une relative stabilité de la zone.

Les effets du « printemps libyen » et la chute du régime Kadhafi ont provoqué une véritable onde de choc dans la zone sahélo-saharienne, favorisant la dissémination d'une grande quantité d'armes. Des combattants touareg d'origine malienne, enrôlés par Kadhafi depuis des années, très bien équipés (pick-up, batteries anti-aériennes, lance-roquettes), ont regagné le nord du Mali avec un important arsenal et y ont relancé une agitation séparatiste. Un nouveau mouvement politico-militaire, le MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad), est apparu début 2012 et s'est engagé dans la lutte armée, revendiquant l'indépendance de l'Azawad, territoire correspondant à la zone de peuplement touareg dans le nord du Mali. Les succès accumulés par les rebelles depuis janvier et le manque de moyens alloués à l'armée malienne pour faire face à la rébellion a provoqué la colère des militaires maliens. Ceux-ci ont conduit un putsch militaire fin mars, s'emparant sans grande difficulté du pouvoir et écartant le président Amadou Toumani Touré. Depuis lors, une situation chaotique prévaut à Bamako, augurant mal d'une sortie rapide de la crise politique et institutionnelle et d'une reconquête à brève échéance des grandes villes de la « boucle du Niger » (Tombouctou, Gao...).

Une faction islamiste du MNLA, le mouvement Ançar Dine, créé par une figure des rébellions touareg des années 1990 au Mali, compte aller plus loin. Lié à AQMI, Ançar Dine veut instaurer la Charia dans tout le Mali. Cette divergence dans les objectifs pourrait conduire à une lutte fratricide pour le contrôle du Nord malien, si les Touaregs parvenaient à faire sécession de Bamako et créer une zone de tension à la frontière algérienne.

Évolutions

Le Mali offre un concentré explosif de la plupart des maux observable dans la région : la faiblesse de l'État favorise des trafics de toute nature qui alimentent aussi bien les extrémistes islamistes d'AQMI, que les mouvements de rébellion touareg. Les plus hautes autorités de l'État et des forces de sécurité sont gangrenées par la corruption, ce qui entraîne laxisme, voire implication directe, dans le trafic de cocaïne vers l'Europe.

La population du Mali, d'une pauvreté extrême, à l'instar du Burkina Faso et du Niger, est par ailleurs exposée à la sécheresse et à son corollaire, l'insécurité alimentaire. La sécheresse de 2011 se prolongera en 2012 et la famine devrait menacer une partie de la population au cours du printemps. .

La connexion entre Ançar Dine et AQMI, tout comme la création ou l'affirmation d'autres mouvements radicaux (MUJOA dans l'ouest de la bande sahélienne et Boko Haram dans le nord Nigeria) laisse craindre la création d'une transnationale terroriste islamique dans l'ensemble de la zone sahélienne.

À terme, la sécurité des sites d'extraction d'uranium du Niger pourrait être sérieusement menacée (cf. enlèvement d'expatriés d'Areva et de Vinci à Arlit en septembre 2010), remettant en cause la fiabilité de cette importante source d'approvisionnement en minerai de la filière électronucléaire française.

Les Occidentaux pourraient être tentés de s'engager militairement de manière plus active dans la zone (raids de forces spéciales, usage de drones, comme dans les zones frontières pakistanaises).

Crisis Pattern

- États locaux fragiles : construction artificielle, profonde dichotomie Nord / Sud, clivage sédentaire / nomade ;
- Fragilité des Pouvoirs centraux et porosité des frontières ;
- Marginalisation de longue date des périphéries sahariennes et de la minorité touareg ;
- Dégradation des conditions de vie suite aux changements climatiques : désertification, raréfaction des ressources hydriques, rupture des cycles de transhumance et menaces sur le bétail, famine ;
- Impacts négatifs et non anticipés de la crise libyenne ;
- Enlisement de la crise malienne : prolongation de la crise institutionnelle à Bamako ;
- Partition durable du Mali (Azawad crypto-indépendant vs sud du pays) ? L'hypothèse d'une prise du pouvoir à Bamako par les Touareg ou Ançar Dine apparaît peu probable ;
- Recrudescence des violences intercommunautaires (massacres de militaires maliens négroafricains prisonniers par les insurgés touareg, constitution de milices négro-africaines du type Ganda Koy) ;
- Contagion de la déstabilisation aux autres pays enclavés ;
- Extension de la zone d'action d'AQMI vers le sud et connexion avec Boko Haram.
- Apparition d'une question toubou (sud-Libye, nord du Tchad, nord-est du Niger) ;
- Rivalités Algérie / France dans la gestion de la menace islamiste ;
- Effets déstabilisants d'un renforcement de la présence militaire occidentale (américaine, française) ; dans la zone. Impacts négatifs du recours à des drones (risque de bavures parmi les populations civiles) ;
- Impuissance de la communauté internationale à stabiliser la situation.

1.5.3. Menaces transverses et non étatiques

Alors que les conflits interétatiques sont rares et limités et que les conflits internes ont tendance à baissé depuis deux décennies, la stabilité et la sécurité des États riverains du golfe de Guinée semblent davantage menacée par des phénomènes transnationaux et non étatiques comme le terrorisme jihadiste, le narcotrafic, la criminalité de droit commun et la piraterie

A. Criminalités endogènes

Pratiquement tous les États de la zone sont confrontés à un niveau élevé de criminalité. Ce phénomène a été alimenté pendant les dernières années par la persistance d'un fort niveau de pauvreté, des retards considérables en matière de développement, le dysfonctionnement des fonctions régaliennes des États (police, justice, douanes, système carcéral) et la porosité des frontières.

La criminalité prend diverses formes :

- *une délinquance urbaine, en forte augmentation dans les grandes agglomérations portuaires* (Lagos, Douala, Abidjan, Conakry...), ciblant ponctuellement les communautés expatriées (viol, vol à la tire, cambriolage, braquage ou vol de véhicule...), et relevant, de plus en plus, du fait d'une délinquance juvénile ;
- *une criminalité spécifique aux zones rurales*, se caractérisant principalement par des vols de bétails et le phénomène des « coupeurs de route », constitués en bandes, parfois de taille importante et souvent au recrutement transnational, regroupant des criminels locaux renforcés par des déserteurs ou d'anciens rebelles généralement puissamment armés. Ce phénomène affecte les zones septentrionales sahéliennes, le Cameroun, le Nigeria, la Centrafrique mais aussi le nord et le centre de la Côte d'Ivoire ainsi qu'une partie de la « façade atlantique », en Guinée Bissau et en Casamance.
- *une puissante criminalité organisée* : le fort niveau de criminalité observable dans la zone est favorisé par l'existence de puissantes structures de criminalité organisée, principalement d'origine nigériane. Celles-ci ont su tisser des réseaux couvrant une bonne partie de la sous-région, y compris dans les pays francophones, en profitant de la présence d'une importante diaspora nigériane. Ces mafias sont réputées par la pratique de certaines formes spécifiques de criminalité (escroqueries, *oil bunkering*, kidnapping, piraterie), exportant leur savoir faire dans toute la sous-région.

La puissance des mafias nigérianes s'exerce dans le narcotrafic, le trafic d'armes et des êtres humains mais surtout dans *l'oil bunkering*. Cette pratique vise à détourner une partie de la production pétrolière nigériane (estimée à 150 000 b/j) pour être revendue, soit aux consommateurs locaux de la sous-région (Nigeria, Bénin, Cameroun) généralement après un minimum de transformation dans des raffineries clandestines (d'où un carburant de médiocre qualité), soit sur le marché noir international, à des opérateurs étrangers. Ainsi, pendant la décennie 2000, la raffinerie d'Abidjan a été très régulièrement approvisionnée par des réseaux *d'oil bunkering*, sans qu'aucun des dirigeants ivoiriens (et nigériens) ne s'offusquent réellement de telles pratiques. Le manque à gagner résultant de *l'oil bunkering* est estimé à près de 5 milliards de \$ par an au Nigeria, selon des professionnels du secteur énergétique.

Une autre activité criminelle est en pleine expansion dans la zone : l'industrie de l'enlèvement. Ce phénomène est apparu dans le courant de la décennie 2000 dans le delta du Niger, frappant prioritairement le personnel expatrié de la filière énergétique. Plusieurs incidents font redouter une extension du phénomène dans d'autres pays de la région (ex : Ghana), par imitation ou par projection des gangs nigériens.

Évolutions

L'oil bunkering peut se pratiquer à un niveau artisanal, mais aussi être conduit à grande échelle et donner lieu à la « disparition » de cargaisons entières de plusieurs milliers de tonnes brut, voire même de pétroliers et de leur équipage. De telles pratiques ne peuvent être mises en œuvre que par des réseaux puissants bénéficiant de la complicité de responsables des appareils d'État et génèrent une économie informelle d'importance croissante et se ramifiant dans les États voisins (cf. Bénin).

Ces activités ont une telle ampleur qu'il est nécessaire de se poser la question des relations de ces organisations avec le pouvoir en place au Nigeria. Il n'est pas exclu de penser que la puissance de l'organisation criminelle est telle que le rapport de force entre le pouvoir légal et l'organisation conduit nécessairement, dans un intérêt mutuel, à une coexistence pacifique, voire à une intrication réciproque : le pouvoir légal administre formellement le pays alors que l'organisation exerce ses activités en toute impunité. Les mesures de sécurité prises par les firmes pétrolières étrangères ont incité les kidnappeurs à se détourner de cibles ainsi « durcies » pour privilégier des cibles « molles » constituées par les employés locaux des

firmes pétrolières et leurs familles, mais aussi des personnalités locales, ayant pignon sur rue dans les domaines politique, économique ou culturelle et sportif.

Crisis Pattern

- Puissance et adaptation des mafias nigérianes. Ramifications dans toute la sous-région ;
- Importance économique et financière de *l'oil bunkering* dans le fonctionnement de l'économie de certains pays de la zone (Nigeria, Cameroun, Bénin, Togo..) ;
- Entrisme des mafias nigérianes dans les appareils d'État et sécuritaire au Nigeria et dans les pays voisins ;
- Diversification vers de nouvelles activités lucratives (piraterie hauturière ?) ;
- Coûts élevés de cette insécurité pour les opérateurs économiques étrangers et freins aux investissements.

B. Pêche illicite

Dans tous les pays de la zone, la pêche se partage en trois types : pêche de subsistance, pêche côtière et pêche industrielle. La pêche de subsistance qui existait avant et pendant la colonisation est marginale aujourd'hui. Le développement de la pêche côtière a été favorisé à partir de la fin des années soixante par la monétarisation de la vie économique des pays nouvellement indépendants, les pêcheurs traditionnels (de subsistance) se convertissant à cette activité. La pêche hauturière sous licence légale et la pêche côtière sont en concurrence avec la pêche illicite qui est le fait de navires venus principalement du Pacifique (Extrême-Orient et pays andins littoraux).

Les États de la zone ne disposant pas des moyens de surveillance de leur ZEE leur permettant de détecter ces navires et de les arraisonner, la pêche illicite dans la zone est répandue. La pêche hauturière légale est elle-même tentée de venir pêcher dans les zones proches du littoral réservées aux pêches côtière et de subsistance. Ces atteintes aux droits de populations locales sont beaucoup plus visibles que la pêche totalement illicite sur les marches des ZEE.

Évolutions

S'il est difficile de quantifier le pillage effectué sur la zone, la pêche illicite constitue un frein puissant au développement économique. Les populations locales se nourrissent de la pêche de subsistance. Le poisson représente près de 40 % de la nourriture d'origine animale consommée par les populations concernées.

L'intensité de cette pêche – doublée localement comme au Nigeria et dans les autres pays producteurs pétroliers *off shore* par des pollutions d'hydrocarbures non contrôlées – et concurrencée par la pêche illégale – conduit à une réduction des stocks depuis 2000. La tendance générale est à la diminution du poisson d'origine locale disponible pour les populations de la région. Elle augmente leur dépendance aux importations de denrées alimentaires alternatives.

L'impunité des acteurs de la pêche illégale – si elle se maintenait - pourrait conduire à aggraver la situation : une tentation de reconversion de certains pêcheurs vers des activités plus lucratives mais risquées – comme le brigandage - existe tout au long du littoral à mesure que le rendement des pêcheries à proximité des côtes se dégrade. Du brigandage à la piraterie, le pas est aisé à franchir dès lors que des mafias expérimentées sont prêtes à l'organiser.

Crisis Pattern

- ✦ Dégradation très sensible du rendement de la pêche côtière ;
- ✦ Appauvrissement des pêcheurs artisanaux locaux, susceptible d'alimenter le brigandage le long du littoral et diverses activités illégales : contrebande, participation aux flux migratoires intra-africains, piraterie côtière, voire hauturière.

C. Piraterie

Différentes formes de pirateries sont observables dans la zone, compte tenu de la variété des modes opératoires et des moyens engagés par les assaillants. Cette menace est croissante : augmentation de 42 % des actes recensés en 2011 par rapport à 2010 (64 attaques contre 45, au large de 9 pays différents) selon les chiffres établies par les Nations unies et nombre de cas croissant pour les premiers mois de 2012. Outre l'augmentation des incidents, on observe une inquiétante hausse de la létalité des incidents enregistrés dans les eaux nigérianes.

• *Brigandage portuaire*

Il s'agit d'une criminalité d'opportunité et de survie : profitant du manque de vigilance des équipages et des failles dans les dispositifs de surveillance portuaires ou du plan d'eau, les criminels parviennent à grimper à bord des navires et dérobent prioritairement les effets personnels de l'équipage et son argent liquide, des vivres, voire des équipements de valeur du navire.

Les cibles attaquées sont au port ou très proches des côtes (moins de 3 MN). Ce brigandage existe pratiquement dans tous les grands ports de la zone, de Dakar à Luanda, avec plus ou moins d'acuité selon l'efficacité du dispositif de sûreté portuaire⁴.

• *Piraterie côtière*

C'est le cas de figure le plus fréquent dans les eaux nigérianes, qui concentrent l'essentiel des attaques depuis le milieu des années 2000. Les attaques surviennent à l'intérieur d'une bande côtière de 20 à 30 nautiques, devant les grands ports (Lagos, Port-Harcourt, Calabar) ou à proximité des installations *offshore*. Les cibles sont constituées de navires assurant un trafic commercial vers ces ports (pétroliers, cargos et quelques fois ferries), de chalutiers et des bâtiments « techniques » (*supply*) contribuant au bon fonctionnement de la filière énergétique *off shore* (navires de ravitaillement, bateaux citernes, navettes de personnels, remorqueurs, barges...). Des prises d'otage peuvent ponctuellement avoir lieu afin de couvrir la fuite des agresseurs et éventuellement négocier une rançon. La libération est le cas de figure le plus fréquent, mais peut survenir au bout de longs mois.

Ce type de piraterie s'est principalement concentré jusqu'en 2010 / 2011 dans les eaux nigérianes, voire camerounaise, rares étant les cas d'agression de ce type enregistrés ailleurs, hormis quelques incidents de

⁴ La mise en œuvre du code ISPS est effective dans les ports africains. Sans pouvoir être considéré comme purement formelle, cette application concerne la sécurisation des liaisons commerciales internationales contre le terrorisme et non les pratiques délictueuses et criminelles locales. La sûreté intérieure des ports s'est très largement améliorée notamment en matière de petite criminalité. Rappelons que le code ISPS s'arrête à l'enceinte portuaire et ne concerne ni les mouillages d'attente sur rade, ni les navigations côtières.

cette nature observés dans le secteur de Conakry. Quelques attaques de ce type ont également été observées ces dernières années au large des côtes du Ghana.

- ***Piraterie hauturière***

Depuis le début de la décennie 2010, une nouvelle forme de piraterie est en passe d'émerger, se caractérisant par des attaques survenant désormais plus loin des côtes, au delà de la ligne des 30 nautiques. La plupart des attaques observées dans les eaux béninoises depuis la fin 2010 et un nombre croissant d'attaques récentes survenues au large du Nigeria sont désormais localisés à 70, 80, voire 100 nautiques des côtes. Cette évolution des modes opératoires indique en effet un recours à des « bateaux mère » et l'acquisition d'un savoir-faire nouveau en matière de navigation. Cela, combiné à l'observation d'une amélioration significative en matière d'armement des pirates (armes automatiques, mitrailleuses, voire RPG 7). Dans plusieurs cas, le navire attaqué a disparu pendant plusieurs semaines avec son équipage.

La plupart des cibles sont des tankers. À la différence des modes opératoires précédents, la cargaison de pétrole semble être l'objectif des assaillants. La cargaison est transbordée en mer sur un autre tanker pour être revendue au marché noir, au Nigeria, au Bénin ou ailleurs dans la sous-région.

Ces innovations traduisent une amélioration des modes opératoires, de l'équipement et des ambitions des pirates. Les pirates opèrent en bandes organisées, disposant de moyens et d'une logistique importante, de relais dans l'appareil d'État et sécuritaire nigérian et de ramifications dans tout le golfe de Guinée, leur permettant d'écouler leur butin océanique. La recrudescence de la piraterie dans les eaux nigérianes et béninoises semble le fait de gangs *d'oil bunkering*, souhaitant élargir leurs activités à la piraterie.

Ces gangs, déjà responsables du détournement d'environ 150 000 b/j de la production nigériane, disposent de moyens financiers et logistiques considérables, leur permettant d'acheter des complicités au Nigeria et ailleurs. Ainsi une partie de l'approvisionnement en brut de la raffinerie d'Abidjan a longtemps reposé sur ce « pétrole fantôme » et le démarrage de la production ghanéenne *off shore* offre de nouvelles opportunités aux *oil bunkerers* nigériens pour disséminer leur production « fantôme » dans les flux pétroliers ghanéens.

Évolutions

La menace « pirate » a cherché à s'étendre à partir du foyer nigérian initial, tout d'abord vers le sud-est (Cameroun et Guinée Équatoriale), mais surtout plus, récemment, vers l'ouest (Bénin et Togo), et cela, alors que des foyers locaux, non directement liés à la situation nigériane, peuvent être aussi observés au Togo, au Ghana et jusqu'en Guinée Conakry.

Le Bénin s'est retrouvé en « première ligne » face à la menace pirate. Une vingtaine d'actes de piraterie y ont été dénombrés en 2011 par le Bureau maritime international (BMI) contre un seul en 2010. Cette série d'attaques conduit à redouter une translation de la menace pirate nigériane dans les eaux béninoises. Des attaques devant le port de Lomé (Togo) font redouter les prémices d'une « évolution à la béninoise » et d'une extension du théâtre d'opération des pirates nigériens, surtout s'ils recourent à un navire-mère leur permettant de traverser en toute discrétion la centaine de km de largeur des eaux béninoises, pour sévir dans les eaux togolaises, voire ghanéennes et s'en prendre aux trafics affluant vers les ports de Lomé ou de Tema.

À terme, le phénomène pourrait se répandre tout au long des rivages du golfe de Guinée, au regard de certaines tendances « lourdes » : raréfaction des ressources halieutiques et déliquescence de la pêche artisanale, incitant de nombreux pêcheurs à explorer de nouvelles alternatives pour survivre : développement de « jungles urbaines » le long du littoral, incitant des gangs criminels à développer des activités en mer...

Crisis Pattern

- ✦ Accroissement de la piraterie hauturière, en volume et en létalité et vers les zones géographiques sud et ouest de la zone du golfe de Guinée ;
- ✦ Extension des activités des mafias nigérianes dans les pays voisins, *oil-bunkering* et drogue ;
- ✦ Augmentation de l'économie informelle et affaiblissement des pouvoirs au Bénin... ;
- ✦ Appauvrissement des populations de pêcheurs et « maritimisation » des activités de gangs urbains.

D. Narco trafic

L'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS), estime que près d'un tiers du volume de cocaïne produite en Amérique du sud et destinée à l'Europe passe désormais par l'Afrique (plus particulièrement par les pays du golfe de Guinée). En moyenne, 35 tonnes de drogues « extra-africaines » seraient frauduleusement introduites chaque année en Afrique de l'ouest selon des experts onusiens. Plusieurs modes opératoires existent. Quand elle est acheminée par voie maritime, la drogue arrive dans un certain nombre de ports ouest-africains, de premier ordre (Lomé, principal point d'entrée) ou secondaires (Kamsar en Guinée). La drogue peut également arriver par voie aérienne à bord d'aéronefs partant d'Amérique latine ou des Caraïbes et traversant l'Atlantique en direction du Cap Vert, du Sénégal, de la Guinée Bissau ou de la Guinée. La dernière option consiste à « charger » des « mules » de petites quantités de drogue (1 kg), en profitant de l'ouverture récente de nombreuses lignes aériennes entre le Brésil et de multiples destinations africaines.

Les trafiquants profitent du fort niveau de corruption et du dysfonctionnement chronique des appareils d'État, pour acheter des complicités et constituer des réseaux permettant de stocker, redistribuer et acheminer la drogue vers le Maghreb puis vers l'Europe. La faiblesse des moyens répressifs locaux, combinée au manque de volonté de nombreux politiques de lutter réellement contre le phénomène, incite les pays européens à agir sur place, par le déploiement d'attachés de sécurité dans les ambassades, la mise en place de partenariat avec les services de police locaux mais aussi des interventions « pro-actives » en mer.

Le Mali est considéré comme fortement affecté par l'infiltration des réseaux de narcotrafiquants, même si l'État de la zone le plus « gangrené » apparaît être la Guinée-Bissau, présentée comme un véritable narco-État et où une bonne partie des fonctions régaliennes de l'État est passée au service des cartels. Il est à noter que ces deux pays sont confrontés à des crises politiques majeures en ce printemps 2012, situation qui ne peut que faire les affaires des narcotrafiquants et de leurs complices locaux.

Dans un registre un peu différent, on rappellera que les autorités américaines suspectent le mouvement chiite du Hezbollah de tirer une partie de ses finances de son implication dans le trafic de drogue dans le golfe de Guinée, en profitant de l'implantation de la diaspora libanaise (en grande majorité de confession chiite) dans le secteur de l'import / export et de la finance dans les économies portuaires africaines.

Évolutions

Les cartels latino-américains ont tissé des « partenariats » avec des organisations criminelles nigérianes qui rayonnent dans toute l'Afrique mais aussi en Europe, ainsi qu'avec les trafiquants marocains de cannabis qui disposent d'efficaces réseaux logistiques pour traverser le Sahara puis la Méditerranée.

Disposant de moyens financiers considérables, les narco-trafiquants sont en mesure d'acheter des complicités dans des pans entiers de l'appareil d'État, en premier lieu au sein des douanes, mais aussi de l'appareil judiciaire et sécuritaire et du secteur économique, voire dans les entourages présidentiels.

La décennie à venir devrait être marquée à la fois par une augmentation des quantités de drogues transitant par la zone mais également par une hausse de la consommation sur place, dont les premiers effets sont observables sur le terrain depuis quelques années.

L'instabilité qui s'annonce durable dans le Sahel ne peut que faire l'affaire des narcotrafiquants. La partition, sans doute durable, du Mali leur offre de solides opportunités. Il en est de même concernant le pourrissement de la situation en Guinée Bissau.

D'autres États fragiles pourraient à leur tour être contaminés et voir leurs fragiles appareils de sécurité infiltrés et passer « sous influence » (Gambie, Togo...).

Crisis Pattern

- Affaiblissement de l'État de droit et remise en cause des fonctions régaliennes ;
- Basculement d'un État vers le statut de narco-État : Mali, Guinée Bissau... ;
- Justice « sous influence » : enlèvement des enquêtes et coopération internationale a minima.
- Gangrène des appareils sécuritaires, des administrations portuaires et douanières ;
- Intimidations physiques voire liquidations de politiques et de fonctionnaires refusant de se laisser corrompre ;
- Influence sur les processus électoraux : « achat » d'hommes politiques et financement de campagnes électorales ;
- Implication de narcotrafiquants dans le pourrissement de situation de crise : soutien financier et approvisionnement en armes de certaines factions ;
- Impuissance de la communauté internationale à faire face à ce type de menace.

E. Jihadisme

Une partie croissante de l'Afrique de l'Ouest sert de cadre à l'action d'une mouvance islamiste radicale se revendiquant du discours et de l'idéologie jihadiste et se réclamant d'Al-Qaïda « centrale ». Si le processus a longtemps été piloté par la direction maghrébine d'AQMI, on assiste depuis plusieurs mois à une « africanisation » de cette mouvance, du fait de l'émergence de mouvements aux racines nettement plus subsahariennes qu'AQMI, encore très largement dominé par ses origines algériennes :

- Le groupe nigérian Boko Haram, fondé en 2002 à Maiduguri, sévèrement réprimé en 2009 (800 morts dont le fondateur du groupe, Mohamed Yusuf), est parvenu à surmonter cette crise et a lancé une insurrection armée dans le nord-est du Nigeria à compter de l'été 2010. Depuis lors, le groupe frappe régulièrement hors de sa zone d'origine et ne cesse d'étendre son théâtre d'opération (attentats à Abuja en 2011, action spectaculaire à Kano à la mi janvier 2012...). Une centaine de ses membres ont été signalés à Gao lors de la prise de la ville par des rebelles touareg en avril 2012 ;
- Une dissidence d'AQMI, le MUJAO (Mouvement pour l'Unité du Jihad en Afrique de l'Ouest) semble avoir été constitué par des membres « sub-sahariens » d'AQMI en rupture de ban avec cette organisation, sans doute pour des raisons concernant la « gestion » de certains otages européens, mais aussi en raison de querelles de personnes et de « rivalités ethniques », certains « exécutants » subsahariens ne supportant plus l'autorité de dirigeants maghrébins ;

- Le mouvement touareg Ançar Dine, apparu depuis le début de l'année 2012 et qui profitant de la crise politique malienne, s'est emparée avec l'autre rébellion touareg du MNLA de toute la partie septentrionale du pays et contrôle plusieurs localités importantes (Kidal, Gao, Tombouctou)

Ces groupes ont entamé une lutte armée contre les autorités locales, dans les régions sahariennes, et dans le nord du Nigeria pour Boko Haram. Ils agissent en fonction d'une forte connotation anti-occidentale et anti-chrétienne (attentats contre des églises au Nigeria et profanation de cimetières chrétiens à Gao).

Ces groupes pratiquent l'enlèvement d'otages occidentaux, pour des raisons à la fois politique (attirer l'attention et acquérir une forte visibilité) et mercantile (obtenir des rançons permettant de renforcer le groupe) et l'action terroriste (liquidations ciblées de représentants des autorités, militaires, policiers, tenants d'un islam modéré).

Évolutions

Les menaces que font peser les divers groupes islamistes radicaux s'annoncent durables.

Il est à redouter que le théâtre d'opération de la mouvance jihadiste s'étende, tant vers l'Ouest (Sénégal, Gambie) que l'Est (Tchad), et cherche à s'infiltrer en direction des grandes métropoles portuaires du golfe de Guinée (Abidjan, Lomé, Cotonou) où, du fait des migrations internes ou sous-régionales, d'importantes communautés sahéliennes pourraient servir à couvrir l'implantation de cellules opérationnelles.

Aux groupes déjà existants, pourraient s'ajouter au cours de la décennie à venir de nouveaux groupes locaux se constituant dans certains pays (Sénégal, Gambie, Burkina, nord de la Côte d'Ivoire, nord du Cameroun, Tchad).

La crainte est réelle de voir le groupe Boko Haram étendre ses actions jusqu'au littoral du golfe de Guinée (rumeurs récurrentes d'attentats prochains à Lagos, voire dans les États producteurs de pétrole du delta). Au-delà de possibles actions coordonnées avec AQMI dans la bande sahélienne (cf présence d'éléments au Mali), est également redoutée l'extension des opérations propres au groupe dans les États voisins, au Niger en premier lieu, mais aussi au nord du Cameroun ou du Tchad.

Le flot d'armement en provenance de Libye, combiné à de probables améliorations des modes opératoires fait redouter un regain d'actions terroristes au cours des toutes prochaines années, prioritairement à l'encontre d'intérêts français (prises d'otage, assassinat d'expatriés, attaques de grands chantiers de firmes françaises, dans le BTP et l'énergie, avec de réelles menaces au Niger.

Crisis Pattern

- Déstabilisation durable du Sahel (effets induits et non anticipés de la crise libyenne, fragilité des États centraux, changements climatiques et insécurité alimentaire) ;
- Extension de l'activité des différents groupes jihadistes dans les mégapoles du littoral ;
- Apparition de nouveaux groupes locaux (du Sénégal au Tchad..) ;
- Connexion d'AQMI avec Boko Haram et avec les Shebab somaliens ;
- Porosité des frontières ;
- Faible réactivité de la communauté internationale face à l'évolution de la menace ;

- Effets déstabilisants d'un renforcement de la présence militaire occidentale (américaine, française) dans la zone. Impacts négatifs du recours à des drones (risque de bavures parmi les populations civiles).

1.6. CONTEXTE DIPLOMATIQUE

La donne diplomatique dans la zone se caractérise par la (lente) montée en puissance des organisations sous-régionales (CEDEAO, CEEAC) qui ambitionnent de constituer de vastes marchés communs instaurant une circulation plus fluides des hommes, des capitaux et des marchandises. Ces projets d'harmonisation et d'unification des contextes socio-économiques locaux reposent pour partie sur la réalisation de grands programmes d'infrastructures dans les domaines de l'énergie, des transports et des télécommunications (ex : gazoduc ouest-africain, lignes de chemin de fer transnationales permettant de désenclaver les pays sahéliens, corridors ferroviaires RDC/Angola...). Mais dans certains domaines, les réflexes nationaux l'emportent encore largement sur les perspectives de coopération régionales (ex : concurrence effrénée entre les ports ouest-africains mais aussi entre les bourses de valeur à vocation régionale).

Par ailleurs, au moins pour la CEDEAO, ces organisations sous-régionales tentent de s'imposer (avec plus ou moins de réussite) comme des interlocuteurs incontournables pour la gestion de toute crise survenant dans leur aire de compétence.

Une seconde caractéristique concerne l'activisme croissant dans la zone d'acteurs extra-africains. Leur liste est longue : pays émergents (Brésil, pays asiatiques, Russie, monarchies du Golfe, Iran, Israël...) mais aussi acteurs non étatiques (firmes multinationales, Eglises évangéliques, ONG, ONU & co). Ces acteurs jouent tous, à des titres divers, un rôle grandissant dans l'exploitation des richesses de la zone et dans les tentatives de règlement des conflits et des tensions que l'on peut y observer.

Evolutions

La décennie à venir devrait être marquée par la poursuite d'une politique ambivalente de la part des pays riverains, oscillant entre recherche d'une plus grande intégration régionale et persistance d'une féroce concurrence entre voisins pour conserver le leadership dans certains domaines vitaux (ex : relations Côte d'Ivoire / Ghana ou RDC/Angola), avec un risque réel de gabegie des investissements et de réalisation d'infrastructures redondantes.

A terme, au moins dans la zone CEDEAO, les pays membres pourraient envisager une union monétaire et la mise en place d'une monnaie commune, au risque de remettre en cause le devenir du franc CFA.

L'influence des pays émergents devrait sensiblement s'accroître au cours de la décennie à venir, compte tenu de l'importance de la zone pour leurs approvisionnements en matières premières, l'ampleur des IDE qu'ils y ont réalisés et l'importance de leurs communautés expatriés (en particulier pour les Chinois). Cette présence croissante devrait se traduire par un plus grand intérêt de la part des Emergents pour les crises survenant sur zone, tant dans un registre multilatéral (action au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, participation à des OMP onusiennes, contributions aux ADP) que purement bilatéral : renforcement de la présence diplomatique (ouverture d'ambassades et visites de haut niveau), fourniture d'un soutien politique et financier à des régimes amis, ventes d'armes, voire obtention de facilités militaires et navales. Cette présence accrue devrait se traduire par le déploiement, plus ou moins permanents de moyens militaires dans la zone pour assurer la sécurité de leurs approvisionnements et de leurs expatriés et protéger des régimes

« amis ». Certains des Emergents, au vu de leurs intérêts dans la région, pourraient décider de maintenir une présence navale permanente sur zone.

Cette évolution de la donne diplomatique régionale représente un défi pour les puissances européennes présentes de longue date sur zone : à la fois une menace pour leurs activités traditionnelles mais aussi d'éventuelles opportunités, permettant de constituer de nouveaux partenariats avec les Emergents pour contribuer à la stabilité de la zone.

Crisis Pattern

- Evolution du processus d'intégration régionale : avancée majeure, stagnation ou enlisement ?
- Concrétisation des projets d'infrastructures transnationales (succès ou échecs) ;
- Balance entre logique d'intégration et d'harmonisation régionale et persistance d'égoïsmes nationaux ;
- Relations Occidentaux / Emergents au regard de la concurrence en matière d'accès aux matières premières mais aussi de partenariat possible pour contribuer à la stabilité de la zone ;
- Actions des Emergents sur les équilibres de force dans la région : ventes d'armes aux riverains (en particulier les producteurs d'hydrocarbures), risque d'encourager une course régionale aux armements ;
- Nouvelles présences navales dans la zone (Chine, Brésil...)

1.7. PARAMETRES STRUCTURANT ET *CRISIS PATTERN*

Les paramètres qui structurent la description de la zone du golfe de Guinée se regroupent en six grandes classes : démographie et facteurs humains, facteurs identitaires, climat et migrations, économie, l'ensemble « conflits, instabilité et menaces » et le contexte diplomatique. Dans chaque classe de paramètres, l'analyse de la situation et de son évolution prévisible, permet de discerner les *crisis pattern*, associations crisogènes de divers paramètres.

Les *crisis pattern* se classent en plusieurs catégories selon leur état (permanent, occasionnel) et leur prévisibilité. Le tableau établissant la relation entre les principaux paramètres structurant l'état des lieux du golfe de Guinée, leurs évolutions et les *crisis pattern* qui figure dans l'annexe 1 fait apparaître trois catégories :

- Les *crisis pattern* à caractère endémique ou quasi permanent :
 - Flux migratoires liés essentiellement à la démographie et à l'évolution climatique qui pousse à la littoralisation des populations ;
 - Urbanisation et violence urbaine qui sont l'une des conséquences majeures des flux migratoires ;
 - Développement des mafias (*oil-bunkering* et piraterie) qui s'appuyant sur la criminalité urbaine, le narcotrafic et la corruption conduisent le plus souvent à la gangrène des États ;
 - Islamisme dans la région sahélo-saharienne et au nord du Nigeria.

- Les *crisis pattern* occasionnels mais pour partie prévisibles :
 - Revendications séparatistes ;
 - Antagonismes identitaires ou militaires ;

- Instabilité liée aux forces de sécurité (putsch, agitation sociale et criminalité) ;
- Processus électoraux.

✦ Les *crisis pattern* stochastiques :

- Crise climatique et humanitaire ;
- Blocage de l'action de la communauté internationale par une grande puissance du Conseil de sécurité (rivalité entre des grandes puissances suite à des intérêts contradictoires) ;

On observe que le fonctionnement du secteur extractif (exploitation du pétrole, mais aussi des mines) est le seul paramètre à caractère crisogène dans la classe des paramètres qui définissent l'évolution économique de la zone. Ce paramètre est la source de :

- Tensions liées à la répartition de la rente énergétique ou minière (clivages centre / périphéries, nation / zones de production ; autochtones / allogènes);
- Corruption, *oil-bunkering* et gangrène des États ;
- Risque d'implosion sociale dans les futurs pays « après pétrole » (Gabon, Cameroun, Congo Brazzaville) ;
- Revendications séparatistes dans les zones de production (Cabinda, delta du Niger...).

2. LES SCENARIOS A DIX ANS

2.1. METHODOLOGIE

L'analyse des évolutions envisageables dans la zone du golfe de Guinée témoigne de l'existence d'un très grand nombre de *crisis pattern*. Ce constat conduit à abandonner l'idée d'explorer la combinatoire explosive des *crisis pattern* pour dénombrer les scénarios envisageables et à choisir plutôt un jeu d'*hypothèses*, dans les trois domaines fondamentaux que sont :

- l'avenir économique de la zone ;
- la perte de contrôle des États ;
- les crises politiques majeures.

Chacune de ces hypothèses constitue une famille de scénarios. Les trois familles ont en commun le socle des *crisis pattern* à caractère endémique ou quasi permanent et se différencient par les *crisis pattern* occasionnels prévisibles ou stochastiques.

2.2. LES SCENARIOS

Chaque scénario est caractérisé par les facteurs déterminants, les risques et leur criticité (*crisis pattern*) et une évaluation de la prévisibilité d'occurrence.

Les scénarios proposés se regroupent en trois familles :

- La famille de « l'espoir » selon laquelle la zone va continuer de progresser suivant les mêmes tendances économiques et humaines qu'au cours de la décennie 2000/2010, sans que l'un des 25 États ne soit le théâtre d'une perte de contrôle ou d'une crise politique grave ;
- La famille des scénarios « perte de contrôle », qui peut atteindre l'un des États de la zone en raison de l'aggravation de l'une des maladies endémiques de la zone ;
- La famille des « crises politiques » envisageables dont l'une est désormais ouverte dans la zone sahélo-saharienne.

Dans chaque scénario les enjeux nationaux sont évalués selon la grille suivante :

- Approvisionnements stratégiques ;
- Conséquences pour les entreprises françaises ;
- Influence française dans les pays francophones et dans les autres pays de la zone ;
- Rôle de la Marine Nationale.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des scénarios figure en annexe 2.

2.2.1. La famille F1 « Croissance économique »

Dans cette famille de scénarios, l'Afrique s'intègre plus ou moins bien dans l'économie globalisée. Deux options de croissance sont ainsi distinguées : l'une forte et l'autre s'inscrivant dans le prolongement de la croissance observée durant la décennie 2000- 2010.

A. F 11 : « Afrique émergente »

Ce scénario repose sur l'hypothèse d'un « cercle vertueux ». Tous les indicateurs caractérisant une évolution positive sont « au vert » :

- croissance du PNB supérieure à 5 % pour l'ensemble des pays de la zone ;
- intégration croissante dans l'économie mondiale ;
- augmentation des investissements directs étrangers (IDE) dans les secteurs extractifs, mais aussi dans les infrastructures et les industries manufacturières des pays de la zone ;
- réduction significative de la pauvreté et atteinte des objectifs du Millénaire ;
- amélioration générale de la gouvernance et régression du niveau de la corruption ;
- amélioration de la transparence dans le fonctionnement du secteur extractif ;
- absence de crise majeure dans les pays enclavés ou dans les zones urbanisées.

On constate toutefois le maintien des phénomènes endémiques de la zone : niveau de corruption encore élevé par rapport aux normes mondiales, flux migratoires massifs intérieurs à la zone et mal régulés, croissance urbaine anarchique accompagnée d'un niveau élevé de délinquance urbaine. Les *crisis pattern* qui peuvent

faire évoluer ce scénario sont les phénomènes de gangrène mafieuse et la déstabilisation des États côtiers par l'accumulation des flux migratoires.

La probabilité d'occurrence de ce scénario est faible.

Enjeux nationaux : La politique africaine de la France ne peut qu'accompagner le processus d'émergence en réorientant son effort de coopération principalement vers l'enseignement supérieur : la formation d'élites par le système d'enseignement supérieur français sera un objectif prioritaire en termes de maintien d'une forte structure (communauté) d'influence dans les pays du golfe de Guinée. Faut-il que les jeunes ainsi formés rentrent au pays une fois leurs études achevées ? Un engagement de servir au moins dix ans dans son pays d'origine à tous les jeunes bénéficiant de financements de coopération pour leurs études verrouillerait l'actuelle évaporation des jeunes qualifiés vers des emplois en Europe.

Les approvisionnements stratégiques de la France (uranium et pétrole) resteront sous contrôle au moindre prix. Les permis de prospection/exploration et d'exploitation à terre comme offshore accordés aux intérêts français devraient être maintenus voire s'élargir. L'essor d'une classe moyenne offrira d'intéressantes opportunités à certaines firmes françaises en quête de nouveaux marchés à l'exportation.

Dans le domaine maritime, la politique de coopération devra s'exercer à assister avec le concours de l'UE le plus efficacement possible les États riverains à contrôler leurs espaces maritimes et à protéger et à mieux exploiter leurs ressources halieutiques.

B. F 12: « Statu Quo » (*Business as usual*)

L'évolution du PIB des pays de la zone est aléatoire, fonction des variations de l'économie mondiale (cours des matières premières, croissance chinoise, reprise américaine, crise de l'euro...). La plupart des pays de la zone sont encore, pour la décennie à venir, dans l'incapacité d'assurer leur transition économique : ils demeurent très dépendants de l'exportation des matières premières énergétiques, minières et agricoles et évoluent lentement vers une économie manufacturière.

Dans certains pays, l'absence de progrès significatif en matière sociale et de développement humain, entraîne une montée des contestations contre les exécutifs, des troubles politiques et sociaux et l'exacerbation des antagonismes identitaires.

Les phénomènes endémiques de la zone (niveau de corruption toujours élevé, flux migratoires massifs intérieurs à la zone et mal régulés, croissance urbaine anarchique accompagnée d'un niveau élevé d'insécurité) sont en augmentation. Comme dans le scénario précédent, les *crisis pattern* qui peuvent faire évoluer ce scénario sont les phénomènes de gangrène mafieuse et la déstabilisation des États côtiers par l'accumulation des flux migratoires.

Aucune crise majeure dans les pays enclavés ou dans les zones urbanisées ne vient cependant remettre en cause ce « statu quo ».

La probabilité de ce scénario est assez forte sous réserve soit d'une aggravation des maux permanents de la zone, soit d'une déstabilisation politique majeure dans les pays de la zone.

Enjeux nationaux : La politique africaine de la France ne peut que se cantonner dans le statu quo, ce qui n'empêche pas d'essayer d'en améliorer l'efficacité malgré le fait que les moyens budgétaires affectés resteront en constante diminution tant qu'il n'y aura pas un retour à meilleure fortune de l'économie française.

Les approvisionnements stratégiques de la France (uranium et pétrole) continueront à faire l'objet d'une attention prioritaire de la diplomatie française. La coordination de l'action publique et des activités industrielles des intérêts français sera particulièrement stimulée pour tenter de limiter les prétentions des intérêts locaux à de trop fortes « royalties » publiques et privées, mais également pour assurer une prévention efficace des enlèvements de ressortissants.

Dans le domaine maritime, la question de la sécurisation des investissements offshore restera la première préoccupation. Cette sécurisation s'entend tant des plates-formes pétrolières que des moyens aéromaritimes d'exploration et d'exploitation et des navires chargés d'évacuer la production.

2.2.2. La famille « Perte de contrôle » par les États de la zone

Les variantes de cette famille trouvent leur origine dans les maux endémiques de la zone susceptibles de déclencher la perte de contrôle de l'un des États de la zone par ses gouvernants. Les deux premiers scénarios sont induits par l'arrivée ou la disparition de la manne pétrolière. Les trois autres scénarios qui peuvent se combiner concernent, soit une crise climatique qui semble s'être installée durablement dans la zone sahélo-saharienne, soit deux dynamiques permanentes qui animent la zone, le thalassotropisme qui oriente les incessantes migrations de population vers « l'eldorado » supposé de la côte du golfe de Guinée et la gangrène mafieuse née d'une corruption endémique dans la plupart des États de la zone.

A. F 21 : Les soubresauts de « l'après pétrole » (Cameroun, Gabon, Congo Brazzaville)

Les États pétroliers dont les réserves sont en voie d'épuisement ont trop misé sur la rente énergétique. Ils sont dépendants d'une mono-activité et ont insuffisamment œuvré à la mise en place d'une économie diversifiée. Conformément au syndrome de la « maladie hollandaise », la manne énergétique a favorisé la corruption à tous les niveaux, la gabegie, la multiplication des « éléphants blancs ». Elle a surtout stérilisé les tentatives de diversification de l'économie, en particulier vers le secteur manufacturier.

La disparition de la rente pétrolière entraîne alors des déséquilibres sociaux, réactivent les clivages géographiques et les conflits identitaires traditionnels ou nouveaux (générés par les afflux migratoires vers ces pays perçus jusqu'alors comme de nouveaux « Eldorados »). Les gouvernements minés par une forte corruption, se montrent défaillants pour gérer les situations « d'après pétrole », incapables qu'ils sont de redynamiser l'économie et de gérer les risques régionalistes ou séparatistes exacerbés par la situation économique déclinante.

Une telle évolution est à redouter pour les pays qui se retrouveront dans la situation « après pétrole » au cours de la décennie à venir (Cameroun, Gabon, Congo Brazzaville), en dépit du fait qu'ils disposent d'atouts miniers, forestiers et dans le domaine des services pour diversifier leurs économies. La perspective de subir une crise « post-pétrole » résulte de leur mal-gouvernance chronique et de leur incapacité à préparer cette échéance (absence de réserves financières pour les générations futures). La transformation délicate de ces économies devrait être aggravée par une tout aussi délicate relève générationnelle dans les cercles dirigeants qui se profile. Le Gabon, qui vient de connaître cette relève et dispose de sérieux atouts non pétroliers, apparaît en meilleure position que les deux autres pays cités pour affronter cette mutation.

Enjeux nationaux : La politique africaine de la France sera directement concernée par les défaillances des « anciens » États pétroliers.

La France sera nécessairement montrée du doigt, voire servira de bouc émissaire de ces défaillances : l'invocation du néocolonialisme de la « Françafric » mettra dans les pays concernés les intérêts français et la sécurité des nationaux en jeu. Les moyens financiers de la coopération seront insuffisants pour « acheter » une relation bilatérale paisible d'autant plus que des mouvements sociaux violents risquent d'agiter la rue.

Certains opérateurs économiques hexagonaux, présents de longue date, seront particulièrement pointés du doigt.

Les risques variant d'un pays à l'autre, la diplomatie française en tiendra compte : le Gabon sera le pays le moins difficile à gérer en raison de sa taille, de sa faible population et de ses réserves financières ; le Congo Brazzaville risquera de connaître une revanche des populations du sud majoritaires contre les populations gouvernantes du nord - la problématique ethnique sera déterminante ; le Cameroun, par sa taille et par son multi ethnisme représente pour la France la principale menace à ses intérêts d'autant qu'une déstabilisation de ce pays peut avoir des conséquences sur la sous-région en RCA et au Tchad notamment par expulsion des étrangers venus participer à l'aventure pétrolière et dorénavant devenus inutiles.

Les approvisionnements stratégiques de la France (pétrole) ne seront menacés qu'à la marge. Les investissements dans l'industrie du pétrole seront amortis et les entreprises concernées auront pris la précaution de gérer le déclin des ressources en connaissance des difficultés politiques locales différentes selon les pays. L'impact pourrait s'avérer plus douloureux pour les banques tricolores, bien implantées sur place.

Dans le domaine maritime, outre la question de l'évacuation de ressortissants européens occasionnellement menacés, la question de sécurisation des activités d'exploitation de la mer et des voies de communication du golfe de Guinée se posera dès lors qu'un ou des États de non droit riverains risqueraient de voir le jour en cas de désordres profonds chez eux. Les moyens de la Marine nationale seront alors sollicités pour des opérations de durée supérieure à une ou deux années pour participer à des opérations collectives de sécurisation.

B. F 22 : « Rente déstabilisante »

Le syndrome de la « maladie hollandaise » menace symétriquement les pays qui viennent ou vont prochainement démarrer l'exploitation de ressources énergétiques et minières et vont bénéficier pendant plusieurs décennies d'une importante rente issue du secteur extractif. Au-delà de l'amélioration de leurs résultats macro-économique, cette rente mal employée va conduire à la stérilisation de beaucoup d'activités économiques qui pourraient assurer à ces pays une diversification clé pour leur avenir. La rente va entraîner le cortège habituel d'effets négatifs : aggravation d'une corruption généralisée qui conduit vers le statut « d'État pourri » (sur le modèle du Nigeria), prolifération des organisations criminelles transnationales, recul de l'État de droit et du bon fonctionnement des administrations, dégradation notable du climat des affaires et ralentissement des investissements directs étrangers (hors exploitation des matières premières) et des investissements internes.

Cette situation menace les pays qui dans la décennie à venir vont connaître une exploitation accrue de :

- Pétrole : Ghana, Guinée, Sao Tomé et Príncipe, RDC...
- Minerais : Liberia, Guinée, Ghana.

La probabilité d'occurrence de ce type de situation dans ces pays est moyenne.

Enjeux nationaux : La politique africaine de la France – dans ses anciennes colonies - sera soumise à des contraintes comparables à celles qu'elle a connues avec les « anciens » États pétroliers dès lors que des sociétés françaises sont impliquées dans l'exploitation des richesses : demande de celles-ci d'être soutenues par une action diplomatique « proactive ». Toutefois le contexte n'est plus le même qu'il y a quarante ans, notamment le poids des industries de l'ancienne puissance coloniale n'est plus le même. Dans les autres pays, la diplomatie française se heurtera à celles de ses concurrents dans l'accès aux ressources stratégiques et notamment des nations émergentes, au premier chef desquelles la Chine.

Les approvisionnements stratégiques de la France (hydrocarbures) devront être soutenus. Les contrats de prospection/exploitation devront faire l'objet d'un appui visible de Paris tout autant que les implantations commerciales destinées à pénétrer un marché devenu solvable : secteurs de l'automobile et de l'hôtellerie et centrales commerciales sont principalement concernées.

Dans le domaine maritime, la sécurisation des activités d'exploitation de la mer et des voies de communication du golfe de Guinée restera la préoccupation majeure. Une partie de la manne des « royalties » pourrait être orientée dans les pays concernés vers un plus grand intérêt pour l'action de l'État en mer. La France doit se tenir prête à vendre à ces pays ses compétences reconnues en ce domaine.

C. F 23 : « Thalasso-tropisme fatal »

Ce scénario trouve son origine dans l'ampleur des flux migratoires (exodes rural et climatique, flux de réfugiés fuyant l'instabilité politiques et diverses formes de violences), orientés vers le littoral du golfe de Guinée.

Ces flux migratoires donnent lieu à l'accumulation d'une population pauvre dans les mégapoles littorales provoquant une croissance anarchique de celles-ci et l'effondrement des services de base (voirie, eau, traitement eaux usées, électricité, éducation, santé), une montée des risques sanitaires et épidémiologiques, une régression économique et sociale. Dans ces mégapoles, le risque d'affrontements identitaires (ethnisation de l'habitat et affrontements entre quartiers) est fort. Les populations assurent leur survie grâce à l'essor de l'économie parallèle, aboutissant fréquemment au développement d'activités illicites et de pratiques criminelles. La criminalisation de l'économie fait le lit des mafias qui, par le processus de *favélisation* des quartiers, règnent sur leurs nouveaux territoires. En Afrique de l'ouest, la montée de l'islam radical et le risque jihadiste restent permanents, y compris dans les zones littorales historiquement non islamisés.

Comme pour le scénario F 24 (« Crise climatique aggravée »), la question qui se pose n'est pas l'évaluation de probabilité d'occurrence de ce scénario mais plutôt celle de son intensité. Ce scénario est typiquement le cas d'un *crisis pattern* dont l'importance et les incidences sont telles qu'il a valeur de scénario.

Enjeux nationaux : La politique africaine de la France n'est apparemment pas touchée par ce scénario sinon que celle-ci devra être encore plus attentive qu'elle ne l'est aujourd'hui aux éventuelles déstabilisations ethniques et surtout religieuses que ces mouvements de population induisent. La question de la Côte d'Ivoire a démontré en 2002 que dédaigner la connaissance réelle du terrain conduit à une succession d'événements que la diplomatie française auraient pu prévenir et qui ont mis ce pays, autrefois fleuron du golfe de Guinée, à genoux et dont on ne peut pas dire que depuis début 2011 et la stabilité gouvernementale rétablie, des soubresauts ne peuvent plus s'y produire.

La protection des entreprises françaises et des ressortissants nationaux installés dans ces pays est un impératif. Il est indispensable que la coopération française n'apparaisse pas comme un outil de pérennisation des pouvoirs en place. La diplomatie française est à l'épreuve d'un équilibre difficile.

Dans le domaine maritime, ce scénario n'a pas d'incidence sensible sur l'action des moyens navals français.

D. F 24 : « Crise climatique aggravée »

La crise climatique qui sévit dans la zone sahélo-saharienne peut s'aggraver. Elle devrait donner lieu à une désertification accrue, une pénurie des ressources en eau, une diminution de la surface des terres arables, accentuant les crises alimentaires chroniques frappant la bande sahélienne et forçant les populations à migrer à la recherche de conditions de vie moins difficiles. Il s'ensuit des flux migratoire de grande ampleur vers le sud, c'est-à-dire vers les zones plus accueillantes des savanes et du littoral du golfe de Guinée.

L'échec de la mobilisation internationale et de la coopération régionale pour stopper le changement climatique, la désertification et ses conséquences sociales et économiques, entraînent des conflits fonciers, l'aggravation des antagonismes identitaires et des « guerres de l'eau », sur fond de gabegie de l'aide internationale.

La question qui se pose n'est pas l'évaluation de probabilité d'occurrence de ce scénario mais plutôt celle de son intensité. Ce scénario est typiquement le cas d'un *crisis pattern* dont l'importance et les incidences sont telles qu'il a valeur de scénario.

Enjeux nationaux : Ce scénario est comparable au scénario précédent quant à ses effets. Mais les causes naturelles des mouvements de population qu'il induit produisent des effets progressifs et à long terme. La politique africaine de la France n'est pas touchée par ce scénario dont la visibilité à 10 ans est réel mais dont le « bruit » se noie dans celui plus fort généré par le F24.

E. F 25 : « Gangrène mafieuse »

Un État confronté à « l'après pétrole » ou affecté par la « rente déstabilisante » peut connaître une évolution vers un stade très avancé de corruption. D'autres facteurs peuvent aussi conduire les pays riverains vers une situation de délitement de l'appareil d'État favorisant l'expansion d'une gangrène mafieuse affectant toutes les composantes de la société : un exode climatique brutal et de grande ampleur qui provoque des déplacements massifs de populations vers la côte, un développement anarchique des mégapoles côtières, un accroissement de la pauvreté et de l'insécurité dans ces mégapoles.

Ce scénario est marqué par le déclin de l'État de droit, un fort niveau de corruption, l'infiltration des appareils d'État et de sécurité par les OCT. Les États concernés sont victimes du syndrome de « l'État pourri ». La rente extractive ou agricole est mise prioritairement au service d'une famille ou d'un clan au sommet de l'État et non de l'intérêt général. Cette évolution se caractérise par une mauvaise gouvernance, le pourrissement des activités économiques, un climat des affaires délétère, une insécurité juridique autant pour le citoyen lambda que pour l'investisseur étranger et une forte impunité vis-à-vis des pratiques illicites. En outre, les forces de sécurité font figure de « facteurs d'insécurité » supplémentaires et leur inefficacité entraîne un niveau élevé de criminalité.

Tout effort de coopération internationale en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la criminalité est voué à l'échec. Les incidences sur la stabilité de la région sont importantes.

La gangrène mafieuse est le résultat d'un lent pourrissement dont le suivi ne peut échapper aux observateurs (les *crisis pattern* liés à la cette évolution sont connus et nombreux). Dans ces conditions la prévisibilité de ce scénario est assez forte.

Enjeux nationaux : La politique étrangère de la France est mal armée face à ce phénomène contemporain de la déliquescence d'un appareil d'État vers le grand banditisme d'État. La coopération internationale est indispensable pour en venir à bout. Ce n'est plus à la diplomatie traditionnelle à agir mais à de nouvelles formes de pressions et d'influence permettant la conduite d'une « diplomatie policière » sous le couvert d'un mandat international. La France peut être un fer de lance de telles actions avec le concours d'Interpol.

La préservation d'intérêts stratégiques dans ces États est, en conséquence, plus que délicat. Pour les entreprises, accepter les rackets, c'est les alimenter ; les refuser, c'est partir. La question se pose principalement au Nigeria où l'État de droit se révèle en grande partie lié avec les organisations criminelles. Celles-ci vivent en prédateurs des exploitants des ressources – principalement pétrolières. Les investisseurs français savent jusqu'à quel point il est possible de poursuivre une exploitation en subissant cette prédation. Peugeot a fermé son usine de montage de Kano ; Michelin a renoncé à ses plantations d'hévéas, Total maintient ses exploitations en les déployant au maximum *off shore*.

Dans le domaine maritime, la sécurisation des activités d'exploitation de la mer et des voies de communication du golfe de Guinée sera la préoccupation majeure. Mais l'action de la communauté internationale sera bridée par la tolérance, voire le soutien, des forces de l'ordre locales aux actions de piraterie (*oil bunkering*). Le droit de la mer permet à des forces de l'ordre tierces d'opérer hors des eaux territoriales et donc dans les 188 milles des ZEE prolongeant les eaux territoriales des États concernés pour protéger les intérêts tiers. Cette intervention est diplomatiquement impossible à conduire par un État isolé. La participation de la Marine nationale à de telles opérations ne peut être assumée que soit au sein d'une force internationale, soit par mandat d'un concert de Nations.

2.2.3. La famille « Crise politique »

Cette famille prend en compte les causes ou événements politiques qui peuvent remettre gravement en question la stabilité de l'ensemble de la zone.

A. F 31 : « Sahel en folie »

Ce scénario qui concerne la zone sahélo-saharienne a commencé à être joué par la déstabilisation/partition du Mali. Pour la décennie à venir, la question est de savoir si la crise malienne ira vers un amortissement limité ou vers une extension des dynamiques qui agitent aujourd'hui l'ensemble de la zone sahélo-saharienne, sur ses axes Nord/Sud et Est/Ouest. Dans la seconde hypothèse l'impact, sur les pays riverains du golfe de Guinée, de la crise qui vient de démarrer au Mali pourrait s'avérer fortement déstabilisant.

Les caractéristiques actuelles de la zone sahélo-saharienne - zone grise (zone de « non droit », plate-forme de trafics en tous genres), États faibles, porosité des frontières - facilitent la réalisation du scénario qui est par ailleurs amplifié depuis plusieurs années par la crise climatique qui sévit (scénario F 24). Celle-ci provoque des flux migratoires, combinant exode rurale classique, exode climatique mais aussi simples « désirs

d'ailleurs » et recherche d'une vie meilleure, vers les pays riverains de la zone et alimentent le scénario du «thalasso-tropisme » (scénario F 23).

Ce scénario attise les antagonismes identitaires (pouvant aboutir, dans le pire des cas, à des velléités de partitions et de remises en cause des frontières héritées de la colonisation). Surtout, il crée des conditions très favorables à la montée de l'Islam radical et à l'essor du risque jihadiste tant vers le sud (littoral du golfe de Guinée) que vers l'Ouest (zone sénégalienne) que vers l'Est (Tchad, Centrafrique, Soudan, et au-delà Corne).

La probabilité d'occurrence de ce scénario n'est plus d'actualité puisque le processus est d'ores et déjà engagé. L'interrogation porte sur les dimensions de la contagion : jusqu'à quelles frontières, à quel horizon et avec quelles conséquences pour cette région de l'Afrique ?

Enjeux nationaux : La problématique sahélienne est d'une très grande importance pour la France. Cette zone est historiquement le cœur de la colonisation française en Afrique. La communauté internationale la considère comme en partie responsable de la stabilité dans la région. C'est pour cette raison que les tentatives libyennes d'étendre sa zone d'influence au Tchad par le nord ou par le Soudan se sont toujours heurtées à une réaction tchadienne soutenue fermement par la France. Aujourd'hui la complexité de la situation au Mali (partenariat/ concurrence entre éléments islamistes et mouvement sécessionniste touareg), ne permet plus de jouer une carte simple d'autant plus que les pouvoirs centraux en place à Bamako entretiennent depuis une dizaine d'années une politique incertaine tantôt répressive, tantôt compréhensive à l'égard de ces mouvements⁵. L'éclatement du Soudan partitionné en deux États avec l'accord de la communauté internationale a démontré que les frontières issues de la décolonisation n'étaient plus intangibles.

L'intérêt stratégique pour la France de la zone sahélienne tient principalement aux ressources en uranium du Niger. Tant qu'une filière civile de production d'électricité d'origine nucléaire existera en France et tant que la technologie employée dédaignera la surgénération des réacteurs rapides, les ressources nigériennes seront essentielles à la France malgré des conditions d'exploitation particulièrement ardues.

Dans le domaine maritime, ce scénario n'a pas d'incidence sur l'action des moyens navals français, la zone sahélienne étant trop éloignée pour connaître d'influences maritimes. Toutefois, les moyens aéronavals de patrouille maritime, comme ils ont déjà eu l'occasion de le prouver ainsi que ceux de contrôle d'espace aérien, peuvent à l'occasion être mobilisés pour des interventions ponctuelles de forces terrestres dépêchées sur place.

B. F 32 : « État failli »

Ce type de scénario s'inspire de la trajectoire du Liberia ou de la Sierra Leone dans les années 90. Les causes peuvent en être un conflit interne sanglant, provoqué par une aggravation des antagonismes identitaires, ou une crise humanitaire majeure.

Les conséquences seraient multiples et concentreraient la plupart des maux qui pénalisent le plus souvent l'Afrique : faillite de l'État, émergence de zones grises, incitation au séparatisme, aggravation des antagonismes identitaires, déplacement forcé de populations, apparition de prédateurs (seigneurs de guerre), corruption généralisée, et, selon la zone, facilités de pénétration offertes à l'islamisme radical.

⁵ L'enlèvement des personnels d'Areva à Arlit au Niger a été facilité par la tolérance à la permissivité affichée par les autorités maliennes qui ont refusé d'accorder le droit de poursuite aux Nigériens.

La faillite d'un État dans la zone aurait un impact régional certain, variant selon sa taille, sa localisation et son dynamisme économique.

La probabilité d'occurrence d'un tel scénario est stochastique à l'instar de ses causes.

Enjeux nationaux : La politique africaine de la France n'a eu à connaître de la problématique de l'État failli qu'avec l'implosion de la Somalie. Cette expérience s'est révélée « intense » : acheminement de l'aide alimentaire, traitement d'une demi-douzaine de prises d'otages par des pirates. L'implosion du Liberia n'a pas donné lieu aux mêmes conséquences en matière d'instabilité maritime. Les dangers d'un État failli n'existent que si cette faillite perdure au-delà de cinq ans et permet notamment l'installation sur le littoral de « zones grises » et de bases portuaires pour conduire des actes de piraterie lourde.

Les approvisionnements stratégiques de la France ne seraient vulnérables que si l'État failli est une source majeure d'approvisionnement pour la France, mais l'État failli n'existe que parce qu'il n'a pas de ressources lui permettant d'établir un budget : il est peu probable que ce cas de figure affecte un pays producteur d'hydrocarbure.

Dans le domaine maritime, les risques de voir un État failli devenir une base de piraterie active sont importants au bout de quelques années. Des moyens aéronavals de la Marine nationale pourraient alors être appelés à s'intégrer dans une force multinationale de sécurisation des activités d'exploitation de la mer et des voies de communication du golfe de Guinée (modèle somalien). Si le risque est élevé, le facteur temps permet de mettre en place une prévention dissuasive. Mais il est difficile de compter sur une action préventive de la communauté internationale, celle-ci n'ayant que des capacités de réaction à un événement.

C. F 33 : « Éclatement d'une puissance régionale »

Un tel scénario reprend la base de F32 mais ne concerne qu'un des deux « géants de la zone », le Nigeria et la RDC. Son impact dévastateur pour la zone serait proportionnel à la taille du pays en cause. Divers facteurs d'instabilité peuvent conduire à envisager un scénario de type éclatement.

Les probabilités sont faibles qu'un scénario de ce type se déroule pacifiquement (cf. modèle du « divorce tchécoslovaque »). Il est plus que probable qu'il découlerait d'un conflit interne ou du moins d'une crise politique majeure, générant d'importants troubles alimentés par des antagonismes identitaires. Les violences de grande ampleur entraîneraient d'importants chassés croisés de populations (cf. modèle de la partition yougoslave ou indo-pakistanaise), un afflux de réfugiés dans les pays environnant, une dégradation de l'économie, un accroissement de la corruption et une grande marge de manœuvre pour les prédateurs de toutes natures et les organisations mafieuses. Compte tenu de la gravité de la situation, une gouvernance autoritaire aurait toute chance d'émerger dans le restant d'État central et dans les territoires en voie d'émancipation. Une telle crise ne manquerait pas d'avoir un lourd impact sur les approvisionnements stratégiques du monde développé et émergent et serait un frein, pour de nombreuses années, au processus d'intégration et de solidarité régionales. De fortes tensions seraient à prévoir sur les marchés mondiaux de pétrole (Nigeria) et de divers minerais (diamants, cuivre, coltan... pour la RDC).

Un tel séisme politique et économique ne manquerait d'entraîner un profond reformatage géopolitique de la sous-région.

Compte tenu de l'importance des puissances régionales en cause, tant d'un point de vue stratégique qu'économique, un tel scénario aurait de fortes chances de susciter des divergences d'analyse et une rivalité entre pays émergents et occidentaux, pouvant conduire à une sorte de réminiscence ponctuelle de « guerre

froide », sous couvert de sécurité des approvisionnements et d'accès aux ressources en matières premières de l'espace en crise

La probabilité d'occurrence d'un tel scénario est stochastique.

Enjeux nationaux : Face à l'implosion du Nigeria (son premier partenaire commercial sur le continent) ou de la RDC (le plus important pays francophone du monde), la France n'a pas les moyens d'une politique propre. Elle ne peut qu'associer son appareil diplomatique à ceux des États intéressés également par la zone. C'est au Conseil de sécurité que se décideront in fine les actions collectives à entreprendre.

Une fois mis en sécurité ses ressortissants expatriés, la France ne peut que tenter de préserver ses intérêts stratégiques localisés en mer ou dans certaines zones limitées (enclaves côtières ou extractives). Une opération de sécurisation des plates-formes offshore appartenant à des intérêts français est donc à entreprendre dans l'urgence, en coopération étroite avec les entreprises impliquées. L'enjeu est beaucoup plus important pour le Nigeria que pour la RDC et une évaluation précise des besoins et des moyens éventuels à mettre en œuvre est à prévoir et à tenir constamment à jour avec les sociétés concernées. Toute la question est de savoir si cette sécurisation offshore peut tenir dans la durée, non pas à cause de son coût qui sera pris en charge en grande partie voire en totalité par l'exploitant, mais à cause de son besoin en personnels spécialisés.

D. F34 : « Le couple infernal »

Ce scénario repose sur l'hypothèse d'un État disposant d'importantes matières premières, qui rompt ses relations avec les pays occidentaux, en étant parrainé par une puissance étrangère à la zone, soucieuse de disposer d'un accès privilégié à ces matières premières moyennant une aide financière, militaire et politique. Conséquence de la rivalité Émergents/Occidentaux, ce scénario rappellerait le climat de « guerre froide ». L'impact sur les approvisionnements stratégiques des puissances occidentales pourrait s'avérer considérable.

Ce scénario signifierait une gouvernance autoritaire, des flux de réfugiés, un fort niveau de corruption, une économie dégradée et mafieuse et l'instrumentalisation d'antagonismes identitaires.

La probabilité d'occurrence d'un tel scénario qui aurait une très forte incidence sur la stabilité de la zone est stochastique.

Enjeux nationaux : Face au basculement d'un État du golfe de Guinée dans la sphère d'influence d'une puissance extérieure (ce cas ne peut concerner qu'un État littoral), la France sera en première ligne si l'État est une ancienne colonie ou s'il s'agit d'un de ses fournisseurs majeurs de pétrole (Nigeria, Angola). Elle ne sera qu'en seconde ligne pour les autres États. Elle ne sera pas en mesure d'appliquer une politique propre. Elle ne peut qu'associer son appareil diplomatique à ceux de pays agissant dans le cadre des Nations unies ou d'une coalition de circonstances pour ramener l'État riverain et son parrain extra-africain à de meilleurs sentiments vis-à-vis du reste de la communauté internationale. L'impuissance du Conseil de sécurité ne devrait pas permettre de mettre en place des mesures de coercition lourdes mais le jeu diplomatique peut conduire à imposer des mesures sélectives de blocus comme celles conduites envers l'Iran ou la Syrie.

Une fois mis en sécurité ses ressortissants expatriés, la France ne peut agir que collectivement pour préserver ses intérêts stratégiques.

Dans le domaine maritime, les moyens aéronavals de la Marine nationale peuvent alors être appelés à s'intégrer dans une force multinationale chargée de contrôler les mesures de blocus décidées.

E. F 35 : « Venezuela africain »

Ce scénario repose sur la radicalisation d'un État disposant d'importantes ressources en matières premières et animé d'un nationalisme économique virulent, l'incitant à rompre avec tout ou partie de la communauté internationale. Utilisant ses ressources comme une arme économique, il chercherait à nationaliser son secteur extractif (spoliant ainsi les firmes étrangères, tant occidentales qu'émergentes) et à imposer une africanisation poussée en termes de personnels et de capitaux à toutes les firmes étrangères présentes sur son territoire. La trajectoire de ce scénario ne serait pas sans rappeler la situation prévalant actuellement dans divers pays latino-américains (de l'Argentine au Venezuela, en passant par la Bolivie) concernant l'appropriation des matières premières et la confiscation des moyens de production. Les pertes des firmes étrangères pourraient se monter à plusieurs dizaines de milliards de \$ (cf. installations en *offshore* profond, usines de liquéfaction de gaz naturel...). L'impact sur les approvisionnements stratégiques occidentaux pourrait être considérable.

Un tel scénario pourrait alimenter comme dans F33 (éclatement d'une puissance régionale) et F34 (vassalité de rupture), une rivalité entre pays émergents et occidentaux, certains d'entre eux pouvant profiter des tensions pour avancer leurs pions en se montrant compréhensifs au sujet des revendications du pays producteur. Mais dans une autre variante, le nationalisme exacerbé du pays producteur pourrait provoquer une « Sainte Alliance des consommateurs » et un partenariat entre Occidentaux et Émergents pour « normaliser » la situation.

Ce jusqu'au-boutisme économique s'accompagnerait selon toute probabilité de la mise en place d'une gouvernance autoritaire, de pratiques autarciques et d'un ultranationalisme exacerbé avec dérives xénophobes (violences contre les expatriés occidentaux ou pogroms antichinois). La situation intérieure serait marquée par une instrumentalisation d'antagonismes identitaires, des afflux de réfugiés, des menaces physiques sur les expatriés, une grande insécurité juridique pour les entreprises, un fort niveau de corruption dans une économie dégradée et mafieuse.

La probabilité d'occurrence d'un tel scénario qui aurait une très forte incidence sur la stabilité de la zone est stochastique.

Enjeux nationaux : Face au basculement d'un État du golfe de Guinée dans un épisode « nationaliste », la France sera en première ligne comme bouc émissaire si l'État est une ancienne colonie. Elle pourrait être tentée d'appliquer une politique propre. Mais cette fonction de gendarme de ses ex-colonies est aujourd'hui dépassée. Elle ne peut que s'exercer à appuyer fortement une démarche régionale de la CEDEAO ou de la CEEAC et à défaut, à piloter une démarche diplomatique de rétorsions avec le concours de l'Union européenne. Si l'État concerné n'est pas une ancienne colonie, elle devra s'associer aux démarches collectives régionales ou européennes.

Une fois mis en sécurité ses ressortissants expatriés, la France ne peut agir que collectivement pour préserver ses intérêts stratégiques.

Dans le domaine maritime, si l'État est un État littoral, les moyens aéronavals de la Marine nationale peuvent alors être appelés à s'intégrer dans une force multinationale chargée de contrôler les mesures de rétorsion décidées.

3. LES STRATEGIES DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE MARITIME

3.1. LA SECURITE MARITIME DANS LES SCENARIOS

Les scénarios décrits ci-dessus reposent sur les facteurs de toute nature propres à la zone du golfe de Guinée, données physiques, géographies religieuses et ethniques, organisations et liens régionaux, phénomènes dynamiques transverses à tous les pays de la zone, économie, facteurs d'instabilité et menaces.

L'impact de chacun des scénarios sur la sécurité maritime dans la zone du golfe de Guinée est examiné ci-après, selon deux axes : « dimension maritime » et « risques maritimes » (Annexe 3).

Toute menace ou toute activité illicite - piraterie, immigration illégale, pêche illicite, etc.- contre toute forme de trafic maritime ou toute activité liée à la mer est considérée comme une atteinte à la sécurité maritime.

3.1.1. Famille F 1

A. F 11 : « Afrique émergente »

➤ Dimension maritime

Dans ce scénario reposant sur l'hypothèse d'une croissance forte, l'accroissement du trafic maritime serait accompagnée d'une modernisation de la filière portuaire, d'un essor des activités *off shore*, d'une diminution des coûts d'approche (export/import) favorisant l'essor économique par une diminution des coûts des importations, le développement du cabotage et des liaisons maritimes intra-zones, une amélioration de l'organisation de la pêche (en particulier de son contrôle) et une augmentation des moyens d'intervention des États en mer (amélioration sensible de la disponibilité opérationnelle - MCO des moyens navals, formation des équipages).

➤ Risques maritimes

L'augmentation du trafic offrirait une plus grande vulnérabilité à la piraterie, une augmentation des risques de pollution et des catastrophes maritimes (navfrage, incendie) et le développement d'un marché de navires d'occasion avec un risque accru de navires sous-normés.

B. F 12 : « Statu Quo »

➤ Dimension maritime

L'augmentation du trafic maritime continuerait à son rythme actuel, accompagnée du maintien du trafic commercial à son niveau actuel et d'un essor des activités *offshore*, l'outil portuaire étant entretenu sans augmentation de capacité sensible maintenant les coûts d'approche à leur niveau actuel, défavorables pour l'économie.

➤ Risques maritimes

Le maintien à son très bas niveau actuel de la disponibilité des forces navales des pays riverains entraînerait le maintien voire le développement du brigandage portuaire, le maintien d'une mauvaise traçabilité des navires de pêche, toujours imprécise, et l'augmentation du nombre des navires sous-normes. Les diverses contrebandes et l'activité *d'oil-bunkering* et la piraterie ne pourraient qu'augmenter.

3.1.2. Famille F 2

A. F 21 : Les soubresauts de "l'après pétrole" (Cameroun, Gabon, Congo Brazzaville)

➤ Dimension maritime

Dans les pays concernés, la diminution de la manne pétrolière devrait entraîner une reconversion de l'économie *off shore* vers la pêche industrielle et une diminution du trafic maritime. Les installations *off shore* désaffectées devraient être démantelées et le problème de la reconversion des personnels de *l'offshore* se poserait.

➤ Risques maritimes

Des risques de pollution se manifesteraient. La réutilisation des installations *off shore* désaffectées ne manquerait pas de s'orienter à des fins illégales (stockage de drogue, casinos, stations service clandestines, plateformes de trafics), accompagnée d'une reconversion des personnels de *l'offshore* dans la contrebande. Le risque d'une hausse de la piraterie serait complété par l'accroissement des diverses formes de contrebande et *d'oil bunkering*.

B. F 22 : « Rente déstabilisante »

➤ Dimension maritime

L'accroissement de l'exploitation de nouveaux gisements entraînerait un développement rapide de *l'offshore* et créerait de nouvelles zones d'expansion des pratiques *d'oil-bunkering*. L'impact sur les zones de pêche serait important, entraînant le mécontentement des communautés de pêcheurs.

➤ Risques maritimes

La piraterie ne manquerait pas de se manifester contre la filière *offshore* et ses flux logistiques, accompagnée par l'apparition puis le développement de *l'oil-bunkering*. La pollution marine comme le risque de sabotage des installations *offshore* ne manquerait pas de se manifester.

C. F 23 : « Thalasso- tropisme fatal »

➤ Dimension maritime

Les flux migratoires permanents et non visibles des pays du nord vers les pays riverains ont pour conséquence une accumulation des populations sur le littoral du golfe, aboutissant à une croissance anarchique des mégapoles portuaires et l'exacerbation des antagonismes identitaires. Le contrôle des installations portuaires et leur bon fonctionnement a minima constitueront un impératif vital pour l'approvisionnement de ces mégapoles, la fourniture d'emplois à leurs habitants et en matière de rentrées fiscales pour leurs gouvernants.

➤ Risques maritimes

Dans les mégapoles, la pauvreté et l'insécurité endémiques s'aggravent, la pollution côtière croît, le besoin de nourriture croissant entraîne un risque de destruction des zones de mangroves et une pression accrue sur la ressource halieutique. Une hausse de l'ensemble des activités maritimes illégales (pêche illicite et surpêche, contrebandes, diverses formes de pirateries..) serait à redouter.

D. F 24 : « Crise climatique aggravée »

➤ Dimension maritime

L'exode climatique brutal et de grande ampleur accroît brutalement le « thalasso-tropisme » permanent qui s'exerce dans la zone : exode rural puissant, mirage urbain, entassement dans les mégapoles côtières, déstabilisations, rivalités ethniques accompagnant les flux de réfugiés. Le bon fonctionnement des ports constituera une donnée cruciale pour gérer au mieux la crise humanitaire et les flux de populations générés par cette crise climatique.

➤ Risques maritimes

Les risques maritimes décrits dans le scénario du thalasso-tropisme s'aggravent fortement.

E. F 25 : « Gangrène mafieuse »

➤ Dimension maritime

Les excès combinés des divers maux endémiques de la zone sont aggravés : gabegie dans l'utilisation de la rente pétrolière, dérive des appareils de sécurité, climat des affaires stoppant les IDE et les investissements internes, mauvais respect de la législation et dégradation des conditions sanitaires et de protection de l'environnement. La coopération internationale pour consolider le statu quo n'arrive pas à empêcher cette dérive. Le contrôle de l'activité portuaire (flux de marchandises, fourniture d'emploi, rentrées fiscales) constituerait un enjeu majeur pour les organisations criminelles et les défenseurs locaux de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit.

➤ Risques maritimes

La dérive entraîne les États vers le statut « d'État pourri » (ex. Nigeria) : l'État de droit recule et les administrations perdent toute efficacité. Inéluctablement le nombre et la puissance des organisations criminelles transnationales (ex. Mafias nigérianes) croissent, une insécurité générale se répand. Une hausse de l'ensemble des activités maritimes illégales (pêche illicite et surpêche, contrebandes, diverses formes de pirateries..) serait à redouter.

3.1.3. Famille F 3

A. F 31 : « Sahel en folie »

➤ Dimension maritime

La dimension maritime du scénario est faible. Si les facteurs déterminants de la zone sahélo-saharienne sont lourds de conséquence (zone grise de non droit, zone de tous les trafics, risque de partitions, recul de l'agriculture, porosité des frontières), l'impact sur le plan maritime est de même nature que dans le scénario d'une crise climatique aggravée et se résume à un accroissement des flux de réfugiés vers le sud et la côte du golfe.

➤ Risques maritimes

Comme dans le cas d'une crise climatique, les risques maritimes décrits dans le scénario du thalasso-tropisme s'aggravent fortement.

B. F 32 : « État failli »

➤ Dimension maritime

L'impact régional d'une telle crise est variable, selon la taille et la localisation du pays en crise. Le pillage de l'économie s'accompagne de migrations et de flux de réfugiés dans la zone environnant l'État failli. Le rôle des ports dans la gestion de la crise humanitaire est crucial.

➤ Risques maritimes

La disparition de l'État de droit peut entraîner l'apparition de zones grises maritimes (modèle somalien) et générer une piraterie côtière, voire hauturière, susceptible de représenter une menace pour le trafic maritime. Des contrebandes multiples et une pêche non contrôlée peuvent apparaître. Les (maigres) capacités d'action de l'Etat en mer risquent d'être détournées de leurs fonctions premières pour servir à des activités maritimes illicites (cf. rôle de la marine bissau-guinéenne dans l'essor du narcotrafic dans ce pays). Certains ports deviennent des points d'entrée pour le narcotrafic et toutes sortes de contrebandes, voire des points d'embarquement pour une immigration organisée à destination de l'Europe.

C. F 33 : « Éclatement d'une puissance régionale »

➤ Dimension maritime

Alors que l'impact régional d'un tel événement est important, ses conséquences sont de même nature que dans la faillite d'un État (pillage de l'économie, migrations et flux de réfugié) mais d'une plus grande ampleur.

➤ Risques maritimes

Les risques sont de même nature que dans le cas du scénario F32, mais d'une puissance redoublée. La disparition d'un pouvoir central entraîne l'apparition de zones grises maritimes (modèle somalien), d'une piraterie côtière voire hauturière menaçant le trafic maritime, de contrebandes multiples et d'une pêche non contrôlée.

D. F34 : « Le couple infernal »

➤ Dimension maritime

Un tel scénario est marqué par de grandes modifications des liens maritimes attachés à l'État vassal. L'alignement diplomatique et stratégique sur « l'État parrain » et l'offre au vassal par « l'État parrain » d'un parapluie sécuritaire, se traduiraient par la polarisation du commerce vers « l'État parrain » et l'intensification des liaisons maritimes avec celui-ci. L'économie du pays vassal serait réorganisée entraînant la marginalisation des intérêts économiques occidentaux (trafic maritime, gestion des ports, secteur extractif). Des accords de pêche seraient signés entre le vassal et son parrain au détriment de l'Union européenne. L'impact sur les approvisionnements stratégiques serait important.

➤ Risques maritimes

La présence navale de « l'État parrain » serait permanente, accompagnée de l'octroi de facilités et de bases navales. En échange, « l'État parrain » ne manquerait pas de fournir des équipements et des moyens navals à « l'État vassal », s'octroyant des sites d'écoute et autres moyens de contrôle de zone sur les côtes du vassal. Risque accru d'incidents lors de transit de bâtiments dans la ZEE de l'État vassal.

E. F 35 : « Venezuela africain »

➤ Dimension maritime

Dans ce scénario, la nationalisation brutale du secteur extractif déclencherait une crise importante : la paralysie de la coopération régionale serait accompagnée par une dégradation progressive, voire le pillage de

l'économie entraînant des migrations et des flux de réfugiés. Toute l'économie maritime de l'Etat perturbateur serait profondément affectée au détriment des firmes françaises opérant dans ce secteur d'activité (compagnies de transport maritime, gestionnaire de ports, firmes extractives, armateurs de pêche...).

➤ Risques maritimes

Au nom d'un nationalisme exacerbé, tous les facteurs d'instabilité maritime seraient instrumentalisés : remise en cause de la CMB (extension unilatérale des eaux territoriales/ZEE), stratégie de harcèlement en mer, apparition de zones grises maritimes (modèle somalien), apparition de capacités aéronavales d'interdiction (missiles antinavires), apparition de pirateries côtière voire hauturière menaçant le trafic maritime, de contrebandes multiples et d'une pêche non contrôlée. Comme dans F 34, risque accru d'incidents lors de transit de bâtiments dans la ZEE de l'État côtier.

3.1.4. Le risque maritime : synthèse

Si l'on excepte les quatre scénarios de crise politique à très fort impact régional, le risque maritime est un prolongement ou une aggravation du risque actuel d'une insécurité permanente dans le golfe de Guinée : brigandage portuaire ou côtier, piraterie côtière et hauturière. L'urbanisation accélérée de la côte, le développement de la criminalité dans les zones urbaines et l'affaiblissement voire la corruption des États, constituent le terreau qui permet aux organisations criminelles d'accroître leurs activités et de les diversifier et de les amplifier en élargissant leur domaine d'action vers la mer.

Dans le cas des quatre scénarios à très fort impact régional (État failli, éclatement d'un État, modèle de vassalité, modèle Venezuela africain, le risque maritime change de dimension. Celui-ci peut prendre la forme de zone maritime de non droit sur le modèle somalien et de remise en cause des fondements du droit de la mer.

3.2. STRATEGIES DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE MARITIME

C'est à la lumière des enjeux maritimes des pays riverains (degré de culture maritime de ces derniers, activités maritimes licites et illicites, dispositifs mis en place ou envisagés par les pays riverains, les puissances étrangères et l'ONU pour assurer la sécurité maritime dans la zone) et des risques maritimes évalués ci-dessus, que les stratégies de lutte contre l'insécurité maritime sont détaillées ci-après.

Le niveau d'insécurité maritime dans le golfe de Guinée est appelé à croître. Son intensité dépend directement du niveau d'activité des organisations criminelles à terre dans les pays riverains. C'est la raison pour laquelle il convient d'envisager simultanément :

- une stratégie de lutte permanente contre les menaces endémiques qui règnent sur l'espace maritime, stratégie qui s'appuie sur un « socle commun d'actions en mer » ;
- et des actions spécifiques destinées à traiter les incidences, en mer, des scénarios à fort impact régional (crises politiques graves).

3.2.1. Le socle commun d'actions en mer

La stratégie de lutte permanente repose sur un socle, un dispositif global d'« action des États en mer » (AEM) dans le golfe de Guinée, organisé autour du triptyque : maîtrise de l'information, organisation opérationnelle de la lutte et dispositifs d'action en mer.

A. Maîtrise de l'information

✓ Il s'agit d'établir progressivement un dispositif de tenue de situation, en mer dans les ports. La tenue de situation consiste à établir un VTMISS (*Vessel Traffic Monitoring Information System*), système coopératif entre les diverses administrations concernées par les affaires de la mer dans un même pays mais aussi entre tous les pays riverains du golfe. Le VTMISS intègre les informations données par les capteurs de surveillance maritime à terre⁶, les informations délivrées par les moyens navals déployés dans le golfe/ et les autres renseignements disponibles, délivrés par les divers systèmes concernant la sécurité ou la sûreté des navires.

Divers autres sources d'informations donnant les positions des navires peuvent nourrir un VTMISS dans le golfe de Guinée :

- le système mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (SMDMS) ;
- les systèmes existants de sécurité des ports et de leurs approches, *Vessel Traffic Services* (VTS) ;
- les renseignements obtenus dans le cadre de l'application du code ISPS par les agents de sûreté portuaire (*Port Security Officer*) et les agents de sûreté d'installation portuaire (*Port Facilities Security Officer*) ;
- les renseignements délivrés grâce à la mise en commun des informations relevant du contrôle par les États du port (*Port State control*⁷) ;
- les systèmes de sécurité installés sur les navires de commerces, *Automatic Identification System* (AIS), et *AIS Long Range Identification and Tracking Ships* (AIS LRIT) qui existent sur les navires du commerce maritime international ;
- le système de contrôle de la pêche dans la zone VMS (*Vessel Monitoring System*) – d'ores et déjà obligatoire sur les navires de pêche battant pavillon européen et opérant dans la zone dans le cadre des accords de pêche UE/ pays riverains - qu'il est possible d'exiger des navires de pêche modernes des pays de la zone et dont la justification première serait de limiter le « pillage halieutique légal » dans les eaux du golfe.

L'ensemble de ces informations permet d'établir, par sous-zones, dans des centres de surveillance maritime, une situation maritime commune qui est redistribuée à tous les pays riverains et dans chacun d'entre eux aux administrations concernées.

✓ La constitution actuelle d'un réseau régional de couverture radar, le *programme Regional Maritime Awareness Capability* (RMAC), financé conjointement par le DoD et le département d'État américains constitue la base d'un VTMISS dans le golfe de Guinée.

Le programme RMAC de surveillance côtière repose sur le système AIS (*Automatic Identification System*). Le réseau africain de stations terrestres en cours de développement sera intégré au sein du *Maritime Safety and Security Information System* qui a pour ambition de couvrir toutes les mers du monde.

Le premier centre radar RMAC est opérationnel à Sao Tomé depuis janvier 2008, un second a été installé à Bonny au Nigeria et un troisième a été inauguré en mars 2011 à Lagos (à Victoria Island).

⁶ Et éventuellement par des achats de service de surveillance spatiaux (modèle Radarsat).

⁷ Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'État du port de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre d'Abuja créé le 22 octobre 1999 à Abuja.

Les États-Unis comptent installer prochainement de nouveaux centres RMAC en Angola, au Cameroun, au Gabon et au Ghana.

- ✓ Le rapport de la mission de l'ONU du mois de novembre 2011, publié en janvier 2012 et la résolution 2039 (2012) proposent de mettre en place un dispositif global comme décrit ci-dessus :
 - œuvrer, par l'intermédiaire de la CEEAC, la CEDEAO et de la CGG à la convocation d'un sommet pour élaborer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie, en coopération avec l'Union africaine ;
 - encourager les États de la région, la CEDEAO, la CEEAC et la CGG à créer un mécanisme multinational et transrégional en faisant fond sur les initiatives existantes, notamment celles prises sous les auspices de l'Organisation maritime internationale (OMI) ;
 - établir des stratégies nationales de sécurité maritime, notamment en mettant en place « un cadre juridique visant à interdire, prévenir et réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée en mer, ainsi que de poursuivre les auteurs de ces crimes et de punir quiconque en est reconnu coupable » ;
 - encourager le Bénin et le Nigeria à poursuivre leurs patrouilles conjointes le long des côtes béninoises au-delà de mars 2012, et les partenaires internationaux à fournir aux pays de la région un appui aux patrouilles régionales, à l'animation de centres de coordination et d'échange d'informations et à l'application de la stratégie régionale, une fois qu'elle aura été adoptée.

B. Couverture opérationnelle

- ✓ La question de la couverture opérationnelle complète du golfe de Guinée se pose. Il apparaît que le plan de surveillance sous-régional mis en place par la CEEAC pour assurer la sécurité maritime en Afrique centrale est une base prometteuse qu'il convient de compléter. Le découpage des zones maritimes en sous-zones contrôlées par un État riverain pilote est un modèle :
 - zone « A » : Angola (État pilote) et RDC ;
 - zone « B » : Angola, Congo Brazzaville (État pilote), Gabon ;
 - zone « D » : Cameroun (État pilote), Guinée Equatoriale, Sao Tome & Principe, Gabon.

Le premier des 6 piliers sur lesquels repose la stratégie de sécurisation maritime de la CEEAC satisfait les principes de maîtrise de l'information dans la zone maritime du golfe décrite ci-dessus :

- **gestion communautaire de l'information** par la mise en place de mécanismes de recherche et d'échange d'informations entre les États et d'un réseau de renseignements maritimes et portuaires ;
- **surveillance communautaire du golfe de Guinée** par la mise en place de procédures opérationnelles conjointes (applications de normes MRCC) et de moyens interopérables de surveillance et d'intervention (mutualisation des moyens aéronavals) ;

- **harmonisation de l’action des États parties en mer**, au plan juridique et institutionnel ;
- **institutionnalisation d’une taxe communautaire** permettant de financer le dispositif ;
- **acquisition et entretien d’équipements majeurs** pour garantir une capacité opérationnelle ;
- **institutionnalisation d’une conférence maritime** des parties afin de maintenir la mobilisation de tous les opérateurs intéressés du milieu marin.

Les trois types d’organes de commandement et de contrôle mis en place sont parfaitement adaptés à la lutte contre l’insécurité maritime:

- **le Centre de coordination régionale pour la sécurité maritime en Afrique centrale (CRESMAC)**, implanté à Pointe Noire⁸. Cet organe clé de la stratégie, directement subordonné au secrétariat de la CEEAC, a pour mission d’assurer la maîtrise de l’espace maritime des États membres (protection des ressources naturelles, sécurisation des routes maritimes, lutte contre la piraterie, l’immigration clandestine, le trafic de drogue, la pollution maritime, les navires sous normes....) ;
- **les Centres multinationaux de coordination (CMC)**, organes de planification et de mise en œuvre opérationnelle, situées au sein des états-majors des armées des quatre États pilotes de zone (Angola pour zone A, Congo pour zone B, Gabon pour zone C et Cameroun pour zone D) ;
- **les Centres opérationnels de marine (COM)**, organes de mise en œuvre tactique, instaurés dans chaque État membre, et regroupant, suivant les pays marine nationale, gardes-côtes, gendarmerie, police, douanes, affaires maritimes, marine marchande, office des pêches...

✓ Seule une organisation régionale peut avoir l’autorité nécessaire pour décider et imposer un dispositif du même type dans la partie nord du golfe de Guinée. Il apparaît ainsi qu’il revient à la CEDEAO de faire aboutir des discussions entre les États membres pour définir un protocole mettant en place une organisation du même type que celle mise en place par la CEEAC, organisation qui se matérialiserait par la création d’un **Centre de coordination régionale pour la sécurité maritime en Afrique occidentale (CRESMAO)**, de **Centres multinationaux de coordination (CMC)** et de **Centres opérationnels de marine (COM)**. Un protocole d’échange de situations maritimes entre CRESMAC et CRESMAO permettrait d’assurer un suivi des menaces et de fournir les renseignements d’intérêt maritime aux forces navales intervenant dans les zones des deux organisations régionales. C’est le binôme CRESMAO/CRESMAC qui serait en charge d’exploiter la situation maritime établie par le VTMIS du golfe de Guinée.

Le projet ASECMAR (Appui à la réforme du secteur de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée), lancé par la France en 2010, pour aider le Togo, le Bénin et le Ghana à exercer leur souveraineté sur leur espace maritime, dans les eaux territoriales mais aussi sur leur zone économique exclusive, peut servir de socle à la mise en place du CRESMAO. La France dispose d’un rôle privilégié pour faire évoluer ASECMAR dans cette voie, en élargissant cette initiative à la Côte d’Ivoire⁹ fortement intéressée et au Nigeria qui a manifesté son intention de se rapprocher d’ASECMAR.

Le futur centre régional d’intervention CRESMAO pourrait être installé au Ghana compte tenu de la sensibilité de ce pays à ces questions, des efforts déjà entrepris et des coopérations étrangères déjà engagés

⁸ La France est présente dans ce centre de coordination.

⁹ La Côte d’Ivoire demandeur pourrait rentrer dans ASECMAR en utilisant l’accord-cadre signé en janvier 2012.

(Royaume Uni, États-Unis, France). Mais, bien entendu, le choix final du site d'implantation appartient à une décision collective des États parties.

✓ Il convient de définir le rôle de la Commission du Golfe de Guinée (CGG) dans ce nouvel ensemble bipolaire de l'organisation de la surveillance maritime du golfe de Guinée. Cette organisation créée en 1999 représente les pays riverains concernés de la CEEAC dont 7 au moins sur 8 sont intéressés par l'exploitation *offshore* de ressources en hydrocarbures : Angola, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sao Tomé e Príncipe. Le rôle souhaité et annoncé de cette commission est : la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le Golfe de Guinée ; les prévention, gestion et règlement des conflits éventuels liés à l'exploitation des ressources naturelles dans les zones frontalières et aux limites des zones économiques exclusives ; l'harmonisation des politiques des États membres, notamment s'agissant des ressources naturelles, de la sécurité maritime, de la pêche et de la protection de l'environnement.

Le rapport de la mission d'évaluation chargée par le Secrétaire général de l'ONU d'apporter des réponses nationales et régionales à la menace de la piraterie dans le golfe de Guinée a été étudié par le Conseil de Sécurité le 27 février 2012. Ce dernier a jugé « de la plus haute importance » que l'ONU collabore avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Commission du golfe de Guinée, les trois organisations régionales participant à la lutte contre la piraterie dans la région, en vue de « convoquer dès que possible le sommet commun des trois organisations, préconisé par le Conseil pour servir de cadre à l'élaboration d'une stratégie globale de lutte contre la piraterie dans la région ». À cette occasion, Mme Florentina Adenike Ukonga, du Secrétariat exécutif de la CGG, a affirmé que la Commission était en train d'élaborer une stratégie de sécurité maritime dans la région qui devrait constituer un document de base pour les discussions et la collaboration avec les autres organisations sous-régionales et les organisations internationales.

✓ C'est dans cette perspective que s'inscrit la démarche de la CGG d'être l'interface entre les pays de la zone et l'OMI pour conduire la mise en place d'une garde-côte commune. La CGG ne remplit qu'un rôle fonctionnel et technique dans les domaines de la sûreté et de la sécurité maritimes. Elle n'a pas dans la zone un poids politique équivalent à celui de la CEDEAO ou de la CEEAC. Ce rôle fonctionnel doit être maintenu et encouragé, mais il est entravé par l'existence de contentieux liés au tracé de frontières maritimes. Il est plus que probable que tant que les questions de délimitations des ZEE dans la zone n'auront pas été réglées, il sera difficile d'envisager un dispositif d'intervention commun comprenant l'ensemble des pays du golfe. Que peut faire en effet une garde-côte collective pour empêcher l'exploitation pétrolière d'un gisement par un État partie sur une zone contestée ?

La préoccupation de sécuriser collectivement la zone contre la piraterie passera toujours au second plan derrière la priorité des États de protéger leurs richesses nationales de la convoitise de leurs voisins. C'est pour cette raison que la CGG depuis douze ans est restée un forum de rencontre qui fait des annonces notamment avec le soutien juridique de l'OMI¹⁰ sans que ces annonces ne débouchent sur des mesures concrètes et visibles sur le terrain.

C. Moyens d'intervention

¹⁰ L'OMI n'a pas de moyens financiers propres lui permettant d'apporter un concours à la mise en place de la garde-côte qu'elle préconise.

Les pays riverains disposent de moyens navals dédiés pour la presque totalité à des missions côtières. La disponibilité opérationnelle des navires de cet Ordre de Bataille est notoirement très faible. Ce constat pose clairement le problème de l'existence d'une force d'intervention à la mer crédible. Plusieurs voies sont ouvertes pour que la communauté des pays du golfe de Guinée dispose d'un outil d'intervention crédible.

Soutien aux administrations concernées par le maintien en condition des forces navales

Le véritable levier pour assurer une présence à la mer des forces navales des pays riverains est d'apporter un soutien aux marines concernées qui permette aux unités de naviguer et d'opérer. Ce soutien comporte le volet technique du maintien en état des chantiers de réparations des navires et le volet de la formation des techniciens des chantiers et des équipages.

Externalisation de la fonction intervention à la mer

L'externalisation peut se faire à plusieurs niveaux :

- ✓ Entretien : l'État confie à une société privée l'entretien des navires qu'il possède ;
- ✓ Équipage : l'État confie à une société privée de *manning* la fourniture d'équipages de conduite des navires et embarque à bord ses personnels d'intervention ;
- ✓ Forces : l'État externalise l'ensemble de la fonction intervention à la mer.

Un pays comme le Nigeria s'est déjà engagé dans la voie de l'externalisation, visant à compléter les moyens de l'Etat. Fin mars 2012, les autorités ont conclu un accord avec la firme privée nigériane *Global West Vessel Specialist Agency Ltd* (GWVSA). Le contrat, d'un montant de 103 millions de dollars, prévoit que GWVSA fournisse des plateformes, des navires de surveillance ainsi que le personnel en charge de la navigation, divers équipements et assure le soutien logistique du tout afin de renforcer les capacités de la Navy et de la NIMASA (*Nigerian Maritime Administration and Safety Agency*) à surveiller les eaux nigérianes. La firme doit également transmettre son « expertise » en matière de lutte contre la piraterie. Il est vrai que cette société est proche (voire en partie contrôlée) par l'ancien chef de guerre du MEND, Tompolo, qui « maîtrise » son sujet. Ce dernier a rendu les armes à l'occasion de l'amnistie proposée aux « militants » du delta par l'État fédéral à partir de la fin de l'été 2009.

Ce contrat, du fait de la « spécificité » de la firme retenue, peut s'interpréter autant comme une première en matière d'externalisation que comme une garantie visant à prolonger l'amnistie et désamorcer les éventuelles capacités de nuisance des anciens rebelles ijaws, du moins de certains d'entre eux¹¹. Ce contrat a suscité un vif débat dans la presse et au sein de la société civile nigériane.

Dans le cas d'États suspectés d'un haut niveau de corruption, la connaissance des conditions contractuelles de l'externalisation permettra d'apprécier le niveau de confiance à accorder à l'efficacité des actions entreprises par l'entreprise de sécurité/sûreté délégitaire. Il n'est pas, en effet, exclu que la sous-traitance

¹¹ Le deal, très politique, semble également inclure le recrutement par la NIMASA d'anciens militants du MEND, envoyés en formation à l'étranger dans le cadre du programme d'amnistie, pour occuper des fonctions en matière de SAR, de lutte contre la pollution, de sécurité maritime et portuaire et ... d'application du code ISPS.

d'une tâche régaliennne de ce type soit en réalité le résultat d'un accord entre l'État et son sous-traitant, permettant au premier d'assurer dans une relative tranquillité ses responsabilités régaliennes et au second d'exercer sans contrainte ses activités illicites.

Une force d'action des États en mer mutualisée

Les difficultés que connaissent les États africains à maintenir des flottes militaires en état opérationnel conduisent à envisager d'autres solutions que celles qui ont cours en Europe pour mettre en place une force « d'action d'État en mer¹² » dans le Golfe de Guinée. Dans l'Union européenne, l'action des États en mer est plus ou moins coordonnée par la Commission et ses agences, plus particulièrement l'Agence européenne de sécurité maritime et l'agence Frontex... Chaque État organise ensuite les moyens nécessaires en fonction tant de la nature de son littoral au regard des différents risques maritimes que de son approche qui va de la coordination opérationnelle des moyens civils et militaires de l'État en mer par les préfets maritimes (modèle français) à l'armement d'une garde-côte (modèle grec).

La nécessité d'une réelle action d'État en mer est reconnue dans le golfe de Guinée depuis une quinzaine d'années. Bien que l'Europe ait proposé des moyens financiers pour aider au déploiement de garde-pêches dans le cadre des accords de pêche bilatéraux EU/État africain, bien que des États européens comme la France et le Royaume-Uni se soient efforcés de promouvoir dans le cadre de la coopération bilatérale la mise en place de moyens navals par livraison de navires garde-côtes, le manque de moyens propres des États en personnel qualifié et en mise en condition opérationnelle conduit à une quasi absence de forces de l'ordre en mesure d'opérer en mer.

L'émergence de plus en plus fréquente d'actes de brigandage et d'une piraterie propre aux conditions régnantes sur le littoral du golfe a conduit la communauté des États africains à s'inquiéter d'une situation qui pourrait porter préjudice à l'effort de développement du continent. L'Union africaine a donc à plusieurs reprises proposé de promouvoir une garde-côte commune aux pays littoraux du golfe de Guinée et l'OMI s'est voulu jouer un rôle fédérateur. Le manque de moyens financiers et de réelle volonté de coopération de certains États a conduit à faire du projet de garde-côtes du golfe de Guinée un exercice incantatoire sans qu'à ce jour ne se concrétise le début d'une mise en place.

Maintenir une force d'action de l'État en mer en mesure d'opérer à des fins préventives comme d'intervenir ponctuellement sur alerte nécessite certes de posséder un parc d'unités aéromaritimes maintenu en conditions opérationnelles. Il faut également disposer du personnel qualifié et disponible sur ordre (pour ce faire, le statut militaire reste la principale voie qui permet à une unité d'intervention d'être mobilisable dans l'urgence et dans la durée) ainsi que de la logistique d'entretien du parc et d'approvisionnement des unités en carburants, nourriture... et consommables d'intervention comme les munitions, les dispersants chimiques... Une telle organisation reste actuellement hors de portée des États littoraux du golfe de Guinée en raison des priorités budgétaires qui sont les leurs en matière de services publics à terre.

Mutatis mutandis cette situation est comparable à celle des forces européennes de l'OTAN qui ne disposent pas des moyens financiers leur permettant de mettre en œuvre en propre dans chaque pays une capacité

¹² L'action d'un État en mer s'entend dans le sens qu'il possède en France, à savoir toute action d'ordre public qui ne relève pas d'opérations de défense nationale à savoir : sauvetage en mer, contrôle et assistance des pêches, résorption de pollutions accidentelles, prévention de l'immigration illégale et de la traite humaine, lutte contre la contrebande de produits licites ou illicites, lutte contre le brigandage et la piraterie, lutte contre des actions terroristes venant de mer...

autonome de surveillance aéroportée de l'espace aérien. D'où la mutualisation d'une flotte d'avions AWACS. Afin de ne pas confier cette force à un État plutôt qu'à un autre, il a été décidé de la « loger » sous pavillon luxembourgeois – qui n'a pas d'armée de l'air - et d'en confier la conduite opérationnelle à des personnels des armées de l'air des différentes nations « clientes ».

Pourquoi ne pas reproduire ce modèle en l'aménageant pour l'action des États en mer dans le golfe de Guinée, alors même que les voies nationales ou plurinationales ont jusqu'à ce jour échoué ?

Trouver un État d'accueil pour une force aéromaritime de surveillance et d'intervention collective est la première étape, disposer des personnels qualifiés nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de cette force est la seconde, engendrer une action juridictionnelle compatible avec le respect des constitutions des États riverains est la troisième.

Plusieurs pistes innovantes pourraient être explorées, tout en gardant à l'esprit l'existence chez les pays riverains de fortes crispations nationales les incitant à rechigner à tout abandon de souveraineté, en particulier au profit d'États voisins.

✦ Un État de l'Afrique de l'ouest à proximité de l'Afrique centrale présente une expérience unique en Afrique, ancienne bientôt d'un siècle, d'une flotte marchande aujourd'hui la seconde du monde en capacité. Le pavillon au commerce libérien est un pavillon de libre immatriculation reconnu comme de haute qualité tant par les mémorandums de Paris et de Tokyo¹³ que par les *US coast guards*. La qualité du pavillon est telle que le gouvernement des États-Unis assimilent la flotte libérienne appartenant à des entreprises dont le siège social est situé aux États-Unis comme librement réquisitionnable – en cas de besoin : le codex législatif du Liberia inclut depuis 1956 ce droit en son titre 22 et reprend l'*US mercantile law and US Liberia Agreement Concerning Jurisdiction over Vessels* de 1979 qui organise la procédure de mise à disposition du gouvernement des États-Unis des navires immatriculés sur le registre libérien. Cette expérience est utilisable pour initier un registre d'État accueillant les moyens aéro-maritimes d'une force d'action des États en mer du golfe de Guinée. Le Liberia jouerait ainsi un rôle comparable à celui du Luxembourg pour l'OTAN.

La mise à disposition d'un pavillon pour une force commune n'est pas suffisante si elle ne s'accompagne pas de bases susceptibles d'accueillir ses moyens aéromaritimes. Tous les États du golfe sont en mesure d'accueillir les unités d'une force de ce type en mission dans leurs eaux.

Par contre, les bases portuaires et aéroportuaires de soutien logistique et de maintenance sont à prévoir dans au moins deux à trois pays répartis sur la zone littorale qui seront à choisir par les États parties.

✦ Le personnel de conduite des unités de cette force serait recruté dans l'ensemble des pays littoraux du golfe de Guinée selon une clé à prévoir par les États parties. Il opérerait sous un uniforme commun propre à la force. La première génération d'officiers de cette force devrait être formée dans un pays du nord ayant l'expérience de l'action de l'État en mer. Les États du golfe ont en effet des moyens très limités de formation des conducteurs de navires commerciaux¹⁴ et encore plus de navires d'État.

¹³ Au top niveau des listes blanches de ces deux organismes de coordination du contrôle par les États du port.

¹⁴ Seuls le Sénégal, le Liberia, la Côte d'Ivoire et le Ghana sont reconnus sur la liste blanche STCW de l'OMI au 8 juin 2001 et il n'est pas sûr que tous leurs centres de formation soient effectivement ouverts.

Les navires de cette force opérant en tant qu'autorité régaliennne dans les eaux sous juridiction des États du golfe de Guinée seraient dispensés dans ces eaux d'appliquer l'article 17 de la convention de Montego bay sur le droit de passage inoffensif¹⁵.

✦ Les navires garde-côtes ne pourraient réellement utiliser la force que dans des conditions d'état de droit rigoureuses. C'est pourquoi le principe du *shiprider* tel que formalisé par l'accord d'Aruba qui concerne la lutte conjointe contre le trafic de drogue dans les Caraïbes devrait s'appliquer. Un officier de police judiciaire (civil ou gendarme) de chacun des pays dont les eaux sont patrouillées, devrait être embarqué sur les navires en opération. Il en va du respect du code de procédure pénale de chacun des États du golfe de Guinée en cas d'intervention.

Un dispositif de force d'action commune en mer est coûteux. Les moyens financiers pourraient être dégagés tant par les États partie du golfe de Guinée que par la coopération internationale de l'Union européenne et des États qui souhaiteraient soutenir l'initiative dont l'aide – liée à ce projet – ne serait versée que dans le cadre de la réalisation du dispositif.

Installations Offshore et recours aux firmes de sécurité privée

Les opérateurs des installations *offshore* sont incités par la CEDEAO et la CEEAC à assurer la sécurité de leurs installations par leurs propres moyens. Ils font appel à des firmes de sécurité privée. Déjà, dans les eaux nigérianes, et dans une moindre mesure camerounaise, en plein cœur de la principale zone d'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, l'essentiel de la protection de la filière pétrolière (installations de production, qu'il s'agisse de plates-formes fixes ou de FPSO ; cargaison de pétrole, flux d'approvisionnement et liaisons entre la côte et les installations en mer ; navires citernes) est assurée par les opérateurs pétroliers, en collaboration avec des firmes spécialisées (évaluation des risques, élaboration des plans de sécurité et des procédures, mise en place de moyens spécialisés, fourniture des navires de surveillance et de leurs équipage, gestion des capacités, contrôle opérationnel des moyens) et les autorités régaliennes locales (embarquement de personnels de la Navy ou de MOPOLS armés à bord des navires de surveillance des firmes pétrolières, patrouille des unités de la marine de guerre dans les zones de production, intervention du BIR dans les eaux camerounaises...).

D. Formation des personnels

Les actions d'aides à la formation des personnels des administrations en charge de la sécurité maritime constituent un levier puissant autant d'influence que d'amélioration de l'efficacité de ces administrations dans leurs luttes contre les diverses menaces dans le golfe de Guinée.

Ces actions pratiquées dans la zone par les pays « amis traditionnels » comportent plusieurs formes :

- ✦ Formation de base dans les écoles (Ex. : action de la Marine nationale à l'ENVR de Bata) ;
- ✦ Formation professionnelle au profit :
 - des diverses administrations concernées (affaires maritimes, douanes, etc.¹⁶) ;

¹⁵ « Sous réserve de la Convention, les navires de tous les États côtiers ou sans littoral, jouissent du droit de passage inoffensif dans la mer territoriale. »

- des forces navales : officiers et équipage.
- ➔ Exercices à la mer bilatéraux et multilatéraux¹⁷.

La coordination des actions de ce type par les puissances traditionnelles constituerait un signal puissant pour les pays riverains.

E. Accords concernant la pêche

L'Union européenne a conclu depuis la mise en place de l'Europe bleue en 1983 des accords de pêche communautaires avec certains pays du golfe de Guinée. En décembre 2007, l'UE comptait 8 accords de partenariat pour la pêche (APP) en vigueur sur la zone. Le régime actuel défini par Bruxelles est celui dit « d'accords de partenariat économique » (APE). Il est en place depuis le 1^{er} janvier 2008. Ces accords sont particulièrement importants pour la pêche au thon (Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gabon, São Tomé et Príncipe) et pour la pêche mixte (Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie).

Ils ont une durée de deux à six ans. Ils sont exclusifs, ce qui signifie qu'aucun navire battant pavillon d'un pays européen ne peut bénéficier d'un accord privé passé par son armateur qui lui donnerait des droits de pêche supplémentaires¹⁸.

Le volet financier de ces accords repose sur le versement d'un montant forfaitaire par l'UE et de redevances versées par les armateurs bénéficiaires. La contribution financière de l'UE vise à aider les États contractants à couvrir les dépenses liées aux frais de gestion, à l'évaluation scientifique des stocks halieutiques, à la gestion de la pêche, au contrôle et à la surveillance des activités de pêche, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation d'une politique durable de la pêche. Les licences accordées aux armateurs génèrent d'importantes recettes pour les États de la zone, atteignant parfois de l'ordre de 20 % du budget national (Mauritanie, Cap Vert).

¹⁶ - Dans le cadre de la mission *Corymbe*, la France, à l'occasion de l'escale du BPC *Tonnerre* au Cap Vert, a réalisé des formations pratiques et théoriques consacrées aux Actions de l'Etat en mer, au profit de la garde côtière capverdienne.

- En marge de l'exercice « *Saharan express 2012* », les États-Unis ont organisé une séquence de formation de personnels spécialisés en provenance de pays africains dans le cadre du programme « *Africa Partnership Station* » (APS) dont l'objectif est d'améliorer la sécurité dans le golfe de Guinée sans « empreinte au sol ».

¹⁷ - Opérations *Corymbe* de présence dans le Golfe de Guinée qui permet de conduire des actions de coopération avec les marines des pays riverains pour les aider à renforcer leurs capacités de surveillance ou d'AEM.

- Missions multinationales organisées par les États-Unis (actions APS) autour d'escales dans des ports au profit d'un état-major multinational dont le pilotage peut être confié à une nation autre que les États-Unis.

- Exercices multinationaux, tel « *Saharan Express 2012* », destiné à préparer les marines locales à des missions de lutte anti-piraterie, de lutte contre les trafics et de surveillance des pêches, exercice qui s'est déroulé en avril 2012 au large des côtes sénégalaises, cap-verdiennes et mauritaniennes. Douze nations y ont pris part: Etats-Unis (USS *Simpson*, USS *Robert-Bradley*), Côte d'Ivoire, Sénégal, Gambie, Cap-Vert, Mauritanie, Libéria, Grande-Bretagne (HMS *Dauntless*), Espagne, France (BPC *Tonnerre*), Maroc et Sierra-Leone.

¹⁸ Ceci n'interdit pas un armement européen d'acheter des droits de pêche pour ses navires battant pavillon d'un pays extérieur à l'UE.

Comme le rappellent les préambules de ces accords, les droits accordés aux armateurs étrangers sont censés exploiter le surplus de ressources que les pêcheurs nationaux ne sont pas en mesure de capturer en l'absence de flottes industrielles nationales. Les ressources concédées aux Européens se situent loin des côtes et à des profondeurs que la pêche côtière (des nationaux) ne peut atteindre.

Il existe dans tous les pays du golfe de Guinée, des dispositions réglementaires qui définissent les zones d'accès propres à la pêche industrielle. Les zones interdites à cette pêche et réservées à la pêche côtière (Inshore Exclusion Zone - IEZ) varient d'un pays à l'autre. Au Sierra Leone, elle est de 3 milles marins ; au Ghana, après avoir été limitée par la ligne des 30 mètres, elle est dorénavant de 12 milles marins. Le respect de ces dispositions est un des soucis majeurs des États concernés en raison des conséquences sociales qu'ont les intrusions de navires à haute capacité de prise dans les IEZ.

3.2.2. Les actions spécifiques

Les actions spécifiques qui, pour la plupart, relèvent de la planification opérationnelle dans le cadre d'opérations multinationales, concernent la lutte contre l'insécurité maritime :

- ✦ Dans les scénarios de grave déstabilisation d'un État côtier (« État failli », « Éclatement d'une puissance régionale »), les actions navales pouvant aller jusqu'à la haute intensité qui relèvent de la planification opérationnelle dans le cadre d'opérations multinationales :
 - ✓ Intervention des forces navales de toute grande puissance pour :
 - lutter, au delà des eaux territoriales, contre la piraterie, conformément à la CMB ;
 - récupérer les nationaux expatriés.
 - ✓ Conduite d'opérations internationales de sécurisation des zones maritimes déstabilisées contre des éléments pirates, criminels ou les composantes navales de certaines factions combattantes faisant peser une menace sur le trafic maritime et toute autre activité en mer ;
- ✦ Dans les scénarios « Le couple infernal » ou « Venezuela africain », actions navales et sanctions internationales :
 - ✓ Intervention des forces navales de toute grande puissance pour lutter, au delà des eaux territoriales, contre la piraterie, conformément à la CMB ;
 - ✓ Prise de sanctions internationales :
 - embargo et contrôle de l'embargo ;
 - instaurer des zones d'interdiction par la communauté internationale ;
 - empêcher l'État vassal de se doter de moyens navals pour contrer le trafic occidental ;
 - ✓ Diplomatie navale visant à réaffirmer les principes de la CMB en matière de liberté de navigation avec un risque, plus ou moins limité, de confrontation avec les forces navales de l'État riverain en cause, voire avec celles de son « État parrain ».
- ✦ Dans les autres scénarios, actions complémentaires de sûreté, de protection de l'environnement et de sécurité pour la navigation :

- ✓ Scénario « Soubresaut de l'après pétrole » : code de conduite imposé aux compagnies pétrolières pour assurer le démantèlement des plateformes *offshore* fixes, présentant un risque pour la sécurité de la navigation ;
- ✓ Scénario « Rente déstabilisante » : développement des forces privées (moyens techniques spécialisés et forces navales privées) par les opérateurs *offshore* ;
- ✓ Scénario « Crise climatique aggravée » et « Sahel en Folie » : programme spécifique de protection de l'environnement marin.

ANNEXE 1

CLASSES DE PARAMETRES ET *CRISIS PATTERN*

Classes de paramètres			<i>Crisis Pattern</i>	
Démographie Facteurs humains			5	
Économie			8	
Changements climatiques et migrations	Climat		7	
	Migration urbanisation		5	
Facteurs identitaires	Religion		3	
	Ethnies		4	
	Langues			
Instabilités Conflits Menaces	Instabilité politique	Antagonismes identitaires	4	
		Agitation chronique des armées	4	
		Processus électoraux	5	
		Tentations dynastiques	4	
	Situations	Intra-étatique		
		Inter-étatique	Frontières terrestres	
			Frontières maritimes	2
	Vulnérabilité et instabilité du Sahel		14	
	conflictuelles	Menaces transverses non étatiques	Criminalité endogènes	5
			Pêche illicite	2
			Piraterie	4
			Narco-traffic	8
			Djihadisme	7
Contexte diplomatique			6	

ANNEXE 2

LES SCENARIOS

FAMILLE « Croissance économique »

SCÉNARIOS				
FAMILLE	TITRE	FACTEURS DETERMINANTS	Risque/Criticité "Crisis Pattern"	PRÉVISIBILITÉ
F 1 CROISSANCE ÉCONOMIQUE	F 11 <i>Afrique émergente</i>	<ul style="list-style-type: none"> * Niveau de croissance élevé * Gouvernance améliorée * Objectifs du Millénaire atteints ou en passe d'être atteints. * Réduction de la pauvreté * Afflux IDE (dont services et produits manufacturés) * Intégration croissante dans l'économie mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> * Maintien d'un fort niveau de corruption, * Flux migratoires massifs intérieurs à la zone et mal régulés * Fuite des "cerveaux" formés sur place vers les pays du nord * Antagonismes identitaires * Croissance urbaine anarchique 	<p>Probabilité faible Surveiller les dérives vers F23, F25</p>
	F 12 <i>Afrique "Statu Quo"</i>	<ul style="list-style-type: none"> * Gouvernance variable et évolution aléatoire du PIB, selon les pays * Réduction limitée de la pauvreté * Effort IDE maintenu: énergie, minerais et agriculture * Intégration marginale dans l'économie mondiale * Stagnation, voire ralentissement économique et effondrement social 	<ul style="list-style-type: none"> * Maintien d'un fort niveau de corruption, * Flux migratoires massifs intérieurs à la zone et mal régulés * Fuite des "cerveaux" formés sur place vers les pays du nord * Antagonismes identitaires * Croissance urbaine anarchique 	<p>Probable sous réserve F23,F25</p>

FAMILLE « Perte de contrôle »

SCÉNARIOS				
FAMILLE	TITRE	FACTEURS DETERMINANTS	Risque/Criticité "Crisis Pattern"	PRÉVISIBILITÉ
F 2 PERTE DE CONTRÔLE	F 21 Soubresauts de l' "après pétrole" (Cameroun, Gabon, Congo Brazzaville)	* "Maladie hollandaise" * Déséquilibre social * Conflits identitaires * Corruption aggravée * Gabegie de la rente * Gouvernance défailante	* Corruption, * Afflux migratoires vers les nouveaux "Eldorado" * Risques régionaliste ou séparatiste	Probable
	F 22 Rente déstabilisante - Pétrole: Ghana, Guinée, Sao Tomé et Principe, RDC....	* Aggravation vers l'"Etat pourri" (ex. Nigéria) * Prolifération des OCT (ex. Mafias nigérianes) * Insécurité croissante * Recul de l' Etat de droit/Administrations * Climat des affaires stoppant les IDE et les investissements internes	* Corruption très élevée * Protection des activités illégales * Insécurité urbaine	Possible
	F 23 "Thalasso-tropisme fatal"	* Ampleur des flux migratoires (exodes rural et climatique, flux de réfugiés) * Croissance anarchique des mégapoles littorales * Pauvreté * Effondrement des services de base (voirie, eau, traitement eaux usées, électricité, éducation, santé) * crise sanitaire et risque épidémiologique * Régression économique et sociale * développement urbain anarchique * fort risque d'affrontements identitaires: ethnisation et affrontements des quartiers * Hausse de la criminalité * Ampleur de l'économie parallèle	* Fort risque d'affrontements identitaires: ethnisation et affrontements des quartiers * Hausse de la criminalité * Criminalisation de l'économie, développement des OCT * Favélisation (mafias)	Probable Incidence forte sur la zone
	F 24 Crise climatique aggravée (Hinterland)	* Désertification * Pénurie des ressources en eau * Réduction des terres arables * Crise alimentaire * exode rural et climatique * Flux migratoire de grande ampleur * Echec de la mobilisation internationale et de la coopération régionale	* Conflits fonciers Aggravation des antagonismes identitaires * "Guerre de l'eau" * Gabegie de l'aide internationale	Dérive permanente
	F 25 Gangrène mafieuse	* Déclin de l'Etat de droit * fort niveau de corruption * Infiltration des appareils d'Etat et de sécurité par les OCT Syndromes de l'Etat pourri * Mauvaise gouvernance Pourrissement des activités économiques * Climat des affaires délétères	* Niveau très élevé de criminalité * Inefficacité de l'aide internationale * Infiltration des appareils d'Etat et de sécurité par les OCT * Forces de sécurité= forces d'insécurité * Insécurité juridique du citoyen ou pour les affaires	Stochastique Incidence forte sur la stabilité de la zone

FAMILLE « Crise politique »

SCÉNARIOS				
FAMILLE	TITRE	FACTEURS DETERMINANTS	Risque/Criticité "Crisis Pattern"	PRÉVISIBILITÉ
F 3 CRISE POLITIQUE	F 31 <i>Sahel en folie</i>	<ul style="list-style-type: none"> * Zone grise/Non droit/Trafics * Etats faibles * Porosité des frontières * Plateforme de trafics en tout genre * Réfugiés vers le sud 	<ul style="list-style-type: none"> * Risque de partition * Risque djihadiste * Risque de famine * Zones grises * Antagonismres identitaires * Séparatisme * Flux migratoires élevés * Risque de contagion, islamiste, séparatiste Nord/ Sud et Est/Ouest 	<p>Processus en cours</p> <p>Risque de partition avéré</p> <p>Menace islamiste avérée</p> <p>Contagion redoutée</p>
	F 32 <i>État failli</i> (Modèle Libérien années 90)	<ul style="list-style-type: none"> * Conflits internes sanglants * Crise humanitaire * Impact régional relatif * Reformatage géopolitique dans la sous-région * Echec de la communauté internationale à prévenir la crise 	<ul style="list-style-type: none"> * Zones grises * Séparatisme * Déplacements forcés de populations * Pédateurs, „signeurs de guerre * Antagonismes identitaires * Corruption * Islamisme selon le pays victime 	<p>Stochastique</p> <p>Incidence forte sur la stabilité de la zone</p>
	F 33 <i>Eclatement d'une puissance régionale</i> (Nigéria/RDC)	<ul style="list-style-type: none"> * Conflits internes sanglants * Crise humanitaire de grande ampleur * Impact régional significatif * Reformatage géopolitique dans la sous-région * Echec de la communauté internationale à prévenir la crise * Impact sur les approvisionnements stratégiques * Frein au processus d'intégration régionale et de solidarité régionale 	<ul style="list-style-type: none"> * Séparatisme * Remise en cause des frontières Risque de zone grise, Seigneurs de guerre Mise ne plcae d'économie de guerre illicite Prédation et contrebande des ressources naturelles * Essor des OCT Gouvernance autoritaire * Flux de réfugiés * Fort niveau de corruption * Economie dégradée et mafieuse * Risque d'islamisme selon le pays 	<p>Stochastique</p> <p>Incidence très forte sur la stabilité de la zone</p>
	F 34 <i>"Le couple infernal"</i> sous influence d'un émergent (RDC/Angola/ Nigeria)	<ul style="list-style-type: none"> * En rupture avec la communauté occidentale * Rivalité Emergents/Occidentaux * Réminiscence du climat de "guerre froide" * Impact sur les approvisionnements stratégiques * Octroi d'un accès privilégié aux matières premières moyennnat une aide financière et poilitique 	<ul style="list-style-type: none"> * Gouvernance autoritaire * Flux de réfugiés * Fort niveau de corruption * Economie dégradée et mafieuse * instrumentamlisatioin d'antagonismes identitaires 	<p>Stochastique</p> <p>Incidence très forte sur la stabilité de la zone</p>
	F 35 <i>"Vénézuéla africain"</i> * sous influence « anti-occidentale » * en rupture avec la communauté internationale (RDC/Angola/ Nigeria)	<ul style="list-style-type: none"> * Nationalisation du secteur extractif Potentiel énergétique et minier considéré comme une arme économique * Spoliation des investisseurs étrangers * Rupture avec la communauté internationale * Dérive autoritaire et autarcique * Ultranationalisme exacerbé avec dérives xénophobes * Impact sur les approvisionnements stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> * Gouvernance autoritaire * Flux de réfugiés * Menaces physiques sur expatriés * Insécurité juridique pour les entreprises * Fort niveau de corruption * Economie dégradée et mafieuse * instrumentamlisatioin d'antagonismes identitaires 	<p>Stochastique</p> <p>Incidence très forte sur la stabilité de la zone</p>

ANNEXE 3

STRATEGIES DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE MARITIME

FAMILLE « Croissance économique »

FAMILLE	TITRE	DIMENSION MARITIME	RISQUES MARITIMES	RÉPONSES
FAMILLE	TITRE	DIMENSION MARITIME	RISQUES MARITIMES	RÉPONSES
F 1 CROISSANCE ÉCONOMIQUE	F 11 <i>Afrique émergente</i>	<ul style="list-style-type: none"> * Accroissement du trafic Maritime * Modernisation de la filière portuaire * Essor des activités Offshore * Diminution des coûts d'approche (Export/Import) * Développement du cabotage et des liaisons maritimes intra-zones * Organisation de la pêche améliorée * Augmentation des moyens d'intervention des Etats en mer 	<ul style="list-style-type: none"> * Plus grande vulnérabilité à la piraterie * Moindre risque Augmentation des risques de pollution et de risques maritimes * Développement d'un marché de navires d'occasion et risque accru de navires osu-normes 	*Socle commun d'action
	F 12 <i>Afrique "Statu Quo"</i>	<ul style="list-style-type: none"> * Augmentation du trafic maritime * maintien du trafic commercial * Essor des activités Offshore entretien de l'outil portuaire 	<ul style="list-style-type: none"> * Maintien voire développement du brigandage portuaire * Traçabilité des navires de pêche imprécise * Navires sous-normes * Contrebande et <i>oil-bunkering</i> 	* Socle commun d'action

FAMILLE « Perte de contrôle »

FAMILLE	TITRE	DIMENSION MARITIME	RISQUES MARITIMES	RÉPONSES
F 2 PERTE DE CONTRÔLE	F 21 Soubresauts de l' "après pétrole" (Cameroun, Gabon, Congo Brazzaville)	<ul style="list-style-type: none"> * Diminution du trafic maritime * Reconversion de l'économie offshore dans pêche industrielle * Reconversion des personnels de l'offshore dans la contrebande * Démantèlement ou réutilisation des installations offshore désaffectées à des fins illégales (stockage de drogue, casinos, stations service clandestines, plateformes de tarfics 	<ul style="list-style-type: none"> * Risque de pollution * Risque d'une hausse de la piraterie * Contrebande et <i>oil bunkering</i> 	<ul style="list-style-type: none"> * Socle commun d'action * Code de conduite imposé aux compagnies pétrolières pour assurer le démantèlement des plateformes offshore fixes, présentant un risque pour la sécurité de la navigation
	F 22 Rente déstabilisante - Pétrole: Ghana, Guinée, Sao Tomé et Principe, RDC.... - Minerais: Liberia, Guinée, Ghana	<ul style="list-style-type: none"> * Développement rapide de l'offshore * Impact sur les zones de pêche * Mécontentement des communautés de pêcheurs * Nouvelles zones d'expansion des pratiques d'oil-bunkering 	<ul style="list-style-type: none"> * Risque de piraterie contre la filière offshore et ses flux logistiques * Apparition/développement de l'Oil Bunkering * Pollution marine * Risque de sabotage des installations 	<ul style="list-style-type: none"> * Socle commun d'action * Développement des forces privées (Moyens techniques spécialisés et forces navales privées) par les opérateurs offshore
	F 23 "Thalasso-tropisme fatal"	<ul style="list-style-type: none"> * Croissance anarchique des mégapoles portuaires * antagonismes identitaires 	<ul style="list-style-type: none"> * Pauvreté, insécurité aggravées dans les mégapoles * Pollution côtière aggravée * Pression accrue sur la ressource halieutique * Risque de destruction des zones de mangroves 	<ul style="list-style-type: none"> * Socle commun d'action * Toute puissance peut intervenir, au delà des eaux territoriales, pour lutter contre la piraterie, conformément à la CMB
	F 24 Crise climatique aggravée (Hinterland)	<ul style="list-style-type: none"> * Exode climatique brutal et de grande ampleur * Effet peu visible de déplacement de populations * Thalasso-tropisme * Entassement dans les mégapoles côtières * Déstabilisations: <ul style="list-style-type: none"> - exode rural - mirage urbain - rivalités ethnique avec afflux de réfugiés 	Aggravation des risques décrits dans le scénario F23	<ul style="list-style-type: none"> * Socle commun d'action * Programme spécifique de protection de l'environnement marin
	F 25 Gangrène mafieuse	<ul style="list-style-type: none"> * Gabegie dans l'utilisation de la rente * Dérive des appareils de sécurité internationale pour consolider le statu quo * Climat des affaires stoppant les IDE et les investissements internes * Mauvais respect de la législation et dégradation des conditions sanitaires et de protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> * Aggravation vers le statut d'"Etat pourri" (ex. Nigéria) * Prolifération des OCT (ex.Mafias nigériennes) * Insécurité croissante * Recul de l' Etat de droit/Administrations 	<ul style="list-style-type: none"> * Socle commun d'action * Toute puissance peut intervenir, au delà des eaux territoriales, pour lutter contre la piraterie, conformément à la CMB

FAMILLE « Crise politique »

FAMILLE	TITRE	DIMENSION MARITIME	RISQUES MARITIMES	RÉPONSES
F 3 CRISE POLITIQUE	F 31 <i>Sahel en folie</i>	<ul style="list-style-type: none"> * Zone grise/Non droit/Trafics * Risque de partition * Porosité des frontières * Recul de l'agriculture * Réfugiés vers le sud * Risque de contagion Nord/ Sud et Est/Ouest 	Aggravation des risques décrits dans le scénario F25	<ul style="list-style-type: none"> * Socle commun d'action * Toute puissance peut intervenir, au delà des eaux territoriales, pour lutter contre la piraterie, conformément à la CMB * Programme spécifique de protection de l'environnement marin
	F32 <i>État failli</i> (Modèle Libérien années 90)	<ul style="list-style-type: none"> * Impact régional limité * Crise ponctuelle * Pillage de l'économie * Réfugiés/migrations 	<ul style="list-style-type: none"> * Apparitions Zones grises maritimes (modèle somalien) * Apparition piraterie côtière voire hauturière * Menaces pour le trafic maritime * Contrebandes multiples * Pêche non contrôlée 	<ul style="list-style-type: none"> * Toute puissance peut intervenir, au delà des eaux territoriales, pour lutter contre la piraterie, conformément à la CMB * Opérations de récupération d'expatriés * Opérations internationale de sécurisation de la zone compromise par l'État failli
	F 33 <i>Éclatement d'une puissance régionale</i> (Nigéria/RDC)	<ul style="list-style-type: none"> * Impact régional important * Crise ponctuelle * Pillage de l'économie * Réfugiés/migrations 	<ul style="list-style-type: none"> * Apparitions Zones grises maritimes (modèle somalien) * Apparition piraterie côtière voire hauturière * Menaces pour le trafic maritime * Contrebandes multiples * Pêche non contrôlée 	<ul style="list-style-type: none"> * Socle commun d'action * Toute puissance peut intervenir, au delà des eaux territoriales, pour lutter contre la piraterie, conformément à la CMB * Opérations de récupération d'expatriés * Opérations internationale de sécurisation de la zone
	F 34 <i>"Le couple infernal"</i> sous influence d'un émergent (RDC/Angola/ Nigeria)	<ul style="list-style-type: none"> * Polarisation du commerce vers le parrain * intensification des liaisons maritimes avec le parrain * Alignement diploomatique et stratégique avec le parrain * Offre d'un parapluie sécuritaire au vassal * Réorganisation de l'économie du pays et marginalisation des intérêts économiques occidentaux * Signature d'accords de pêche (au détriment de l'UE) * Impact sur les approvisionnements stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> * Présence navale permanente du parrain * octroi de facilités et de bases navales * Fournitures d'équipements et moyens navals à l'Etat vassal par le parrain * Installation de sites d'écoute.. par le parrain 	<ul style="list-style-type: none"> * Socle commun d'action * Toute puissance peut intervenir, au delà des eaux territoriales, pour lutter contre la piraterie, conformément à la CMB * Sanctions internationales: embargo et contrôle de l'embargo * Instauration de zones d'interdiction par la communauté internationale * S'opposer à la volonté de l'Etat côtier de se doter de moyens navals contre le trafic occidental (Stratégie d'interdiction)
	F 35 <i>"Vénézuéla africain"</i> sous influence « anti-occidentale » en rupture avec la communauté internationale (RDC/Angola/ Nigeria)	<ul style="list-style-type: none"> * Modèle Vénézuéla: nationalisation brutale du secteur extractif * Crise importante * Impact régional important * Pillage de l'économie * Réfugiés/migrations * Paralysie de la coopération régionale 	<ul style="list-style-type: none"> * Instrumentalisation de tous les facteurs d'instabilité maritime au nom d'un nationalisme africain exacerbé * Remise en cause de la CMB (extension unilatérale des eaux territoriales/ZEE) * Stratégie de harcèlement en mer * Apparitions zones grises maritimes (modèle somalien) * Apparition de capacités aéronavales d'interdiction (missiles anti-navires) * Apparition piraterie côtière voire hauturière * Menaces pour le trafic maritime * Contrebandes multiples * Pêche non contrôlée 	